



# GUYANE-AMAPÁ

MIEUX STRUCTURER LES TERRITOIRES  
POUR INTENSIFIER LES ÉCHANGES





© Source : Ministère Français des Affaires Étrangères et Européennes, direction des Archives

# Guyane - Amapá

*Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges*

**Directeur de la publication :**  
Georges-Marie GRENIER (Insee)

**Coordination :**  
Morgane BEAUDOUIN et Eve RIEUBLANC (AFD), Sandie BOYER (Iedom)

**Rédacteurs :**  
Tristan LEPLAT, Morgane BEAUDOUIN et Eve RIEUBLANC (AFD)  
Marie BLANCHEREAU, Nicolas PICCHIOTTINO et Sandie BOYER (Iedom)  
Jean-Claude COURBAIN (Insee)

**Ont collaboré à cette étude :**

**Iedom :**  
J-P. DERANCOURT, H.KAHANE

**AFD :**  
R.SATGE – P.SINGH – L.SCHALCHLI (AFD Brasilia)

**Impression :**  
PRIM

**Photos de couverture**  
Tristan LEPLAT et Eve RIEUBLANC  
La construction du pont sur l'Oyapock  
La filière bois en Guyane et en Amapá  
Un bateau de pêche sur le fleuve Oyapock  
La BR 156 reliant Oiapoque et Macapá  
Une embarcation de transport conduisant les passagers vers l'autre rive

*Les recommandations et analyses développées dans cette étude n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle de l'Insee, l'AFD et l'Iedom.*

## Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>5</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>6</b>
<b>Chapitre 1 : Caractéristiques géographiques, politiques et démographiques</b> .....	<b>9</b>
1.1. Caractéristiques géographiques .....	9
1.2. Caractéristiques politiques .....	10
1.3. Caractéristiques démographiques .....	15
<b>Chapitre 2 : Caractéristiques économiques et financières</b> .....	<b>19</b>
2.1. Caractéristiques générales du tissu économique.....	19
2.2. Secteurs économiques.....	26
2.3. Systèmes bancaires et financiers .....	44
<b>Chapitre 3 : Politiques et finances publiques</b> .....	<b>46</b>
3.1. Politiques publiques.....	46
3.2. Finances publiques.....	52
<b>Chapitre 4 : Relations de coopération entre les territoires</b> .....	<b>55</b>
4.1. Historique des relations .....	55
4.2. Les acteurs de la coopération.....	57
4.3. Les projets mis en place et en programmation .....	60
4.4. Les perspectives .....	64
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>69</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>70</b>

*Notes de lecture* : Au 8 novembre 2010, 1 réal brésilien (R\$) = 0,424 euro (€).

Abréviation du réal : R\$ ; abréviation de l'euro : € ; abréviation du dollar : US\$ ; abréviation de million : M ; abréviation de milliard : Md



**A**vec une frontière commune de plus de 600 km, les territoires de la Guyane et de l'Amapá possèdent de nombreuses similitudes. Couverts à plus de 90% par la forêt amazonienne, ils présentent un fort retard de développement comparativement à leurs États centraux, un sous-équipement et un enclavement importants. L'é étroitesse de leurs marchés intérieurs ou encore la perception d'aides financières élevées sont, de plus, autant de points communs qui facilitent leur comparaison.

Ces deux territoires doivent ainsi relever de nombreux défis similaires : un développement équilibré qui préserve la biodiversité, ou encore la structuration et la promotion de territoires mieux insérés dans leur environnement notamment. Ce développement devrait permettre de réduire leur dépendance économique et commerciale vis-à-vis de leurs États centraux et de favoriser la création d'emplois durables locaux.

À la veille de l'ouverture du pont sur le fleuve Oyapock reliant deux villes, Saint-Georges de l'Oyapock et Oiapoque, deux régions, l'Amapá et la Guyane, deux pays, le Brésil et la France, ou encore deux ensembles régionaux, le Mercosur et l'Union Européenne, les enjeux sont importants.

Si de nombreux éléments favorisent leur coopération, la différence de langue, l'existence de normes et de cadres législatifs bien distincts constituent des freins à des échanges fructueux.

Les acteurs économiques se connaissent peu et appréhendent avec difficulté l'environnement du territoire limitrophe.

C'est dans ce contexte que les partenaires du CEROM<sup>1</sup> se sont mobilisés pour réaliser une étude comparative sur ces deux territoires voisins. Celle-ci se concentre sur les domaines économiques, sociaux, politiques et environnementaux ainsi que sur l'aménagement du territoire. Elle s'inscrit dans la continuité des précédentes études CEROM qui portaient sur la Guyane et le Suriname<sup>2</sup>.

Ce rapport a pour ambition d'être un outil de travail permettant d'aider acteurs et décideurs à identifier les points de complémentarité entre les deux territoires afin d'intensifier leurs relations de coopération.

De nombreux acteurs institutionnels et économiques brésiliens et français ont été rencontrés dans ce cadre et nous ont confié leur intérêt pour une telle étude ; nous en profitons pour remercier ici tous ceux qui y ont collaboré et ont apporté leur soutien.

La disponibilité des données, ainsi que leur hétérogénéité, fixent cependant les limites d'un tel exercice.

*Le Directeur de l'Idom  
en Guyane*

**Jean-Pierre Derancourt**



*Le Directeur de l'AFD  
en Guyane*

**Robert Satge**



*Le Chef du Service Régional  
de l'Insee en Guyane*

**N'Ouara Yahou**



<sup>1</sup> Le partenariat CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer) regroupe l'AFD, l'Idom et l'INSEE avec pour principal objectif, la promotion de l'analyse économique des collectivités d'outre-mer.

<sup>2</sup> Etude CEROM « Guyane, un développement sous contraintes » (2008) ; étude « Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée » (2009).

Situés au nord-est de l'Amérique du Sud, la Guyane, région monodépartementale d'outre-mer et future « collectivité unique », et l'État de l'Amapá, État fédéré du Brésil, constituent, avec le Suriname, le Guyana et le sud du Venezuela, le Plateau des Guyanes. Ces deux territoires partagent une frontière commune de 655 kilomètres, dont 360 sont matérialisés par le Fleuve Oyapock.

Si les échanges interculturels et commerciaux existent depuis longtemps entre les deux rives de l'Oyapock, la Guyane et l'Amapá se sont longtemps tournés le dos en raison de désaccords territoriaux entre Français et Portugais, puis Brésiliens. Le dialogue et la coopération entre les deux régions ont pris un nouvel essor dans les années 1990, aux niveaux local, national, et continental (entre l'Union Européenne (UE) et le Mercosur), illustré notamment par l'organisation de Commissions Mixtes Transfrontalières régulières depuis 1996. Des projets structurants, tel que le pont sur l'Oyapock, pourraient contribuer à accroître les perspectives d'ouverture et d'échanges pour ces deux territoires.

### **Des défis communs...**

La Guyane et l'Amapá présentent des singularités communes vis-à-vis de leurs espaces nationaux respectifs : ils sont en effet largement couverts par la forêt amazonienne, sont dotés d'importants réseaux hydrographiques, et l'étroite bande de leur littoral ainsi que les estuaires des fleuves concentrent la majorité des populations et des activités économiques. Ce déséquilibre et les contraintes naturelles participent à un certain isolement des territoires, tant domestique (communes isolées faute d'infrastructures de transport modernes) que vis-à-vis de l'extérieur (accès plus difficile et coûteux à ces régions).

Ces deux espaces se caractérisent également par des populations jeunes (en 2007, près de la moitié de leur population a moins de 20 ans), avec une forte dynamique démographique qui engendre d'importants défis en termes d'accès aux services essentiels, de développement économique, ou encore de cohésion sociale.

Face à cette forte croissance démographique, les infrastructures se développent mais restent encore à des niveaux inférieurs à ceux des moyennes nationales : les voies de communications sont limitées et parfois vétustes, l'accès au réseau d'eau potable et à l'assainissement des eaux usées n'est pas assuré pour l'ensemble de la population (seuls 4,5 % de la population sont reliés au réseau d'assainissement en Amapá, et 37 % en Guyane), et l'approvisionnement en électricité est hétérogène et parfois peu fiable.

### **...mais des différences structurelles à dépasser en vue d'intensifier les échanges**

Au-delà de ces constats partagés, les différences de cadres institutionnels, de cultures et de langues constituent des obstacles à surmonter pour une coopération renforcée.

L'appartenance à des blocs commerciaux distincts et parfois concurrents instaure différents types de barrières, notamment tarifaires et réglementaires (normes européennes strictes). Parallèlement, les asymétries en termes de coûts de production (les écarts salariaux se situent dans un rapport de 1 à 8) impactent la compétitivité de la Guyane par rapport à son voisin d'outre-Oyapock. Les entreprises de ces deux territoires se heurtent à un environnement économique particulièrement contraint (des marchés de petite taille avec une quasi-absence d'économies d'échelles, des coûts de transport élevés, tout particulièrement à l'intérieur de chacun des territoires, notamment pour rejoindre les zones les plus enclavées) qui constituent d'autres difficultés à dépasser pour développer les échanges.

### **D'une forte dépendance économique aux États centraux à un plus grand ancrage local et régional**

Les économies guyanaise et amapéenne restent encore largement dépendantes des flux en provenance de leurs États centraux. Les flux commerciaux sont particulièrement concernés : ainsi la France métropolitaine demeure le premier fournisseur et le premier client de la Guyane. Les mesures des échanges entre l'Amapá et le reste du Brésil ne sont pas disponibles. Les données sur le commerce extérieur font état d'échanges infinitésimaux entre l'Amapá et la Guyane ; les échanges entre ces deux territoires et les autres pays du Plateau des Guyanes ne sont guère plus significatifs. L'ancrage économique régional des territoires présente ainsi une marge de progression importante, même si les économies de la Guyane et de l'Amapá semblent structurées de façon similaire.

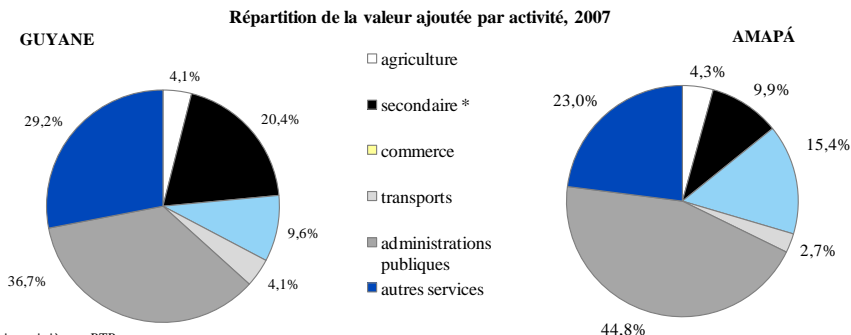
En termes de flux financiers publics, les recettes de l'État de l'Amapá sont constituées à 9 % de ressources propres, le complément étant assuré par des transferts de l'Union fédérale ; la situation est analogue en Guyane, où le taux de couverture des dépenses de l'État est seulement de 15 % en raison notamment de la faiblesse des recettes fiscales.

Si les économies de ces deux territoires sont dynamiques, elles présentent toutefois un retard sur leurs moyennes nationales respectives : en 2007, le PIB/habitant amapéen ne représentait que 67 % du PIB brésilien ; en Guyane, il correspondait seulement à 46 % de la moyenne française. Cependant l'Amapá présente un fort excédent commercial grâce à ses exportations de minerai et de bois, alors que la Guyane, elle, ne couvre que 10 % de ses importations par ses exportations.

La répartition de la valeur ajoutée par secteurs est assez semblable dans l'État de l'Amapá et en Guyane : c'est l'administration qui représente la plus grande part, et plus globalement les services. Le secteur secondaire est plus présent en Guyane en raison du poids de la construction, et du spatial. Ce dernier secteur génère en effet de nombreux emplois directs ou indirects et représente un des moteurs de la croissance guyanaise (16,2 % du PIB en 2002). Enfin, l'Amapá et la Guyane possèdent peu de filières productives « propres ». L'exploitation de ressources naturelles abondantes et bien préservées (ressources minières, forestières,



halieutiques, agricoles) représente un atout majeur pour les deux régions, mais elle reste encore peu structurée et freinée par le déficit en infrastructures. Le développement des énergies renouvelables (la biomasse l'hydroélectricité et, dans une moindre mesure, l'éolien et le solaire) pourrait constituer un réel vecteur d'aménagement du territoire et engendrer une filière créatrice de valeur ajoutée et, potentiellement, d'emplois. Ceci serait bienvenu dans une zone où les forts taux de chômage (environ 21 % pour la Guyane en 2010 et 14 % l'Amapá en 2008) constituent un réel défi.



\* Y compris extraction minière et BTP  
Source: IBGE, Insee

Afin de s'orienter vers des économies créatrices d'emplois locaux, les décideurs publics œuvrent aujourd'hui pour un développement plus endogène et une meilleure insertion régionale, tout en privilégiant une gestion durable des ressources naturelles. Cette insertion dans le Plateau des Guyanes est d'ailleurs amorcée dans certains domaines, au travers de projets structurants, tels que l'implantation d'une dorsale terrestre hertzienne reliant la Guyane au réseau brésilien, permettant de réduire la fracture numérique de la zone.

### Une coopération pour le moment limitée, mais de nature à accélérer le développement des deux territoires

La coopération guyano-amapéenne bénéficie depuis quelques années d'un cadre plus favorable. Des investissements dans les transports ont été réalisés sur l'axe littoral : construction du pont sur l'Oyapock, rénovation en cours de la BR 156 qui relie Oiapoque à Macapa. Sur le plan commercial, les discussions se multiplient entre entrepreneurs et décideurs de Guyane et du Brésil. Un nouvel élan symbolisé par la mise en œuvre de dispositifs facilitant les échanges commerciaux et l'investissement sont autant d'interventions susceptibles de stimuler le développement économique de la zone. Certains projets sont aujourd'hui pensés à l'échelle régionale, particulièrement dans le domaine de l'environnement ou du tourisme.

La coopération semble plus avancée dans le domaine de la préservation des biens publics mondiaux (lutte contre les maladies transmissibles et émergentes, préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique...) ou dans les domaines d'« intérêt régional commun », tels que la coopération scientifique ou les échanges en matière d'éducation. De même, les équipements en réseau (énergie, télécommunications, transport) s'inscrivent assez naturellement dans cette démarche coopérative.

## LES CHIFFRES CLEFS DE LA GUYANE ET DE L'AMAPÁ

	GUYANE	AMAPÁ
<b>Géographie</b>		
Superficie (km²)	83 534	142 815
Densité (hab/km²)	2,5	4
<b>Démographie - Santé</b>		
Population (2007)	213 000	582 400
Projections de population (2030)	424 000	828 000
Part de moins de 20 ans dans la population (2007)	44,5%	46,5%
Indice de fécondité (enfants par femme, 2008)	3,7	2,7
Professionnels de santé (densité pour 1 000 habitants, 2009)	7,7 <i>(15,9 en France)</i>	9,9 <i>(10,1 au Brésil)</i>
<b>Economie</b>		
Produit Intérieur Brut (M€, 2007)	2 927	2 264
PIB/Habitant (€, 2007)	13 372	3 854
Taux de croissance (volume, moy. 2002-2007)	4,4%	5,0%
Taux de chômage (2008)	21,8%	14,3%
Taux d'activité des 15 ans et plus (2008)	50,9%	69,9%
Exportations totales (k€ *)	44 690	143 350
Solde de la balance commerciale (k€ *, marchandises)	-423 303	108 530
Dépenses de l'Etat / habitant (€, 2009)	4 695	
<b>Secteurs</b>		
Production de riz (T, 2008)	7 523	3 483
Pêche de poissons (T, 2009)	5 324	17 914
Grumes (m3, 2009)	84 271	255 106
Exportations d'or (k€ *)	19 485**	63 640**
Exportations de minerai de fer (k€ *)	-	29 344
Trafic aérien (2009)	400 643	469 836

\* moyenne triennale 2006-2008

\*\* Soit 44% du total exporté (parts identiques pour la Guyane et l'Amapá)

Sources : IBGE, SEICOM ; Insee, Douanes, Ifremer  
 Mataf Forex trading, taux de change de la période

#### 1.1. Caractéristiques géographiques

La Guyane (département d'outre-mer français) et l'État de l'Amapá (État fédéré du Brésil), sont situés au nord-est de l'Amérique du Sud et constituent, avec le Suriname, le Guyana et le sud du Venezuela, le Plateau des Guyanes. Les deux territoires partagent une frontière commune de 655 kilomètres, dont 360 sont matérialisés par le fleuve Oyapock. La Guyane a une superficie de 83 534 km<sup>2</sup> (16 % du territoire français environ), ce qui fait d'elle la plus grande région française. L'Amapá s'étend lui sur 142 815 km<sup>2</sup> (soit 1,7 % de la superficie brésilienne), et il est l'un des États fédérés les plus petits et les moins peuplés. Il appartient à la région « Nord » du Brésil<sup>3</sup>, soit l'une des régions les moins développées du pays, et comprend 15 communes (*municípios*).

##### *Un milieu naturel difficile*

Les deux territoires partagent de nombreux points communs, le premier étant la continuité de leur milieu naturel. En effet, leur frontière est plus le fruit des luttes entre les anciens colonisateurs français et portugais qu'une véritable barrière naturelle ou culturelle. Les deux régions appartiennent au Plateau des Guyanes, délimité par le fleuve Orénoque au nord (Venezuela) et par l'Amazone au sud (Brésil). Le Plateau est caractérisé par un réseau hydrographique sud-nord rendu possible par l'inclinaison du plateau vers l'océan Atlantique.

En termes d'organisation du territoire, la forêt amazonienne recouvre une grande majorité des sols : 96 % pour la Guyane, 75 % pour l'Amapá, ce dernier possédant une des forêts les mieux préservées du Brésil. Le réseau hydrographique est très important. Pour ces raisons, la densité de population est très faible (2,5 habitants au km<sup>2</sup> en Guyane contre 113 en métropole, et 4,0 en Amapá)<sup>4</sup>.

Le climat est également similaire, équatorial (chaud et humide), et marqué par la zone de convergence intertropicale, déterminant ainsi une saison sèche et une saison des pluies.

En Guyane, la bande littorale, comprenant l'agglomération de Cayenne<sup>5</sup> et la commune de Kourou, accueille 59 % de la population et concentre la majorité des activités économiques. Saint-Laurent du Maroni, à la frontière avec le Suriname, est également un pôle d'expansion démographique (35 631 habitants, soit 15 % de la population).

En Amapá, la population se concentre également sur quelques pôles, situés sur le delta de l'Amazone : la conurbation de Macapá, la capitale, avec Santana (qui possède un port en plein essor) et la commune de Laranjal do Jari, représentent environ 74 % de la population totale de l'État<sup>6</sup>.

##### *Deux régions enclavées aux infrastructures de transport limitées*

Les deux territoires, notamment en raison du milieu naturel difficile, subissent un triple enclavement : enclavement par rapport aux États frontaliers ; par rapport au pouvoir central (la métropole pour la Guyane, l'État fédéral à Brasilia pour l'Amapá) ; et en raison d'une circulation intérieure compliquée.

Les deux frontières de la Guyane sont pour une grande partie matérialisées par des fleuves (le Maroni à l'ouest qui marque la frontière avec le Suriname, l'Oyapock à l'est, côté Brésil), qui ne sont pour le moment pas traversés par des ponts. La Guyane est située à plus de 7 000 kilomètres de Paris, et les liaisons aériennes avec la métropole ou les autres DOM, soumises à une faible concurrence, sont onéreuses. De plus, les liaisons aériennes entre la Guyane et ses voisins immédiats (Suriname, Guyane, Brésil) sont peu développées. La liaison Cayenne-Macapá, après des mois de fermeture, a été remise en service fin novembre 2010, pour être arrêtée à nouveau en mars 2011, faute d'un trafic suffisant. A l'intérieur même de la Guyane, l'isolement de certaines communes et la faiblesse des infrastructures complexifient les échanges. Enfin, l'absence d'un port pouvant accueillir des navires de grosse capacité freine le commerce extérieur guyanais.

En Amapá, l'aéroport de Macapá est doté d'une faible capacité d'accueil. La circulation routière du nord au sud (de la frontière avec la Guyane vers la capitale de l'État, Macapá) est rendue délicate par l'insécurité et la vétusté des routes (la route BR-156 est en cours de réfection). Surtout, l'État de l'Amapá n'est pas relié par la route au reste du Brésil. En effet, sa capitale, Macapá, est bordée par l'estuaire de l'Amazone qui atteint, près de la mer, plus de 300 kilomètres de largeur, rendant le transport routier entre

<sup>3</sup> Le Brésil est divisé en cinq « régions » : le Nord, le Nord Est, le Centre Ouest, le Sud et le Sud Est. Ces régions n'ont pas de compétences administratives, mais sont des unités statistiques officielles regroupées selon la géographie ou le niveau de développement humain.

<sup>4</sup> Source : Insee et IBGE.

<sup>5</sup> Communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury. Source : Insee, 2007.

<sup>6</sup> Source : IBGE.

Macapá et Belém impossible. En raison de la barrière naturelle amazonienne (bassin et forêt), l'Amapá, est un État enclavé par rapport au reste du pays.

## 1.2. Caractéristiques politiques

### 1.2.1. Cadre institutionnel

#### *Un État de la fédération brésilienne et une collectivité française d'outre-mer*

Ancienne colonie portugaise, le Brésil est indépendant depuis le 7 septembre 1822. La monarchie a perduré jusqu'en 1888, date à laquelle fut instaurée la République et aboli l'esclavage. Jusqu'au milieu du XXe siècle le pays connaît une succession de cycles économiques soutenus par l'exportation du bois, de la canne à sucre, de l'or et du café, qui vont asseoir la domination de l'oligarchie terrienne sur le territoire. Après la deuxième guerre mondiale se succèdent gouvernements démocratiques (1945-1964) et dictatures militaires (1964-1985) jusqu'au retour de personnalités civiles au pouvoir et l'adoption de l'actuelle constitution en 1988.

La République brésilienne - régime fédéral présidentiel - s'organise sur différents niveaux de gouvernement. On distingue : l'Union (État central), les États (« Estados ») de la Fédération, le District Fédéral (« Distrito Federal ») et les Communes (« Municípios »)<sup>7</sup>. Malgré ce cadre institutionnel fédéral, le Brésil reste politiquement très centralisé.

L'Amapá, qui faisait partie de l'État du Pará depuis l'Indépendance, est devenu Territoire Fédéral en 1943, son administration ressortant directement de l'État central. Celui-ci pouvait ainsi exercer un contrôle renforcé sur ce territoire frontalier, qui représentait un enjeu de défense nationale<sup>8</sup>. En 1988, l'Amapá est promu au rang d'État de la Fédération par la nouvelle Constitution. Ce statut permet à l'État de l'Amapá de disposer de ses propres instances de gouvernement, bien qu'il conserve une forte dépendance vis-à-vis de l'État central.

Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont déclinés à l'intérieur de chaque État de la Fédération<sup>9</sup>. Le Gouverneur, chef de l'exécutif, est élu au suffrage universel direct pour un mandat de quatre ans (article 28), il mène sa politique en s'appuyant sur les différents Secrétariats d'État et n'est pas subordonné politiquement à l'Union fédérale. Chaque État possède une assemblée législative composée de députés élus par le peuple (leur nombre est variable en fonction du nombre d'habitants et du nombre de représentants de l'État à la chambre législative fédérale) et un pouvoir judiciaire propre régi par la Constitution de l'État.

Les compétences exclusives de l'Union relèvent des domaines considérés comme étant d'intérêt national<sup>10</sup>. Elle gère les relations avec les États étrangers et participe aux organisations internationales. Elle institue des plans nationaux et régionaux de développement économique et social. Elle partage certaines compétences avec les États Fédérés<sup>11</sup> et les Municipalités (« Prefeituras »), dans le domaine de la conservation du patrimoine, de l'éducation, de la culture, de la protection de l'environnement, et de la santé publique notamment. Parmi les compétences réservées aux États et aux Communes, on peut mentionner l'institution des agglomérations urbaines et la gestion des services d'intérêt local<sup>12</sup>.

<sup>7</sup> N.B. En français, le terme « municipalité » désigne les organes exécutifs d'une commune ; l'équivalent brésilien est une « Prefeitura », dirigée par un « Prefeito ».

<sup>8</sup> Contexte de crise lié à la Seconde Guerre Mondiale.

<sup>9</sup> PAIVA DE ALMEIDA Domingos (dir.), *Introduction au droit brésilien*, L'Harmattan, 2006, p. 22.

<sup>10</sup> Attributions régaliennes (domaines de la défense, la monnaie, la diplomatie) et développement économique.

<sup>11</sup> Les États Fédérés sont dotés d'une compétence exclusive dans les domaines d'intérêt local.

<sup>12</sup> Site Internet de l'ambassade du Brésil en France : [www.bresil.org](http://www.bresil.org)

## Les compétences des États fédérés et des municipalités au Brésil

### Les compétences de l'État fédéré :

L'État fédéré exerce sur son territoire toute compétence qui n'est pas interdite par la Constitution de 1988.

Il relève notamment de l'État fédéré, en accord avec l'Union fédérale et les municipalités, de :

- veiller à la conservation du patrimoine public (sites archéologiques, monuments, œuvres...);
- procéder à l'enregistrement et à l'accompagnement de la recherche et de l'exploitation des ressources hydriques et minérales sur son territoire ;
- protéger l'environnement (forêt, faune et flore) et combattre la pollution ;
- s'occuper des questions de santé et d'assistance publique ;
- promouvoir les programmes de construction de logements et améliorer l'assainissement public ;
- mettre en place des politiques publiques relatives à la sécurité routière ;
- procéder au prélèvement de l'ICMS (Impôt sur la Circulation des Marchandises et Services) et de l'IPVA (Impôt sur la Propriété des Véhicules Automobiles).

L'État peut légiférer, entre autres, sur :

- le système fiscal étatique (création d'impôt, taxes et autres contributions) ;
- la création et le fonctionnement de juridictions spécialisées ;
- la protection de l'enfance ;
- l'organisation de la police civile ;
- la création et l'extinction des Secrétariats d'État ;
- l'organisation administrative du Ministère Public de l'État.

Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de l'État, aidé dans ses fonctions par les différents Secrétares d'État (il en existe 14 dans l'Amapá).

Relèvent notamment de la compétence du Gouverneur la direction de l'administration étatique et la représentation de l'État dans ses relations juridiques, politiques et administratives pour défendre ses intérêts auprès de la Présidence de la République (recherche de financements fédéraux).

Le Gouverneur exerce également le commandement de la police militaire : ainsi, il peut déclarer une situation d'urgence ou de catastrophe publique dans laquelle pourrait se trouver l'État, ou encore procéder à des expropriations.

Chaque État fédéré comporte une Assemblée législative, c'est-à-dire une chambre comprenant 3 députés locaux pour un député fédéral (soit 24 députés locaux au minimum et 94 au maximum), élus pour 4 ans au scrutin proportionnel. Elles sont dotées de compétences limitées. L'Amapá, qui est représenté par 8 députés fédéraux, dispose ainsi de 24 députés au sein de son Assemblée législative.

### Les compétences des Municipalités :

Les municipalités disposent d'une certaine autonomie (chapitre IV de la Constitution fédérale de 1988). C'est, en outre, une loi organique municipale (LOM), approuvée par les deux tiers de la Chambre Municipale (pouvoir législatif de la municipalité), réunissant les conseillers municipaux élus, qui en définit les instruments de fonctionnement. La LOM de Macapá a été promulguée en 1992. Les municipalités peuvent, au travers d'une loi municipale, se diviser en districts et sous-districts.

Il revient aux municipalités de :

- légiférer sur les affaires d'intérêt local ;
- compléter les législations fédérale et fédérée dans les limites de la constitution ;
- procéder au prélèvement de taxes locales comme l'IPTU (Impôt sur la Propriété Territoriale Urbaine) et l'ISS (Impôt sur les Services) ;
- organiser les services publics locaux (transport collectif, taxis) ;
- assurer, en partenariat avec l'aide financière de l'État fédéré, la gratuité des transports collectifs pour les étudiants ;
- maintenir, avec la coopération technique et financière de l'Union fédérale et de l'État fédéré, les programmes d'éducation maternelle et du primaire ainsi que les services de santé ;
- mettre en place des gardes municipaux pour la protection de ses biens, services et installations.

Ancienne colonie française, la Guyane est devenue un département français en 1946 (loi de départementalisation du 19 mars 1946) et une région en 1982 (lois de décentralisation de 1982).

L'exercice du pouvoir est réparti entre le Préfet, représentant de l'État sur le territoire, et les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général et communes), dont les compétences sont attribuées par l'État (voir encadré). Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi. Elles disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. Les Présidents du Conseil régional, du Conseil général (échelle départementale) et du Conseil municipal (échelle communale) sont élus pour six ans.

Les lois de décentralisation de 1982 et de 2003 ont renforcé les compétences des collectivités territoriales : par exemple, la tutelle administrative, a priori exercée par le Préfet, fut supprimée en 1982 et remplacée par un contrôle de légalité a posteriori exercé par le tribunal administratif et la Chambre régionale des comptes. La loi de décentralisation de 2003 a transféré au Conseil régional la totalité des compétences relatives à la formation professionnelle.

Suite à la consultation populaire du 23 janvier 2010, une collectivité unique viendra se substituer aux collectivités départementale et régionale. Ce nouveau dispositif institutionnel devrait être mis en place d'ici 2014.

La Guyane, enclave française et européenne en Amérique latine, est soumise au même régime législatif et réglementaire que les autres départements et régions de la métropole. Cependant, en vertu de l'article 73 de la Constitution, les lois et les règlements « peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières » de la collectivité.

De plus, depuis la réforme constitutionnelle de 2003, le Conseil régional et le Conseil général, pour tenir compte de la spécificité de la Guyane, sont habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi, à l'exception des matières «régaliennes».

### Les compétences du Préfet et des collectivités territoriales en France

#### Les compétences du Préfet :

- veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens ;
- permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens ;
- contrôler la légalité des actes des collectivités locales ;
- mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du gouvernement ;
- gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local.

#### Les compétences du Conseil régional :

- le développement économique : le Conseil régional « coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements<sup>13</sup> ». Il détermine notamment les régimes d'aides économiques aux entreprises et leur modalité d'octroi. Il peut élaborer un schéma régional de développement économique (sur cinq ans), en concertation avec les autres collectivités territoriales<sup>14</sup>.
- l'aménagement du territoire et la planification : le Conseil régional fixe les orientations de l'aménagement de son territoire<sup>15</sup>. Il élabore le schéma régional des infrastructures et des transports<sup>16</sup>.
- l'éducation, la formation professionnelle et la culture : le Conseil régional a sous sa responsabilité la construction et la rénovation des lycées. Il finance partiellement les établissements universitaires et depuis 2004 « définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle<sup>17</sup> ». Il prend en charge l'organisation et le financement des musées régionaux.

#### Les compétences du Conseil général :

- l'action sociale et sanitaire : le Conseil général détermine et met en œuvre les actions sociales et sanitaires sur son territoire<sup>18</sup>.
- l'éducation, la culture et le patrimoine : le Conseil général prend en charge la construction et la rénovation des collèges. Il promeut l'enseignement artistique, il gère les bibliothèques centrales de prêt, le patrimoine départemental et les archives.
- les transports et les voiries : le Conseil général est en charge du transport scolaire et des transports publics routiers. Le Conseil Général se charge également de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental.
- l'action économique : le Conseil général peut compléter les aides économiques aux entreprises mises en place par le Conseil régional ; depuis 2004, il peut élaborer ses propres régimes d'aides avec l'accord de ce dernier.

#### Les compétences de la Commune :

Les Communes ont une vocation générale, leurs compétences sont régies par la loi du 5 avril 1884. Elles ont sous leur responsabilité la construction, l'entretien des écoles primaires et maternelles, l'organisation des élections, l'enregistrement de l'état civil (naissances, mariages, décès), l'entretien des voiries, l'assainissement, l'électrification, la gestion des déchets ménagers, l'entretien des réseaux d'eau et la police municipale. Depuis les lois de décentralisation (1982-2004), les communes prennent en charge les domaines suivants :

- l'urbanisme : les communes approuvent les plans locaux d'urbanisme.
- l'économie : elles participent au financement des aides aux entreprises (depuis le 13 août 2004).
- le logement : les communes participent à la définition du plan local d'habitat (depuis le 27 février 2002).
- le secteur social et culturel : elles complètent les actions du Conseil général dans le domaine social et ont sous leur responsabilité des structures éducatives (bibliothèques et musées municipaux).

Il est à noter que les communes peuvent se regrouper en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour mutualiser des compétences (telles que les transports en commun, l'aménagement du territoire ou encore la gestion de l'environnement).

<sup>13</sup> Loi du 13 août 2004, Article L-1511-1 : <http://www.legifrance.gouv.fr/>, Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 8 JORF 17 août 2004 en vigueur le 1er janvier 2005

<sup>14</sup> <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/pouvoirs/quels-sont-domaines-intervention-region.html>

<sup>15</sup> DANTONEL-COR Mathilde, *Droit des collectivités territoriales*, 3<sup>e</sup> édition, Bréal, 2007.

<sup>16</sup> Loi du 13 août 2004.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

## *Les relations internationales*

### *Une prérogative des Etats ...*

La Constitution brésilienne réserve à l'Union la compétence des relations internationales (Art. 21. I<sup>19</sup>). Le Président est au centre de la politique internationale. Il gère les relations avec les États étrangers et accrédite leurs représentants diplomatiques. Il conclut les traités, conventions et actes internationaux qu'il soumet à la ratification du Congrès National (art. 84.- VII et VIII)<sup>20</sup>.

Ainsi, le Ministère des Affaires Etrangères (l'Itamaraty) doit donner son assentiment aux actions de coopération internationale initiées dans l'État de l'Amapá. Il dispose d'ailleurs d'une agence chargée de « négocier, coordonner, mettre en place et accompagner les programmes et projets de coopération technique, exécutés sur la base d'accords signés par le Brésil avec d'autres pays et organismes internationaux<sup>21</sup> » : l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC). Au Brésil, la coopération au niveau financier engage nécessairement le niveau fédéral, puisque la législation brésilienne ne permet pas aux États fédérés ou aux communes d'apporter une aide financière à un pays tiers.

D'après la Constitution française du 4 octobre 1958, les négociations internationales relèvent du pouvoir exécutif. Le Président de la République, qui est chargé de négocier et de ratifier les traités<sup>22</sup>, joue un rôle central dans l'activité diplomatique, qu'il conduit avec le Gouvernement et le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE). Le pouvoir législatif autorise l'exécutif à ratifier les traités<sup>23</sup>. Cette compétence exclusive de l'État en matière de relations avec les États étrangers interdit donc aux collectivités locales de signer tout accord avec un État voisin, y compris dans des domaines relevant de leurs compétences.

*... mais qui, en France, s'exerce de plus en plus dans un cadre décentralisé*

Les collectivités territoriales peuvent cependant jouer un rôle clé en matière de coopération, puisque la loi du 6 février 1992 les a autorisées à signer des conventions avec des autorités locales étrangères dans le respect des engagements internationaux de la France.

Ce droit en matière de coopération décentralisée a été complété et précisé par la loi du 25 janvier 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements. Celle-ci stipule que « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. »

*... notamment en outre-mer*

La Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM) de 2003 renforcent les compétences des collectivités d'outre-mer en matière de coopération régionale. Par exemple, le Conseil régional peut, par délibération, demander aux autorités de la République d'autoriser son Président à négocier, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec un ou plusieurs États, territoires ou organismes régionaux étrangers.

### 1.2.2. Relations extérieures

#### *L'Amapá et la Guyane, deux territoires enclavés dont les relations avec les territoires voisins sont en plein essor*

Acteur désormais incontournable sur la scène internationale, le Brésil joue également un rôle majeur sur la scène régionale, ce qui est porteur pour l'Amapá.

Le Brésil est membre :

- **du Marché Commun du Sud – Mercosur** -, au sein duquel il joue un rôle très actif depuis sa création en 1995. Les autres membres sont l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela<sup>24</sup>.

<sup>19</sup> « Il appartient à l'Union; I - de gérer les relations avec les États étrangers et de participer aux organisations internationales ».

<sup>20</sup> Le Congrès a pour mission de « disposer définitivement sur les traités, accords ou actes internationaux qui entraînent des charges ou des engagements grevant le patrimoine national ». (Art.49-I). Le **Tribunal Suprême Fédéral** exerce un contrôle sur la constitutionnalité des traités, comme des lois fédérales. Il juge en première instance « les litiges entre un État étranger ou un organisme international et l'Union, l'État, le District fédéral ou un Territoire » et examine les demandes d'extradition des États étrangers. (Art.102-1).

<sup>21</sup> Site de l'ABC : [www.abc.gov.br/abc/introducao.asp](http://www.abc.gov.br/abc/introducao.asp)

<sup>22</sup> Article 52, Constitution de 1958.

<sup>23</sup> Article 53, Constitution de 1958.

<sup>24</sup> Le Chili, la Bolivie et le Pérou y sont des États associés.

- **de l'Organisation du Traité Amazonien de Coopération – OTCA**, mise en place en 1995 et rassemblant la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Guyana, le Pérou, le Suriname et le Venezuela dans le but de promouvoir une action concertée dans les domaines de la préservation de la forêt amazonienne et de la gestion des ressources naturelles. Les réseaux établis dans le cadre de cette Organisation permettent à l'Amapá d'échanger idées et expertises en matière environnementale avec ses voisins amazoniens.
- **de l'Union des Nations Sud-américaines – UNASUR**, créée officiellement le 23 mai 2008 à Brasilia, qui regroupe les douze pays d'Amérique du Sud, et qui est dotée d'un secrétariat permanent et d'un Parlement basé en Bolivie.

Le Brésil participe à l'Initiative d'Intégration de l'Infrastructure Régionale Sud-Américaine – IIRSA (2000), coordonnée par les gouvernements sud-américains<sup>25</sup>, et qui a pour but de développer les infrastructures de transports, d'énergie et de communication sur le continent. Les projets mis en place sont financés à la fois par les gouvernements, le secteur privé et les institutions financières multilatérales (Corporation Andine de Développement<sup>26</sup>, le Fonds de soutien financier pour le développement du bassin du fleuve Plata<sup>27</sup> et la Banque Interaméricaine de Développement). L'Amapá bénéficie directement de cette initiative, à travers le projet trinational (Brésil-Guyana-Suriname) qui vise l'amélioration de la route de Georgetown – Albina<sup>28</sup> et de la route de Macapá à Oiapoque (tronçon Ferreira Gomes – Oiapoque)<sup>29</sup>.

La volonté du Brésil de promouvoir l'intégration régionale se manifeste également par la construction de ponts binationaux avec la majorité des pays frontaliers : le Paraguay (1965), l'Argentine (1985), le Pérou (2005), le Guyana (2009), la Bolivie (2010), et la France (dont l'ouverture est prévue pour le second semestre 2011).

### *La Guyane, un territoire français qui approfondit son ancrage amazonien*

Longtemps essentiellement tournée vers la France métropolitaine, la Guyane développe de plus en plus des relations avec les États voisins. Des commissions mixtes transfrontalières (ou des Conseils de fleuve) se tiennent régulièrement entre la Guyane et le Suriname et entre la Guyane et le Brésil. En mai 2010, une réunion de préparation à la création d'une possible commission mixte internationale s'est tenue entre la France et le Guyana à Georgetown ; celle-ci reflète l'intensification des relations de coopération entre la Guyane et le Guyana.

L'insertion régionale de la Guyane est favorisée par la mise en place de nouveaux dispositifs financiers. Depuis 2001, la Guyane dispose de son propre Fonds de Coopération Régionale (FCR). Auparavant, elle bénéficiait d'un fonds commun avec les Antilles, le Fonds Interministériel de Coopération (FIC). Le FCR, géré par la Préfecture<sup>30</sup>, est alimenté par des fonds de l'État, mais peut également recevoir des dotations du Conseil régional, du Conseil général ou de toutes autres collectivités ou organismes. Ce fonds cofinance des projets sous forme de subventions à condition qu'un partenaire étranger soit clairement identifié<sup>31</sup>. Les subventions versées dans le cadre du FCR s'élevaient à 4,5 M€ pour la période 2000-2006 et 2,2 M€ ont déjà été versés sur la période 2007-2010.

L'Union Européenne a mis en place deux programmes appuyant financièrement des projets contribuant à l'insertion régionale de la Guyane :

- **Interreg « Caraïbes »** : ce programme, dont l'autorité de gestion est le Conseil régional de Guadeloupe, est doté d'un budget d'environ 63 M€, dont 75 % au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), le reste étant constitué par des contreparties nationales et régionales ;
- **le Programme Opérationnel Amazonie** : premier programme de coopération transfrontalière pour l'espace Guyane – Suriname – Brésil (Amapá, Amazonas et Pará). Ce programme, dont l'autorité de gestion est le Conseil régional de Guyane, est doté d'un budget de 17 M€ pour la période 2007-2013, dont 75 % au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), le reste étant apporté par le Conseil régional, l'État, le Conseil général et le CNES.

### *L'Amapá et la Guyane, deux régions recevant des aides extérieures pour pallier leurs retards de développement*

État fédéral du Brésil, l'Amapá est éligible au dispositif d'aide publique au développement. Les principaux bailleurs de fonds en Amapá sont la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement.

<sup>25</sup> Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

<sup>26</sup> Corporacion Andina de Fomento (CAF).

<sup>27</sup> Fondo Financiero para el Desarrollo de la Cuenca del Plata (FONPLATA).

<sup>28</sup> Il est rappelé que l'Agence Française de Développement cofinance avec la BID et l'UE la réhabilitation de la route Paramaribo-Albina.

<sup>29</sup> Projet qui s'élevait à 295 MUSD, dont 157 MUSD financés par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) - voir le site de l'IIRSA : [www.iirsa.org](http://www.iirsa.org)

<sup>30</sup> Publié au Journal officiel « Lois et Décrets » 089 du 14 avril 2001.

<sup>31</sup> Les axes prioritaires sont les projets à portée économique, les projets environnementaux et agricoles, les projets à caractères sanitaires et sociaux et les projets en matière de sécurité et de gestion des risques. Le comité de gestion paritaire (Etat/collectivités) se réunit deux fois par an pour statuer sur les projets qui lui sont présentés.

Cf. [www.guyane.pref.gouv.fr/presentation-du-fcr/](http://www.guyane.pref.gouv.fr/presentation-du-fcr/)



**La Banque Mondiale** a accordé à l'Amapá un prêt de 4,8 MUS\$ pour la réalisation du projet « Communautés Durables en Amapá » qui combat la pauvreté urbaine et rurale. Ce projet se décompose en quatre volets : (1) développement urbain et communautaire ; (2) crédit individuel rural et urbain ; (3) communauté rurale ; (4) gestion participative et techniques complémentaires<sup>32</sup>. Depuis 2006, le montant décaissé s'élève à 70 % de la totalité du prêt.

**La Banque Interaméricaine de Développement** devrait participer au financement de trois projets en Amapá. Les montants des prêts ont été fixés, mais le Gouvernement fédéral n'a pas encore donné son autorisation pour leur acceptation :

- un projet visant l'« Amélioration de la qualité de l'environnement urbain de l'Amapá », notamment dans les principales communes de l'État : Macapá, Santana et Laranjal do Jari (assainissement et logement urbain). Le montant du prêt devrait avoisiner les 21 MUS\$ ;
- un projet visant la modernisation du système de perception des impôts. Le prêt devrait s'élever à 7MUS\$ ;
- un projet visant le renforcement institutionnel et la construction d'infrastructures touristiques dans le cadre du Programme National de Développement du Tourisme (PRODETUR<sup>33</sup>). Un prêt à hauteur de 150 MUS\$ devrait être accordé.

Région Ultra Périphérique (RUP)<sup>34</sup>, la Guyane bénéficie d'aides financières de l'Union Européenne. A ce titre, sur la période 2000-2006, la Guyane a reçu 389,6 M€ (Document unique de programmation). 485,8 M€ ont été programmés pour la période 2007-2013, répartis sur cinq programmes :

- le PO FEDER : le Programme Opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional ;
- le PO FEP : le Programme Opérationnel du Fonds Européen pour la Pêche et l'aquaculture ;
- le PO FEADER : le Programme de Développement Rural du Fonds Européen Agricole de Développement Rural ;
- le FSE : le Fonds Social Européen ;
- le PO Amazonie : le Programme Opérationnel Amazonie concernant l'espace de coopération Guyane-Suriname-Brésil.

Les différents fonds alloués par l'Europe ont pour objectifs d'aider la Guyane à relever trois défis majeurs : accélérer le développement économique et viser la compétitivité ; favoriser la dynamique d'emploi et promouvoir l'insertion sociale ; et poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité.

### 1.3. Caractéristiques démographiques

#### *L'Amapá, près de trois fois plus peuplée que la Guyane ...*

La population 2007<sup>35</sup> de l'Amapá (582 400 habitants) représente 2,7 fois celle de la Guyane (213 000), sur un territoire presque double (143 000 km<sup>2</sup> contre 84 000 km<sup>2</sup>). La densité de population est plus élevée en Amapá (4 contre 2,5 ha/km<sup>2</sup>).

Ce constat est cependant à nuancer, car il y a une plus grande concentration de population dans le district de Macapá (57 %), la capitale de l'Amapá<sup>36</sup>, qu'à Cayenne (27 %), chef lieu de la Guyane. Cette tendance se confirme si le champ d'analyse est étendu dans un cas au district de Santana, de la même conurbation, et à l'ensemble de l'île de Cayenne dans l'autre<sup>37</sup>. La densité de population est alors la même en Amapá et en Guyane, sur le reste du territoire (1,3 ha/km<sup>2</sup>).

#### *Deux populations jeunes*

Les populations de l'Amapá et de la Guyane sont en 2007 presque aussi jeunes l'une que l'autre, avec respectivement 46,5 et 44,5 % de moins de 20 ans, ainsi que 4,7 et 5,8 % de 60 ans et plus.

Une approche plus fine fait cependant apparaître qu'entre 10 et 43 ans la pyramide guyanaise se « creuse » par rapport à celle de l'Amapá, tout particulièrement pour la tranche des 22-23 ans, mais avec une nette inversion de tendance dès 26 ans, qui se propage

<sup>32</sup> Pour en savoir plus, consulter le site de l'Agence de Développement de l'Amapá : [www.adap.ap.gov.br](http://www.adap.ap.gov.br)

<sup>33</sup> Programa Nacional de Desenvolvimento do Turismo.

<sup>34</sup> Le statut de RUP reconnaît les handicaps que subissent certains territoires, de par leur éloignement du continent européen, leur relief et climat difficiles ainsi que leur dépendance à un petit nombre de produits. Les sept RUP sont les Açores, les îles Canaries, la Guadeloupe, la Guyane, Madère, la Martinique et la Réunion. cf. Traité de Rome, article 299 § 2.

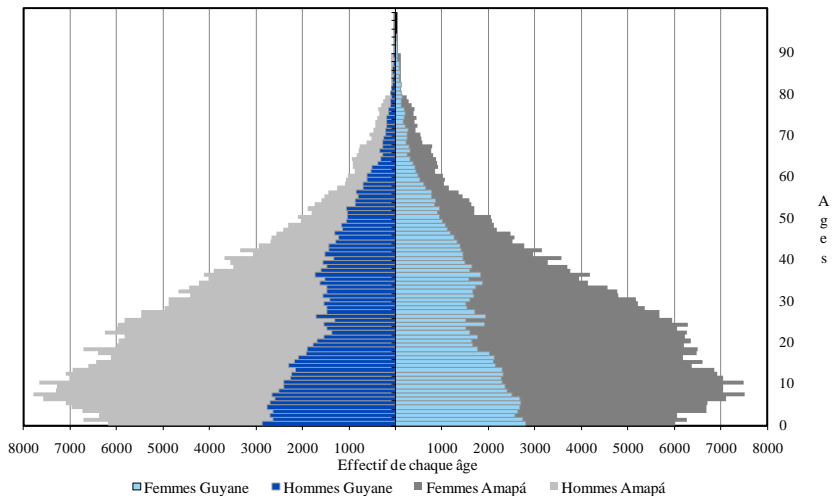
<sup>35</sup> Au 1<sup>er</sup> avril pour l'Amapá (IBGE - censo 2007) et au 1<sup>er</sup> janvier pour la Guyane (Insee - recensement 2007).

<sup>36</sup> Macapá, avec ses 324 000 habitants, a une population plus importante que celle de la Guyane entière.

<sup>37</sup> Respectivement 69 et 48 % de la population.

de façon heurtée jusqu'à 36 ans : en effet, les jeunes Guyanais sont nombreux à quitter la Guyane pour leurs études ou pour leurs premières années dans la vie active.

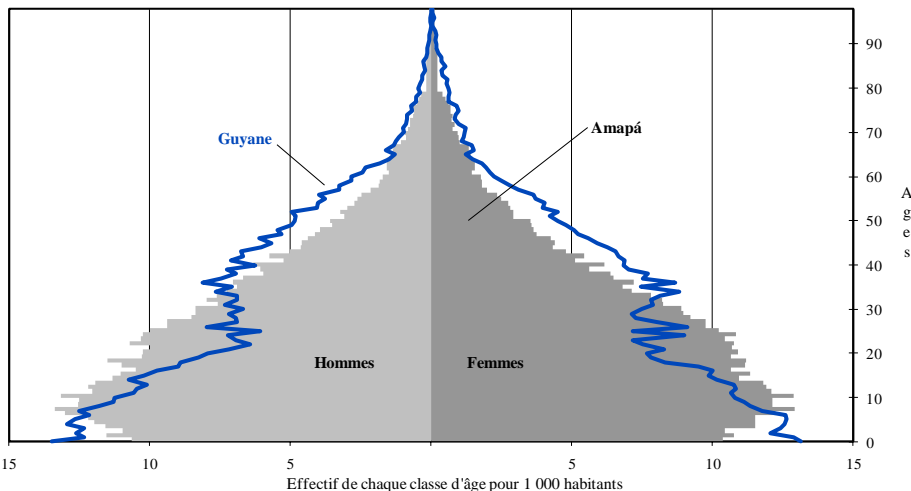
### Pyramides des âges en 2007, Amapá et Guyane (en effectif)



Source : IBGE -censu 2007 ; Insee-recensement 2007

En revanche, il n'y a, pas plus en Amapá qu'en Guyane, de différences marquées entre la structure par âge des femmes et celle des hommes, à l'exception des plus grands âges, du fait d'une moindre espérance de vie à la naissance des hommes, plus encore en Amapá (67 contre 75 ans) qu'en Guyane (75 contre 81 ans).

### Pyramides des âges en 2007, Amapá et Guyane (en structure)



Source : IBGE -censu 2007 ; Insee-recensement 2007

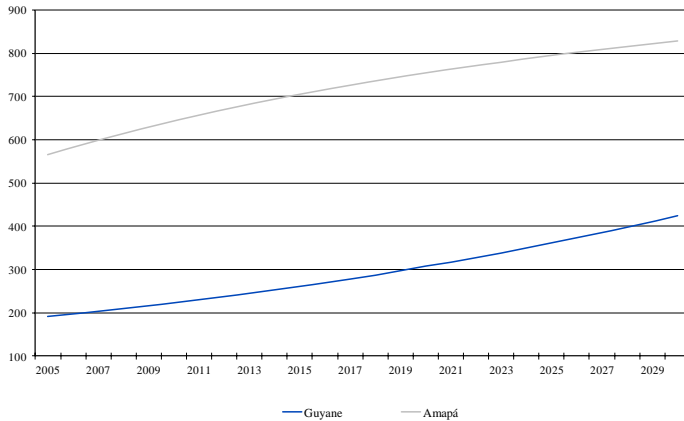
## Une croissance plus rapide de la Guyane

La population guyanaise croît plus vite que celle de l’Amapá, en raison notamment de l’accroissement naturel. Le taux de natalité est deux fois supérieur (28 contre 16 ‰), alors que les taux de mortalité brut (3,4 contre 4,8 ‰) et surtout infantiles (13,6 contre 23,2 ‰) sont plus faibles. Le nombre moyen d’enfants par femme est plus élevé (3,7 contre 2,7)<sup>38</sup>.

Les populations devraient ainsi passer d’un rapport de 2,9 en 1999 (157 000 contre 449 000) à 1,9 en 2030 (424 000 contre 828 000). Ce rapport reste proche en 2030 de celui observé actuellement, en retenant pour la Guyane le scénario sans migration (342 000 habitants)<sup>39</sup>.

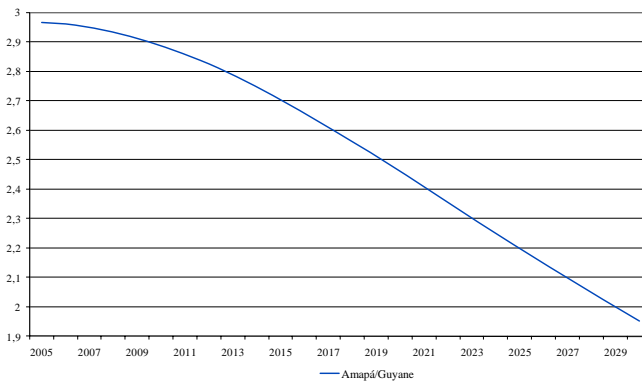
Alors en effet que dans l’ensemble de la région Nord du Brésil, à laquelle appartient l’État de l’Amapá, les immigrants étrangers ne représentent que 1,1 % de la population, ils regroupent plus d’un tiers de la population guyanaise, depuis un quart de siècle. Une importance qui ne devrait pas décroître rapidement, puisqu’après une contribution de un quart à la croissance de la population guyanaise entre 1990 et 1999, ils y contribuent aujourd’hui pour un tiers, mais seulement pour un cinquième à l’horizon 2030<sup>40</sup>.

### Evolution comparées des populations (milliers d’habitants)



Source : projections de population 2030 - IBGE; Insee

### Evolution des rapports de populations



Source : projections de population 2030 - IBGE; Insee

<sup>38</sup> Source : IBGE - PNAD 2008 et Insee - état-civil 2008.

<sup>39</sup> Projections de population, source : IBGE - révision 2008 (sur 1991-2030) et Insee - 2005 (jusqu'à 2030).

<sup>40</sup> Source : IBGE - PNAD 2008 et Insee - recensements population 1990 à 2007 ; projections Insee-2010 (jusqu'à 2040).

## Les projections de population en Guyane

Les projections de populations se fondent sur un modèle baptisé Omphale 2010. Ce modèle est basé sur les populations régionales par sexe et âge au 1<sup>er</sup> janvier 2007 issues du recensement de la population. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients de migrations entre zones de départ et d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont déterminés en ne prenant en compte que les tendances de fécondité, mortalité et de migrations observées par le passé. Ces projections ne peuvent donc pas s'assimiler à des prévisions : les hypothèses retenues ne sont pas probabilisées.

### Les différents scénarios

#### Le scénario central

Les projections commentées ici ont été élaborées avec les hypothèses du scénario dit « central » :

- **la fécondité** de la région est maintenue à son niveau de 2007, soit 3,67 enfants par femmes.
- **la mortalité** baisse au même rythme qu'en France où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040;
- **les quotients migratoires**, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre la région et les autres régions de France d'une part et entre la région et l'étranger d'autre part.

#### Des variantes possibles

Des variantes ont été constituées pour mesurer l'impact d'évolutions qui, sur chaque composante, diffèreraient de celles retenues dans le scénario central.

Pour la **fécondité**, le scénario « fécondité haute » fait converger la fécondité de la région vers une valeur cible en 2015 qui correspond à l'ICF de la zone en 2007 augmenté de 0,15. Au-delà, la fécondité ainsi atteinte est maintenue.

Pour le scénario « fécondité basse », c'est la valeur de l'ICF de la zone moins 0,15 qui sert de cible en 2015.

Pour la **mortalité**, le scénario « espérance de vie haute » fait évoluer l'espérance de vie de la région parallèlement à l'évolution nationale du scénario correspondant. Ce dernier est établi selon des gains progressifs d'espérance de vie à la naissance, qui atteint environ 90,6 ans pour les femmes et 84,9 ans pour les hommes en 2040. Pour le scénario « espérance de vie basse » qui fonctionne selon le même principe, les valeurs s'élèvent à 87,1 ans pour les femmes et 81,4 ans pour les hommes.

Pour les **migrations**, le scénario sans migrations est une projection pour laquelle l'ensemble des échanges migratoires, entre régions et avec l'étranger, sont considérés nuls. Il constitue une variante intéressante pour appréhender leur impact sur les projections régionales. Les scénarios « migrations hautes » et « migrations basses » correspondent à des hypothèses d'évolution du solde migratoire avec l'étranger de plus ou moins 50%.

Les scénarios « population haute » et « population basse » rassemble les variantes optimistes (resp. pessimistes) de chacune des trois composantes précédentes.

## CHAPITRE 2

### CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

#### 2.1. Caractéristiques générales du tissu économique

##### 2.1.1. Les comptes économiques et le commerce extérieur

*Le PIB par habitant est 3,5 fois plus important en Guyane qu'en Amapá*

En 2007, le Produit Intérieur Brut (PIB) à prix courants de l'Amapá est un peu plus faible que celui de la Guyane. Du fait de l'écart de taille des populations, le PIB par habitant est 3,5 fois plus important en Guyane qu'en Amapá. Toutefois les deux économies sont d'un même dynamisme, avec respectivement 5,0 et 4,4 % de croissance moyenne annuelle du PIB en volume, sur la période 2002-2007. La croissance est plus forte que celle de l'ensemble du pays, dans un cas comme dans l'autre (3,8 au Brésil et 1,8 % en France sur la même période).

L'Amapá est par ailleurs à la périphérie géographique, mais aussi économique du Brésil, puisqu'en moyenne sur 2003-2007 le PIB par habitant ne représente que deux tiers de celui de l'ensemble du Brésil. La Guyane, plus éloignée encore au plan géographique, l'est également concernant le PIB par habitant, qui n'atteint pas la moitié de celui de l'ensemble de la France.

Produit Intérieur Brut (PIB, 2007)			GUYANE	AMAPÁ
	Montant	M€	2 927	2 264
	total	MRS\$	7 787	6 022
PIB 2007 (prix courants)	Montant /	€	13 372	3 854
	habitant	R\$	35 843	10 254
		% PIB national	46,3%	66,7%
Croissance annuelle		PIB (volume, 2002-2007)	4,4%	5,0%
		PIB / habitant (p.courants, 2006-2007)	1,3%	13,5%

Sources : IBGE (PIB 2003-2007) - Insee (comptes économiques définitifs 2007)  
MATAF Forex Trading, taux de change 2007

L'économie de la Guyane est marquée par la présence du Centre spatial Guyanais. L'effet direct du spatial sur la production non marchande de la Guyane (estimée à 1,3 Md€) représente entre un quart et un tiers de l'ensemble de la production non marchande de la Guyane (35% en 2002 et 29% en 2003)<sup>41</sup>. Dans le secteur marchand, les effets indirects en représentent 10 % de la production marchande et les effets induits 2 %. Au total la somme des trois effets représente 48 % de l'ensemble de la production marchande de la Guyane. Tous effets confondus, le spatial contribuait en 2002 pour 16 % au PIB total de la Guyane et pour 28 % au PIB marchand.

#### *Même poids du tertiaire ... et du secteur public*

Dans la répartition de la valeur ajoutée, la prédominance du tertiaire est un peu plus forte en Amapá qu'en Guyane, alors que la situation est inverse pour le secteur secondaire, étendu aux activités extractives.

C'est également en Amapá que les activités relevant du secteur public sont les plus importantes. Il en est de même du commerce, contrairement aux transports<sup>42</sup> et surtout aux autres services, en plein développement en Guyane.

<sup>41</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=25&ref\\_id=13758](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=25&ref_id=13758)

<sup>42</sup> 4,1 % de la valeur ajoutée, mais 17,3 % de la production guyanaise.

### Répartition de la valeur ajoutée par activité (2007)

Total	GUYANE(€)		AMAPÁ (R\$)	
	2696		5621	
Agriculture, élevage et pêche	111	4,1%	240	4,3%
Secondaire (y.c extraction et BTP)	549	20,4%	557	9,9%
Sous-total	<b>2 147</b>	<b>79,6%</b>	<b>4 824</b>	<b>85,8%</b>
Commerce	259	9,6%	865	15,4%
Tertiaire	112	4,1%	151	2,7%
Transports	112	4,1%	151	2,7%
Administrations publiques	990	36,7%	2516	44,8%
Autres services	787	29,2%	1 292	23,0%

Sources : IBGE (PIB 2003-2007) - Insee (comptes économiques définitifs 2007)  
MATAF Forex Trading, taux de change 2007

### Une Guyane plus ouverte sur le monde mais plus dépendante ...

L'évaluation du commerce extérieur est différente pour les deux territoires. En Guyane, le commerce extérieur recouvre l'ensemble des échanges avec l'extérieur de la Guyane (y compris avec le reste de la France) alors que pour l'Amapá, il ne recouvre que les échanges avec l'étranger (non compris les échanges avec le reste du Brésil). Cette remarque peut avoir de l'importance, puisque par exemple pour la Guyane, la moitié<sup>43</sup> des échanges est réalisée avec le reste de la France (hexagone et autres DOM).

Toutefois, même en ne s'en tenant qu'aux échanges avec l'étranger, ils sont en moyenne annuelle (2006-2008) près de trois fois plus importants pour la Guyane que pour l'Amapá (513 M€, contre 178 M€). Mais le taux de couverture de la Guyane est particulièrement faible (9,5 %), alors que celui de l'Amapá est très élevé (412,0 %).

Si la Guyane importe 13 fois plus que l'Amapá, elle exporte également trois fois moins. Les importations sont très diversifiées pour les deux territoires, mais en Amapá, elles servent essentiellement à la production, alors qu'en Guyane, la part relevant de la consommation finale est plus importante.

En ce qui concerne les exportations, si l'or représente la même proportion pour les deux territoires (44 %), cela se révèle être l'unique similitude. En effet, les autres exportations de l'Amapá résultent quasiment toutes d'activités de production, alors que ce n'est le cas en Guyane que pour un peu plus de 7 %.

Le reste des exportations guyanaises tient au renvoi de conteneurs vides (35 %), mais aussi à la réexportation d'engins de chantier et autres véhicules, voire de bateaux (8 %), ayant donc encore une valeur marchande, et appelés à servir ailleurs.

### Amapá : répartition par nature des principales exportations et importations (moyenne triennale 2006-2008, milliers d'euros)

EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
Nature	Montant	%	Nature	Montant	%
Or	63 640	44,4%	Matériels de forage, bulldozers, moteurs diesel et groupes électrogènes, (y.c pièces détachées)	17 951	51,6%
Bois et produits en bois	43 363	30,2%	Appareils audio et vidéo, appareils de radiographie, scanners	2 288	6,6%
Minerais de fer et de chrome, manganèse	29 344	20,5%	Eau de toilette	1 457	4,2%
Fruits et légumes, préparations	6 612	4,6%	Cyanure et charbon actif	1 407	4,0%
Bovins	308	0,2%	Vêtements	897	2,6%
<b>Total des exportations</b>	<b>143 350</b>	<b>100%</b>	<b>Total des importations</b>	<b>34 820</b>	<b>100%</b>
			<i>Taux de couverture : 411,7%</i>		

Source : Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur-SECEX

<sup>43</sup> 49,4 % du montant global (exportations + importations), sur la période 2006-2008.

**Guyane : répartition par nature des principales exportations et importations  
(moyenne triennale 2006-2008, milliers d'euros)**

EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
Nature	Montant	%	Nature	Montant	%
Or	19 485	43,6%	Prod.indust.biens d'équipement	114 077	24,4%
Cadres et conteneurs vides	15 635	35,0%	Prod.indust.biens consom.courante	82 220	17,6%
Riz	2 127	4,8%	Prod.indust.biens intermédiaires	78 020	16,7%
Engins de chantiers, autres véhicules, bateaux...	2 076	4,6%	Prod.indust.automobile	67 751	14,5%
Divers instruments de mesure	1 158	2,6%	Energie	63 951	13,7%
Produits de la pêche	1 118	3%	Prod.indust.agro-alimentaires	55 586	11,9%
<b>Total des exportations</b>	<b>44 690</b>	<b>100%</b>	<b>Total des importations</b>	<b>467 993</b>	<b>100%</b>
<i>Taux de couverture: 9,5%</i>					

Source : Direction nationale des statistiques du Commerce extérieur

**La Guyane tournée vers l'Europe, l'Amapá vers les États-Unis et la Chine**

L'Amapá comme commerce principalement avec les États-Unis (47,2 % des échanges), suivis de loin par la Chine (13,1 % des échanges). Dans les deux cas, la balance commerciale est à l'avantage de l'Amapá. Ces deux partenaires fournissent 65,5 % des importations et reçoivent 59,0 % des exportations.

Les échanges importants avec d'autres pays sont très largement orientés dans une seule direction : soit celle des exportations, avec la Turquie (15,0 %), soit celle des importations avec la Corée du Sud (10,6 %). Mais pour ce dernier pays, le montant des échanges est très fluctuant d'une année à l'autre.

Le faible taux de couverture de la Guyane laisse prévoir l'absence d'un véritable partenaire commercial. Les exportations les plus importantes vont en effet vers la Suisse (42,6 %, notamment des exportations d'or pour affinage), d'où ne provient qu'une infime partie des importations (0,5 %). Alors que les importations de Trinidad arrivent en tête (13,2 %, produits pétroliers), les exportations vers ce pays restent très faibles (2,2 %). Seules l'Allemagne et l'Italie pourraient être considérées comme des partenaires<sup>44</sup>, aux deuxième et cinquième rangs en matières d'importations (respectivement 5,4 et 3,3 %), et aux troisième et deuxième rangs en matière d'exportations (respectivement 20,7 et 16,9 %).

C'est en fait globalement avec l'UE que la Guyane réalise la majeure partie de ses échanges.

**Balance commerciale avec l'étranger  
(moyenne triennale 2006-2008, milliers d'euros)**

Pays de destination ou d'origine	GUYANE				Taux de couverture	AMAPÁ				
	Exportations Montant	Exportations %	Importations Montant	Importations %		Exportations Montant	Exportations %	Importations Montant	Importations %	
Non désigné (a)			202 675	43,3%						
Allemagne	7 542	16,9%	25 261	5,4%	29,9%	25	1 486	4,3%	1,7%	
Chine	12		17 235	3,7%	/	13 152	9,2%	10 117	29,1%	130,0%
Corée du Sud			7 838	1,7%				3 690	10,6%	
Italie	9 245	20,7%	15 326	3,3%	60,3%	3 662		370		990,8%
Pays Bas	144		20 112	4,3%		432				
Suisse	19 024	42,6%	2 141	0,5%	888,8%	5 243	3,7%	66		/
Trinidad	1 001	2,2%	61 812	13,2%	/					
Turquie			5 148	1,1%	/	21 441	15,0%			
USA	185		10 544	2,3%		71 429	49,8%	12 725	36,5%	561,3%
<b>Sous-total (b)</b>	<b>37 153</b>	<b>83,1%</b>	<b>368 091</b>	<b>78,7%</b>	<b>10,1%</b>	<b>115 384</b>	<b>80,5%</b>	<b>28 454</b>	<b>81,7%</b>	<b>405,5%</b>
Tous pays	44 690	100%	467 993	100%	9,5%	143 350	100%	34 820	100%	411,7%

(a) pays et territoires non précisés dans les données douanières disponibles

(b) choix des exportateurs et importateurs = les 3 premiers (en italique) de chacun des territoires

Sources : Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur-SECEX

Direction nationale des statistiques du Commerce extérieur

<sup>44</sup> Avec cependant la réserve qu'il s'agit pour partie de conteneurs qui repartent vides.

**Guyane : balance commerciale avec l'UE, hors France**  
(moyenne triennale 2006-2008, milliers d'euros)

Pays de destination ou d'origine	EXPORTATION		IMPORTATIONS		Taux de couvert.	Total échanges	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Allemagne	7 542	37,4%	25 261	11,2%	29,9%	32 804	13,3%
Italie	9 245	45,8%	15 326	6,8%	60,3%	24 571	10,0%
Pays Bas	144		20 112	8,9%	/	20 256	8,2%
Espagne	1 551	7,7%	12 562	5,6%	12,3%	14 113	5,7%
Autres pays identifiés	1 686	8,4%	23 157	10,2%	7,3%	24 843	10,1%
Autres pays non identifiés*	/	/	129 781	57,4%	/	129 781	52,7%
<b>Total CEE (hors France)</b>	<b>20 168</b>	<b>100%</b>	<b>226 200</b>	<b>100%</b>	<b>8,9%</b>	<b>246 368</b>	<b>100%</b>

\* pays non identifiés dans les données douanières disponibles

Source : Direction nationale des statistiques du Commerce extérieur

## 2.1.2. Emploi, chômage et niveau de qualification de la main d'œuvre

### *Un fort taux d'activité en Amapá*

En 2008, la proportion de la population de 15 ans et plus au travail est en Amapá très nettement plus forte qu'en Guyane (60 contre 40 %), surtout pour les hommes (73 contre 49 %). Toutefois, la situation relative des femmes reconnues comme ayant un travail est beaucoup plus défavorable en Amapá (47 % pour les femmes contre 73 % pour les hommes) qu'en Guyane (31 % pour les femmes contre 49 % pour les hommes).

Cependant, alors que 11 % des emplois de Guyane sont occasionnels ou informels, en Amapá<sup>45</sup>, 26 % des emplois sont informels ou non rémunérés, ou bien sont relatifs à une activité d'auto-production.

Les emplois sont plus précaires en Amapá, mais parallèlement, le temps de travail hebdomadaire est plus long, puisque 71 % des actifs occupés de l'Amapá travaillent 40 heures et plus par semaine, contre 19 % en Guyane. Le travail à temps partiel est fréquent chez les femmes en Guyane (un tiers travaille moins de 35 heures), plus qu'en Amapá.

### **Taux d'emploi, chômage et activité des 15 ans et plus (2008, au sens du BIT pour la Guyane)**

	GUYANE			AMAPÁ		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Actifs occupés	20 257	29 784	<b>50 041</b>	100 094	154 399	<b>254 493</b>
<i>Taux d'emploi</i>	<i>31,4%</i>	<i>48,7%</i>	<b>39,8%</b>	<i>46,9%</i>	<i>73,0%</i>	<b>59,9%</b>
Chômage	8 378	5 541	<b>13 919</b>	24 539	17 797	<b>42 336</b>
<i>Taux de chômage</i>	<i>29,3%</i>	<i>15,7%</i>	<b>21,8%</b>	<i>19,7%</i>	<i>10,3%</i>	<b>14,3%</b>
Actifs	28 635	35 325	<b>63 960</b>	124 633	172 196	<b>296 829</b>
<i>Taux d'activité</i>	<i>44,3%</i>	<i>57,8%</i>	<b>50,9%</b>	<i>58,4%</i>	<i>81,4%</i>	<b>69,9%</b>
Inactifs	35 944	25 792	<b>61 726</b>	88 650	39 451	<b>128 101</b>
<b>Total</b>	<b>64 579</b>	<b>61 117</b>	<b>125 686</b>	<b>213 283</b>	<b>211 647</b>	<b>424 930</b>

Source: IBGE-PNAD 2008; Insee - Enquête emploi 2008

### **Durée hebdomadaire totale du travail (emplois principaux et secondaires) des actifs occupés (2008)**

	GUYANE			AMAPÁ		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 15h	9,1%	5,2%	<b>6,8%</b>	2,6%	0,9%	<b>1,6%</b>
15 à 34h	22,1%	12,6%	<b>16,5%</b>	35,7%	21,5%	<b>27,0%</b>
35 à 39h	55,9%	58,7%	<b>57,6%</b>			
40 à 44h				47,8%	59,1%	<b>54,7%</b>
45 à 48h	12,9%	23,5%	<b>19,2%</b>	7,0%	11,1%	<b>9,5%</b>
49h et plus				6,9%	7,4%	<b>7,2%</b>

Source : IBGE - PNAD 2008; Insee - Enquête emploi 2008

<sup>45</sup> Source : [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/guyane/themes/antiane/ae56/ae56\\_art06.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/themes/antiane/ae56/ae56_art06.pdf)



### Moins de chômeurs, moins d'inactifs en Amapá

A l'inverse de l'emploi, le taux de chômage est sensiblement plus faible en Amapá qu'en Guyane (14,3 % contre 22 %), et avec une situation relativement moins défavorable pour les femmes d'Amapá (10,3 % de chômage pour les femmes), qu'en Guyane (15,7 %).

Si les distorsions constatées entre les territoires sont fortes par sexe, elles le sont plus encore par classe d'âges, singulièrement pour les jeunes. Elles restent globalement marquées, y compris pour les plus âgés.

### Emploi, chômage et activité par tranche d'âge (2008)

	GUYANE					AMAPÁ				
	15 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	15 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans
Actifs occupés	3 089	6 563	16 113	13 835	8 809	44 139	41 872	78 107	50 326	32 056
Taux d'emploi	9,8%	46,3%	56,0%	57,6%	58,1%	37,8%	68,7%	73,7%	74,8%	72,8%
Chômeurs	2 272	2 545	4 077	3 537	1 232	19 225	5 602	12 271	3 498	1 392
Taux de chômage	42,4%	27,9%	20,2%	20,4%	12,3%	30,3%	11,8%	13,6%	6,5%	4,2%
Actifs	5 361	9 108	20 190	17 372	10 041	63 364	47 474	90 378	53 824	33 448
Taux d'activité	17,0%	64,3%	70,2%	72,3%	66,2%	54,2%	77,9%	85,3%	80,0%	76,0%
Inactifs	26 211	5 061	8 591	6 644	5 117	53 500	13 465	15 627	13 422	10 567
<b>Total</b>	<b>31 572</b>	<b>14 169</b>	<b>28 781</b>	<b>24 016</b>	<b>15 158</b>	<b>116 864</b>	<b>60 939</b>	<b>106 005</b>	<b>67 246</b>	<b>44 015</b>

Source: IBGE - PNAD 2008; Insee - enquête emploi 2008

### Net avantage de la Guyane pour le préscolaire

Il n'est pas aisé de comparer les niveaux de qualification des actifs occupés en Amapá et en Guyane, car dans le premier cas, seule une répartition des actifs occupés suivant le nombre d'années d'études est disponible, alors que pour la Guyane, le critère retenu est le diplôme obtenu. Les niveaux extrêmes, les plus qualifiés et les moins qualifiés, ont un poids supérieur en Guyane.

### Niveau d'études (2008)

	Niveau de diplôme des actifs occupés en Guyane				
	Aucun	CAP-BEP	Bac	Bac + 2	Supérieur
Femme	30,9%	22,5%	17,6%	16,2%	12,8%
Homme	38,3%	24,9%	14,5%	10,7%	11,7%
Ensemble	35,3%	23,9%	15,8%	12,9%	12,1%

Source: Insee - Enquête emploi 2008

	Nombre d'années d'étude des actifs occupés en Amapá			
	- de 8 ans	8 à 10 ans	11 à 14 ans	15 ans et plus
Femme	19,9%	22,0%	46,3%	11,8%
Homme	30,9%	26,1%	34,3%	8,7%
Ensemble	26,6%	24,5%	39,0%	9,9%

Source: IBGE - PNAD 2008

Si la comparaison n'est pas facile dans l'immédiat, l'effort de formation de la jeunesse peut constituer un bon indicateur de la répartition des futures populations actives selon le niveau de qualification.

Or sur le champ de la population de 4<sup>46</sup> à 24 ans, le pré-scolaire est nettement mieux couvert en Guyane<sup>47</sup>, alors que la situation s'équilibre pour le primaire et le collège (correspondant par classe d'âges au «fondamental» brésilien), mais aussi au niveau lycée (« médio » brésilien).

Elle tourne à l'avantage de l'Amapá à partir de 18 ans. Mais il est vrai qu'à partir de cet âge, la formation est en partie assurée hors du territoire pour les jeunes guyanais.

<sup>46</sup> Faute de pouvoir commencer à 3 ans, les statistiques brésiliennes regroupent les 0 à 3 ans.

<sup>47</sup> Cependant en Amapá il ne s'agit pas seulement des classes maternelles, mais aussi de toutes les autres formes de préscolarisation à l'exception des crèches : jardins d'enfants, etc ...

### Taux de scolarisation des 4 à 24 ans

	GUYANE	AMAPÁ
4 et 5 ans	91,1%	52,1%
6 à 14 ans	97,0%	94,3%
15 à 17 ans	87,8%	87,7%
18 à 24 ans	35,4%	45,2%

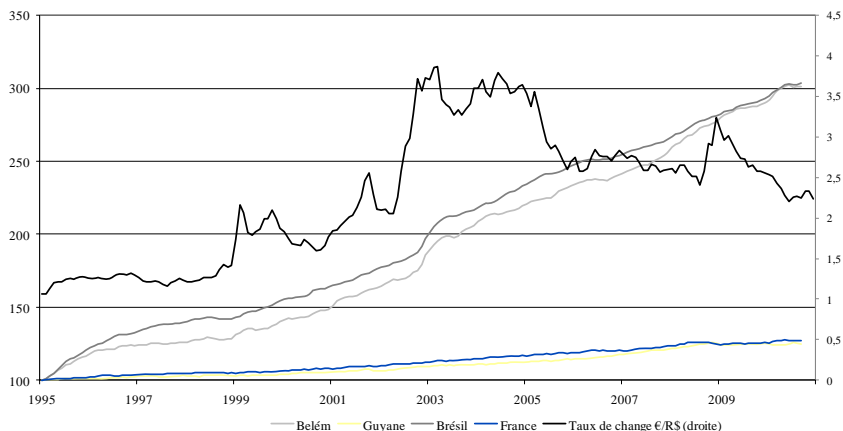
Source : IBGE - PNAD 2008 ; Insee - Recensement 2007

### 2.1.3. Revenus, salaires et prix

#### *Inflation endémique en Amapá, stabilité des prix en Guyane*

L'Amapá est entraîné par l'inflation relativement élevée du Brésil, laquelle sera ici mesurée à Belém, la grande agglomération la plus proche de Macapá (cf. encadré « Les indices de prix au Brésil »). La Guyane bénéficie par contre d'une relative stabilité des prix sur longue période, à l'image de la France entière.

#### Evolution comparée de l'indice des prix à la consommation 1995-2010 (base 100 en 1995) et taux de change



Source : IBGE, Insee

L'évolution par grands postes de l'indice de Belém n'étant pas disponible, ce n'est donc qu'à l'ensemble du Brésil qu'il est possible de comparer la Guyane.

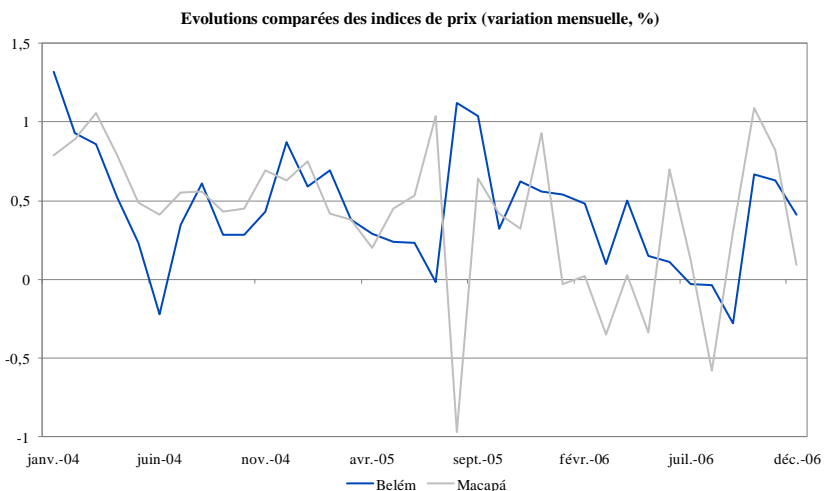
Sous les réserves inhérentes à un tel exercice, l'évolution comparée de l'alimentation et de l'habillement vient confirmer le constat fait sur les indices d'ensemble<sup>48</sup>.

<sup>48</sup> Il est cependant regrettable de ne pas disposer d'indices comparables sur l'énergie.

## Les indices de prix au Brésil

L'Institut brésilien de géographie et statistiques (IBGE) ne diffuse les indices des prix à la consommation infra-nationaux que pour 11 grandes agglomérations, la plus proche de Macapá étant Belém, dont la population est 2 à 3 fois plus importante. Des relevés des prix à la consommation sont toutefois réalisés à Macapá, par un autre organisme (SEPLAN) et avec une autre méthodologie.

La comparaison des évolutions relevées à Macapá (SEPLAN) et à Belém (IBGE), de 2004 à 2006, telle qu'elle apparaît dans le graphique ci-dessous, rend acceptable le recours à l'indice de Belém, pour rendre compte des évolutions à Macapá.



Source: Indices des prix à la consommation (IBGE et SEPLAN-Macapá)

### *Une Guyane un peu plus inégalitaire ...*

La société amapéenne est moins inégalitaire que celle de Guyane : seulement 4% des actifs occupés de l'Amapá perçoivent moins de la moitié du salaire minimum brésilien, contre 13 % des salariés guyanais.

Les proportions sont comparables pour les revenus et salaires les plus élevés. La concentration des revenus entre 0.5 et 2 fois le salaire minimum est plus forte en Amapá (65,2 %) que celle des salaires autour du SMIC en Guyane (53,7 %).

### Revenus des actifs occupés par rapport au salaire minimum (Amapá 2008)

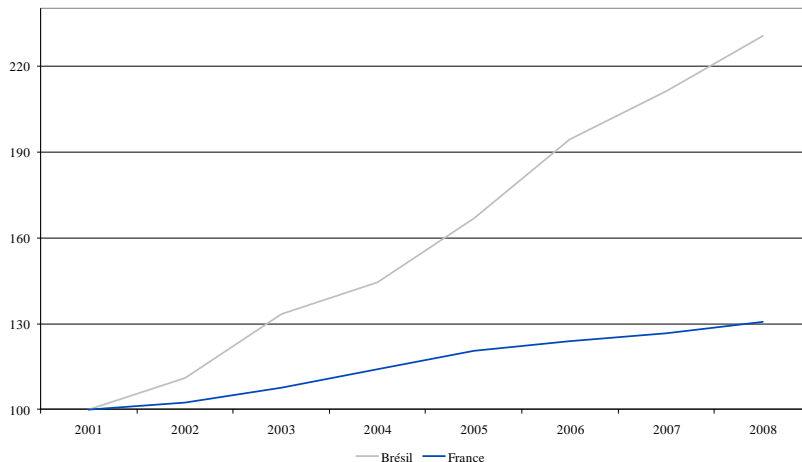
	GUYANE	AMAPÁ
Moins de 1/2	13,1%	4,0%
1/2 à moins de 1	15,6%	30,0%
1 à moins de 2	38,2%	35,2%
2 à moins de 3	19,1%	13,3%
3 à moins de 5	14,1%	8,7%
5 et plus	14,1%	6,4%

Source: salaire minimum (Brésil); SMIC (France)

### *Mais plus riche ?*

Même si le salaire minimum brésilien évolue beaucoup plus vite, du fait notamment d'une plus forte pression inflationniste, il reste 8 fois plus faible que le SMIC applicable en Guyane ; un rapport qui tend à se réduire, avec les réserves qui tiennent aux fluctuations du taux de change.

## Evolution du salaire minimum (base 100 en 2001)



Source : salaire minimum (Brésil), SMIC (France)

## 2.2. Secteurs économiques

### Démographie des établissements

Dans le champ de comparaison<sup>49</sup>, le commerce est le secteur d'activité le plus important en Amapá, en termes d'emplois mais surtout en nombre d'établissements. En Guyane, les services occupent la première place, moins en nombre d'établissements qu'en emplois.

La deuxième place est occupée par les activités relevant du primaire et du secondaire en Guyane, et par les services en Amapá, conduisant à un poids du tertiaire plus grand en Amapá qu'en Guyane.

### Répartition des effectifs et établissements par secteur (2008)

Secteurs d'activité	GUYANE				AMAPÁ			
	Etablissements		Effectifs		Etablissements		Effectifs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Autres activités primaires et secondaires	2 971	25,8%	7 591	21,2%	764	12,3%	8 047	19,7%
Commerce; réparation automobile	2 896	25,1%	4 448	12,4%	3 717	59,7%	17 572	43,0%
Autres services	5 652	49,1%	23 752	66,4%	1 747	28,1%	15 221	37,3%
<b>Total champ de comparaison</b>	<b>11 519</b>	<b>100%</b>	<b>35 791</b>	<b>100%</b>	<b>6 228</b>	<b>100%</b>	<b>40 840</b>	<b>100%</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	1 252	/	371	/	53	/	942	/
Administration publique	188	/	8 912	/	2	/	-	/
<b>Total général (pour mémoire)</b>	<b>12 959</b>	<b>/</b>	<b>45 074</b>	<b>/</b>	<b>6 283</b>	<b>/</b>	<b>41 782</b>	<b>/</b>

Sources : IBGE, Diretoria de Pesquisas, Cadastro Central de Empresas 2005-2008; Insee-Clap 2008

Hors tertiaire, c'est dans le secteur de la construction que les effectifs sont les plus importants, aussi bien en Amapá qu'en Guyane, les industries de fabrication venant en seconde position, bien avant les activités extractives.

<sup>49</sup> Hors agriculture-sylviculture-pêche et administration publique, pour lesquelles les statistiques ne sont manifestement pas établies de la même façon sur les deux territoires. Les activités considérées comme informelles sont de plus exclues.

## Industrie : répartition des effectifs et établissements par sous-secteur

Sous-secteurs d'activité	GUYANE				AMAPÁ			
	Etablissements		Effectifs		Etablissements		Effectifs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Industries extractives	133	1,2%	518	1,4%	40	0,6%	1 351	3,3%
Industrie manufacturière	964	8,4%	2 423	6,8%	371	6,0%	2 552	6,2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	93	0,8%	474	1,3%	18	0,3%	1 152	2,8%
Product. et distribut. d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	52	/	312	/	13	/	-	/
Construction	1 729	15,0%	3 864	10,8%	322	5,2%	2 992	7,3%
<b>Total</b>	<b>2 971</b>	<b>25,8%</b>	<b>7 591</b>	<b>21,2%</b>	<b>764</b>	<b>12,3%</b>	<b>8 047</b>	<b>19,7%</b>

Sources : IBGE, Diretoria de Pesquisas, Cadastro Central de Empresas 2005-2008; Insee-Clap 2008

Dans les services par contre, la situation est très différente d'un territoire à l'autre. L'enseignement, la santé et l'action sociale regroupent 38% des effectifs en Guyane, contre seulement 5% en Amapá. Ce rapport est inversé pour les activités de services administratifs et de soutien (notamment gardiennage et nettoyage ...), qui comprennent 5 % des effectifs en Guyane, contre 13 % en Amapá. Les activités de transport et d'entreposage sont toutefois en troisième position sur les deux territoires, avec sensiblement le même poids (6,6 % et 7,4 %).

## Services : répartition des effectifs et établissements par sous-secteur

Sous-secteurs d'activité	GUYANE				AMAPÁ			
	Etablissements		Effectifs		Etablissements		Effectifs	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Transports et entreposage	623	5,4%	2 345	6,6%	226	3,6%	3 039	7,4%
Hébergement et restauration	645	5,6%	1 179	3,3%	340	5,5%	2 005	4,9%
Information et communication	245	2,1%	643	1,8%	95	1,5%	591	1,4%
Activités financières et d'assurance	269	2,3%	583	1,6%	118	1,9%	1 087	2,7%
Activités immobilières	315	2,7%	341	1,0%	14	0,2%	42	0,1%
Activités spécialisées, scient. et techniques	969	8,4%	1 614	4,5%	187	3,0%	550	1,3%
Activités de services admin. et de soutien	730	6,3%	1 822	5,1%	321	5,2%	5 377	13,2%
Enseignement	384	3,3%	8 115	22,7%	125	2,0%	1 582	3,9%
Santé humaine et action sociale	694	6,0%	5 468	15,3%	124	2,0%	430	1,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	196	1,7%	328	0,9%	59	0,9%	144	0,4%
Autres activités de services	582	5,1%	1 314	3,7%	138	2,2%	374	0,9%
<b>Total</b>	<b>5 652</b>	<b>49,1%</b>	<b>23 752</b>	<b>66,4%</b>	<b>1 747</b>	<b>28,1%</b>	<b>15 221</b>	<b>37,3%</b>

Sources : IBGE, Diretoria de Pesquisas, Cadastro Central de Empresas 2005-2008; Insee-Clap 2008

### 2.2.1. Agriculture et élevage

#### *Le faible poids de l'agriculture dans les économies guyanaise et amapéenne*

L'agriculture, la pêche et la sylviculture génèrent 4,1 % de la valeur ajoutée guyanaise en 2007, cette part étant en diminution depuis le milieu des années 1990. L'Insee estime qu'environ 2 400 personnes (chefs d'exploitation et familles, salariés) vivent de l'agriculture en Guyane (soit - 24 % par rapport à 2005)<sup>50</sup>.

La filière bénéficie de nombreuses aides financières publiques, dont la majorité provient de l'Union Européenne par la Politique Agricole Commune (PAC). Celle-ci, mise en place en Guyane via le Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité, qui a pour but d'adapter la PAC aux départements d'outre-mer, se décline en deux volets :

- des aides directes aux agriculteurs, d'un montant de 6,1 M€ en 2009, destinées à 64 % environ à la production de riz, le reste à la filière bovine ;
- des mesures de soutien au développement rural, l'investissement et la modernisation des exploitations, d'un montant d'environ 2 M€ en 2009.

En Amapá, l'agriculture et la sylviculture représentent environ 3,2 % de la valeur ajoutée en 2007. La tradition agricole y est peu développée, notamment en raison de l'abondance d'aires protégées (terres indigènes, forêts). Les terrains privés exploités

<sup>50</sup> Source : Tableau Economique Régional de Guyane 2009-2010, Insee.

constituent environ 6 % de la surface. L'agriculture amapéenne consiste principalement en une culture de subsistance, qui ne suffit pas à alimenter le marché local, et l'État doit importer l'essentiel de ses denrées agricoles.

En 2008, le secteur primaire employait 1 290 personnes (soit 1,3 % des postes de travail<sup>51</sup>).

### *Les principales cultures sur les deux territoires*

En Guyane, la Surface Agricole Utilisée (SAU) était de 24 570 Ha en 2009, soit environ 0,3 % du territoire, et se concentrait au nord de la région et le long des fleuves Maroni et Oyapock. Environ 80 % de cette surface sont consacrés à une agriculture traditionnelle vivrière (principalement à l'intérieur des terres), alors que le littoral accueille une agriculture plus mécanisée à vocation marchande. La SAU comprend 54 % de terres arables<sup>52</sup>, parmi lesquelles on trouve des cultures légumières (52 %) et du riz (26 %).

La filière rizicole est l'une des principales productions végétales guyanaises, et l'une des principales filières d'exportation. La culture du riz s'est développée au début des années 1980, autour du village de Mana, sous l'impulsion d'exploitants surinamiens. Cependant, la filière est actuellement en perte de vitesse et son avenir incertain. La production a fortement diminué depuis le milieu des années 2000 et les rendements sont trop faibles (entre 2 et 3T/Ha). Le secteur rizicole guyanais peine à être compétitif face aux productions guyanienne ou surinamienne, compte tenu des contraintes induites par les normes européennes (phytosanitaires principalement) et des coûts de production plus importants. L'exploitation était assurée par deux sociétés qui cherchent actuellement des repreneurs. Le conditionnement des aides européennes à un rendement minimum de 3,5T/Ha, rarement atteint ces dernières années en Guyane, fera peser une contrainte supplémentaire sur les éventuels futurs producteurs.

En ce qui concerne l'élevage, les filières porcine et bovine couvrent respectivement 24 % et 20 % de la consommation guyanaise. Ces chiffres sont en augmentation mais le développement de la filière « viande » est freiné en Guyane par l'existence d'un unique abattoir pour le département, alors que la demande locale en viande est importante.

Les principales cultures en Amapá sont les céréales (le riz, dont la culture est peu développée et qui est souvent produit en association avec le manioc ou le maïs et le blé) les cultures légumières (haricots rouges), et les cultures permanentes (orange et banane, de laquelle l'Amapá fut un grand producteur avant de voir ses cultures décimées par des bactéries). L'Amapá possède également une filière d'élevage extensif.

### **Principales productions agricoles (2008)**

	GUYANE		AMAPÁ	
	Quantité produite (T)	Rendement moyen (T/Ha)	Quantité produite (T)	Rendement moyen (T/Ha)
Ananas	3 553	20,9	1 651	2,8
Aubergine	1 368	15,7	-	-
Banane	5 296	9,3	4 364	3,4
Canne à sucre	3 350	62,7	3 200	29,1
Chou	4 755	16,9	-	-
Citrons	1 584	3,3	-	-
Clémentines	330	1,3	-	-
Concombre	1 599	8,9	-	-
Courgette	459	10,2	-	-
Goyave	40	1,1	145	14,5
Haricot	1 128	10,4	1 254	0,8
Laitue	1 480	14,2	-	-
Litchi	3 341	15,3	-	-
Maïs	92	1,0	2 406	0,8
Manioc	31 661	5,2	96 457	10,4
Maracuja	814	17,0	720	6,5
Orange	603	1,5	9 623	8,3
Papaye	-	-	505	10,1
Pastèque	-	-	2 240	4,8
Potiron	515	13,2	-	-
Riz	7 523	2,6	3483	1,1
Tomate	3 965	31,5	-	-

Source: IBGE; Agreste

### *Un secteur potentiellement prometteur du côté brésilien*

L'agriculture a globalement un faible poids dans les deux territoires, et elle représente moins de 1 % des exportations guyanaises en valeur (sylviculture et pêche comprises). Le secteur ne semble pour le moment pas représenter un vecteur de développement à l'international, car l'objectif est avant tout de tendre vers l'autosuffisance. De nombreuses contraintes sont communes aux deux régions : sols majoritairement occupés par la forêt primaire, agriculture vivrière peu rentable, nécessité de préserver les peuples

<sup>51</sup> Source : Relação Anual de Informações Sociais 2008, secteur primaire hors extraction minière.

<sup>52</sup> Le reste étant pour l'essentiel consacré à l'élevage (herbages principalement).

indigènes, contraintes environnementales fortes ; par exemple, les exploitants amapéens ont pour obligation d'obtenir une licence environnementale à partir de 200 Ha de terres.

S'ajoute également le manque de formation adéquate pour l'Amapá, et, pour la Guyane, le respect des normes sanitaires européennes. Il s'agit donc surtout, dans l'immédiat, d'améliorer les rendements tout en préservant la richesse écologique.

Cependant, les autorités amapéennes semblent avoir identifié un fort potentiel de développement agricole futur, et une Agence du développement a été créée à cet effet. 20 MRS (8,0 M€) ont été investis en 2009 dans l'agriculture familiale, avec pour objectifs de développer économiquement la région mais aussi de mettre un frein à l'exode rural.

D'autre part, la filière viande est importante au Brésil : avec 166 millions de têtes, le pays est le quatrième exportateur mondial de viande bovine ; il est également le deuxième exportateur de poulets.

## 2.2.2. Pêche

### *Une filière stratégique mais peu structurée*

La pêche est un secteur économique essentiel pour les deux régions, en raison de l'importance et de la richesse halieutique des façades maritimes et des fleuves, ainsi que du potentiel qu'il peut représenter à l'exportation, même si son poids dans la valeur ajoutée des deux économies est faible.

La Guyane possède 350 kilomètres de façade maritime, et une zone économique exclusive (ZEE)<sup>53</sup> d'environ 130 000 km<sup>2</sup>. La pêche y représente le troisième poste d'exportation après le spatial et le secteur aurifère, mais elle ne pèse que pour 0,1 % de la valeur ajoutée en 2007<sup>54</sup>. La pêche employait officiellement 106 salariés français en 2009, pour 445 étrangers, dont une grande majorité de brésiliens et guyanais<sup>55</sup>.

La filière est globalement mal structurée :

- la pêche informelle représente entre 30 et 50 % de la flotte<sup>56</sup>, et échappe ainsi aux contraintes des normes européennes et aux cotisations sociales, freinant également une meilleure organisation professionnelle ;
- le manque de formation des marins et le turnover élevé sur les bateaux sont souvent pointés du doigt ;
- l'étroitesse des débouchés et les surcoûts logistiques limitent le nombre d'opérateurs sur le marché, créant une situation quasi-monopolistique et un lobbying intense ;
- le manque d'infrastructures est récurrent : accès limité au carburant détaxé, peu de machines à glace, obsolescence de la flotte, et surtout absence d'un véritable port de pêche côtière (un projet est à l'étude à Rémire-Montjoly, en aval de Dégrad-des-Cannes).

L'Union Européenne (UE) est un acteur majeur de la filière pêche guyanaise. En effet, en plus des licences de pêche accordées par la Région et le Préfet de Guyane, l'UE octroie également à certains pays des autorisations de pêche dans les ZEE des États membres. En Guyane, des pêcheurs vénézuéliens peuvent pêcher le vivaneau et le requin sous réserve de débarquer au moins la moitié de leur capture auprès d'ateliers de transformation guyanais. De plus, un régime de gestion des ressources a été mis en place au niveau communautaire, fixant des quotas de captures, et des règles techniques.

Par ailleurs, via son Fonds Européen pour la Pêche, géré en France par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, l'UE accorde des aides au secteur, principalement destinées à la mise en place et à la modernisation d'infrastructures (navires, transformation, commercialisation). Des aides à l'exportation sont également accordées par le programme POSEIDOM<sup>57</sup>.

L'Amapá possède près de 700 kilomètres de côte<sup>58</sup>, et des ressources abondantes et très diverses, grâce à un réseau hydrographique important : l'Oyapock par exemple, pour la pêche crevette, ou l'estuaire de l'Amazone. En 2007, les secteurs de l'élevage et de la pêche représentaient environ 1 % de la valeur ajoutée totale<sup>59</sup> et, en 2004, le Secrétariat brésilien de la pêche recensait environ 350 embarcations. Face à ces chiffres relativement faibles, les autorités estiment cependant qu'en prenant en compte la pêche informelle, le secteur représente une ressource économique essentielle pour nombre de familles amapéennes.

Le secteur est dominé par une pêche de subsistance et une activité marchande à petite échelle, la production étant, pour une grande partie, vendue localement. Les plus grosses embarcations se concentrent sur la pêche au large, notamment de crevettes, et ont principalement une activité d'exportation (vers l'État voisin du Pará en particulier). Si les infrastructures de débarquement (notamment à Macapá et à Santana) sont meilleures qu'en Guyane, il manque à l'Amapá un vrai réseau de transports routiers et de

<sup>53</sup> Espace maritime sur lequel l'État côtier exerce des droits souverains en matière économique (pétrole, gaz et pêche).

<sup>54</sup> Source : Tableau Economique Régional de Guyane 2009-2010, Insee.

<sup>55</sup> Source : Direction régionale des Affaires Maritimes.

<sup>56</sup> Estimation Ifremer, selon les années.

<sup>57</sup> Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des DOM.

<sup>58</sup> Le Brésil possède une ZEE d'environ 3,5 millions de km<sup>2</sup>.

<sup>59</sup> Source : IBGE.

commercialisation. De plus, l'avenir de la filière est menacé par l'épuisement des ressources halieutiques, victimes de la surpêche. Par exemple, en ce qui concerne la crevette, sa pêche n'est autorisée qu'à partir d'une certaine distance de la côte, afin de maintenir un niveau de stock déterminé. Or ces contraintes sont mal respectées au Brésil, contrairement à la Guyane.

Cette faiblesse des cadres réglementaire et logistique s'explique en partie par le retard des politiques publiques halieutiques amapéennes. Plusieurs organismes suivent bien l'évolution de la filière (via des études et des recensements sur les ressources piscicoles et les navires) : l'Agence de Développement de la Pêche de l'Amapá, qui démarre d'ailleurs une collaboration avec l'Ifremer<sup>60</sup>, l'Institut Brésilien de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables (IBAMA), ou encore le Ministère fédéral pour la pêche. Mais ces différents acteurs publics sont peu représentés directement en Amapá (ils sont plutôt présents dans l'État voisin du Pará), et agissent parfois de manière concurrente.

### *Les principaux produits de la pêche sur les deux territoires*

Globalement, en Guyane, après plusieurs mauvaises années, les exportations de poissons ont retrouvé un bon niveau en 2007, 2008 et 2009. Les principaux produits pêchés sont, sur la côte, les poissons blancs et le requin ; au large, la crevette et le vivaneau. En 2009, environ 5 324 tonnes de produits de la mer ont été pêchées<sup>61</sup>. L'export vers la métropole et les Antilles constitue un débouché essentiel pour la pêche à la crevette et au vivaneau. La filière est marquée par des évolutions significatives :

- la pêche côtière (avec l'acoupa notamment) se développe rapidement, et son tonnage dépasse maintenant celui des autres types de pêche. Elle est encore très artisanale et informelle, et doit être mieux suivie, afin d'assurer une gestion durable et équilibrée, entre potentiel économique certain et souci écologique. Un Marché d'Intérêt Régional du poisson frais, qui regroupe la vente en gros et au détail, a été mis en place à Cayenne, mais cette structure n'a pas encore totalement réussi à capter l'attention des professionnels, dont certains privilégient la vente informelle.
- les produits traditionnels, tels que la crevette, sont en revanche en perte de vitesse. Différentes raisons à cela : raréfaction de la ressource, baisse du cours, alourdissement des coûts (cherté du carburant entre autres), et concurrence de l'aquaculture (brésilienne) qui est moins coûteuse. L'effectif de pêcheurs crevettiers se contracte (- 20 % en 2008<sup>62</sup>). En 2009, les prises étaient de 1 326 tonnes, soit une diminution de 64 % sur les dix dernières années.
- la pêche du vivaneau se maintient, voire a augmenté sur ces dernières années, mais les autorités estiment que le stock est sur le point d'atteindre ses limites exploitables.

En Amapá, 17 914 tonnes de produits de la mer (dont une grande variété de poissons, piiramatus, maparas, dorés, atipas, crevettes, écrevisses) ont été pêchées en 2009, soit 1,5 % de la production brésilienne. La pêche continentale représente 65 % du total, et l'aquaculture, contrairement à d'autres États brésiliens, est peu développée.

### *Un axe potentiellement important de la coopération guyano-amapéenne*

La pêche est un enjeu essentiel sur le plan environnemental et économique pour l'ensemble du Plateau des Guyanes, c'est pourquoi des efforts doivent être faits par les autorités compétentes pour développer la collaboration entre la Guyane et le Brésil (et également le Suriname).

Avant toute collaboration néanmoins, il semble nécessaire d'aborder le problème de la pêche illégale, qui est handicapant pour les professionnels guyanais. En effet, selon l'Ifremer, le tonnage capturé par des étrangers en situation illégale (surinamiens, brésiliens) serait équivalent à la production officielle guyanaise. Les étrangers sont attirés par l'abondance des ressources encore présentes en Guyane, alors que les pays voisins sont victimes de la surpêche. Des contrôles et des saisies sont régulièrement effectués sur les navires.

Une coopération franco-brésilienne est donc nécessaire, à la fois au niveau environnemental (recensement des ressources piscicoles communes au plateau, recherche et gestion des stocks) et réglementaire (contrôle de la situation des pêcheurs, mesures de sécurité, et rencontres entre les professionnels des deux pays afin d'éviter les tensions).

Une coopération commerciale et logistique est également envisageable : la pêche pourrait devenir un des marchés les plus actifs en termes d'import/export entre la Guyane et l'Amapá. Jusqu'à présent, les deux régions étaient concurrentes sur cette filière, avec une offre relativement similaire mais moins coûteuse du côté brésilien. Or la surexploitation des ressources au Brésil rend l'offre plus rare et plus chère, et la Guyane devient peu à peu plus compétitive face au Brésil. De plus en plus de brésiliens, en provenance de l'Amapá mais aussi du Pará (État voisin qui connaît également une raréfaction de ses ressources), achètent leur poisson en Guyane, à Saint-Georges de l'Oyapock principalement. Cependant, pour exporter, la filière guyanaise doit d'abord réussir sa réorganisation et investir, notamment dans la rénovation de sa flotte et la formation de sa main d'œuvre (qui pâtit actuellement d'un trop grand turn-over).

<sup>60</sup> Cf. chapitre 4.3, « La pêche ».

<sup>61</sup> Source : Ifremer, regroupant la crevette, le vivaneau, les poissons côtiers.

<sup>62</sup> Source : Etablissement national des invalides de la marine.



Parallèlement, la Guyane pourrait bénéficier des produits d'une aquaculture, très développée au Brésil, notamment pour certains poissons rares. La question du respect des normes européennes (pour l'instant peu intégrées par les professionnels de l'Amapá) sera un enjeu essentiel dans le développement d'un marché piscicole guyano-amapéen.

### 2.2.3. Activités forestières

La forêt couvre la grande majorité des deux territoires, ce qui fait des activités forestières un enjeu majeur de gestion environnementale et de développement économique.

En Guyane, sur une superficie de 7,5M d'hectares, plus de 2M sont dédiés à la production de bois. Plus de 1 300 espèces d'arbres sont répertoriées, dont 80 essences exploitées. L'angélique, le gonfalo et le grignon blanc représentent 70 % de la coupe. Par rapport à l'étendue du domaine, la forêt en Guyane reste peu exploitée en raison de la grande dispersion spatiale des essences commercialisées, ce qui rend difficile toute commercialisation de gros. Des problèmes de transport entre les lieux d'exploitations et de commercialisation sont également à prendre en compte. En 2009, 84 000 mètres cubes de grumes ont été produits<sup>63</sup>, l'Office National des Forêts fixant un objectif de 100 000 mètres cubes dans les prochaines années.

La filière regroupe environ 210 entreprises et emploie près de 900 personnes (première et seconde transformation). Bien organisée, elle semble porteuse, notamment en raison de la tendance haussière des prix d'achat des bois tropicaux. Le BTP guyanais absorbe la majorité de la production, une faible partie seulement étant exportée, principalement aux Antilles. La demande est en augmentation, et la filière créatrice d'emplois. Plusieurs défis doivent cependant être relevés :

- des progrès dans la formation ;
- une gestion durable des forêts, respectueuse de la biodiversité ;
- la rentabilisation de la production par la valorisation d'essences moins recherchées.

L'État de l'Amapá bénéficie d'une forêt encore en très bon état, alors que la déforestation touche massivement d'autres États de l'Amazonie. En 2009, environ 5 000 Ha de forêts étaient aménagés par an<sup>64</sup>, avec un projet d'extension des concessions publiques à 10 000 Ha sur les 20 prochaines années. La filière bois est plus développée qu'en Guyane, mais freinée par l'étendue des surfaces protégées (terres indigènes ou réserves naturelles, environ 40 % du territoire). De plus, les sites d'exploitation et de transformation sont peu nombreux (autour de Macapá et Santana principalement) et ne sont pas toujours bien équipés. La production arboricole est plus diversifiée qu'en Guyane : bois (chauffage et grumes), pour partie destiné à la production de cellulose (alimenté par des forêts plantées majoritairement de pin), charbon végétal, mais aussi des produits de qualité à plus haute valeur ajoutée tels que le latex, le cœur et les fruits de palmier açaï, la noix du Brésil...

En 2008, l'Amapá a produit environ 255 000 mètres cubes de grumes. Après les produits miniers, la filière bois représente le deuxième poste d'exportation de l'Amapá (plus de 30 % du total sur 2006-2008<sup>65</sup>). L'ouverture de la route sur l'Oyapock pourrait créer une nouvelle filière d'écoulement des produits forestiers amapéens (ces derniers permettant de pallier l'insuffisance de la production guyanaise par rapport à la demande locale).

#### *Un enjeu essentiel au niveau économique mais surtout environnemental*

En Guyane, la filière bois bénéficie de plusieurs soutiens. D'une part, des soutiens financiers existent<sup>66</sup>, grâce notamment au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural ou au Fonds Européen de Développement Régional, qui aident à l'investissement dans la gestion des massifs forestiers, la modernisation des entreprises d'exploitation forestière ou encore dans la formation.

D'autre part, l'Office National des Forêts, Etablissement Public National, gère les massifs forestiers consacrés à l'exploitation, et a lancé des démarches pour la certification<sup>67</sup> de la forêt guyanaise. Le but est de mettre en valeur une production de qualité, notamment tournée vers l'export, mais aussi de valoriser une gestion durable et respectueuse de l'environnement.

Pour l'Amapá également, il s'agit dorénavant de protéger les ressources forestières et de mettre en place une exploitation durable et de qualité. L'Amapá est relativement protégé de la déforestation qui touche des États comme le Pará, le Mato Grosso, ou le Maranhão, et la réglementation brésilienne sur le bois est sévère. Par ailleurs, l'Amapá travaille à l'harmonisation de ses certifications avec les normes européennes.

La gestion des forêts est partagée entre les différents niveaux de gouvernance, et, au niveau central, l'IBAMA est chargé de mettre en place des politiques durables de gestion des ressources naturelles. L'IBAMA a également en charge le développement local des populations indigènes, ce qui, en Amapá, est étroitement lié aux activités forestières.

<sup>63</sup> Cette production a nécessité la mise en exploitation de 9 000 Ha de forêts.

<sup>64</sup> Source : IMAP.

<sup>65</sup> Source : SECEX.

<sup>66</sup> 74 M€ sur la période 2007-2013.

<sup>67</sup> Cela concerne différents écolabels européen et anglo-saxon, et un marquage CE « Conforme aux exigences ».

En plus du statut de « terres indigènes », le Brésil a mis en place plusieurs types d' « unités de conservation », dont certaines concernent directement l'activité forestière :

- les « forêts nationales », ou Flonas, couvrent des forêts natives ou plantées et ont pour but, entre autres, de promouvoir la gestion des ressources naturelles via notamment la valorisation de produits issus du bois. L'Amapá compte ainsi une Flona de 412 000 Ha dans sa partie centrale, sur les territoires des communes d'Amapá, de Ferreira Gomes et de Pracuúba ;
- les « réserves de développement durable » sont des zones abritant des populations traditionnelles dont l'existence et les moyens de subsistance sont fondés sur l'exploitation des ressources naturelles. Il s'agit donc d'assurer une gestion harmonieuse entre développement économique des populations et préservation de la nature. Il existe une réserve autour de Rio Iratapuru, dans le sud-ouest de l'Amapá, dont les populations pratiquent entre autres la culture de la noix du Brésil ;
- les « réserves extractivistes » sont des zones permettant à des populations extractivistes traditionnelles (qui s'appuient sur la cueillette des ressources non ligneuses de la forêt, comme les « collecteurs de latex » ou seringueros, par exemple) de protéger leur mode de vie, tout en respectant la biodiversité. Il existe une « resex » en Amapá, à Rio de Cajari (sud de l'État), qui pratique la culture de la noix du Pará, de l'açaí, et la récolte de l'hévéa.

### ***Le bois- énergie, un secteur porteur et valorisant***

Le développement des filières bois-énergie-biocarburant est un enjeu majeur pour les deux territoires, compte tenu des ressources disponibles en matière première, et du profil énergétique actuel de la Guyane et l'Amapá. Cela permettrait :

- de réduire la dépendance énergétique (de la Guyane notamment) et sécuriser l'approvisionnement électrique par une ressource non-intermittente ;
- d'améliorer leur bilan environnemental ;
- de créer une filière énergétique viable économiquement et pourvoyeuse d'emplois.

Tout d'abord, la production d'électricité à partir de la biomasse a un fort potentiel dans les deux régions et elle est en voie de développement. En Guyane, une usine de 2 MégaWatts (MW) est en fonctionnement à Kourou, et deux projets existent sur Cacao et Saint-Georges de l'Oyapock. Actuellement, l'usine biomasse fonctionne grâce à des résidus des scieries ou des déboisements agricoles ; la prochaine étape serait d'utiliser du bois « à vocation énergétique », à savoir des forêts plantées<sup>68</sup> destinées à la fourniture d'électricité. Pour l'instant, le principe du bois énergétique est à l'étude en Guyane, notamment via l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il existe des forêts plantées en Amapá, mais elles sont pour le moment destinées à la production de cellulose.

Par ailleurs, en Guyane, plusieurs études de faisabilité ont été réalisées par l'Ademe quant au lancement d'une filière des biocarburants :

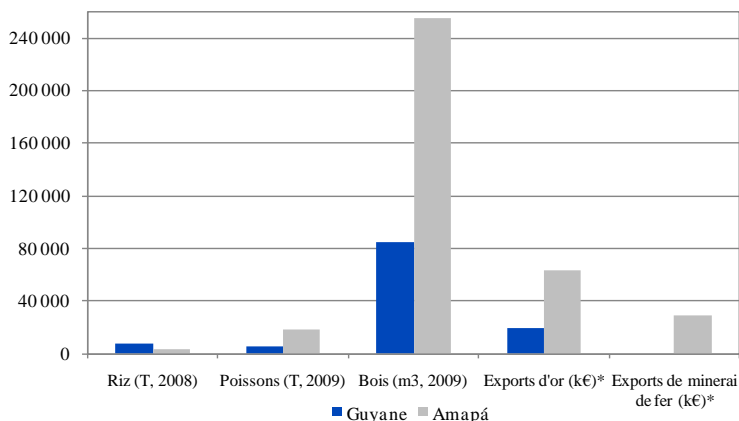
- le bioéthanol pourrait être produit à partir de canne à sucre ou de matière ligneuse. Cependant, les investissements à réaliser sont très lourds, ce qui complexifie la mise en place de la filière (une production uniquement destinée au marché local ne serait pas rentable) ;
- l'huile végétale pourrait être un biocarburant d'avenir pour la Guyane, en permettant création d'emplois et diversification agricole. La filière devrait progressivement se mettre en place d'ici 2013.

Le Brésil est un des leaders mondiaux de la filière biocarburants, en raison notamment de ses abondantes ressources agricoles et forestières, qui permettraient le développement de la filière sans mettre à mal la vocation alimentaire de l'agriculture.

---

<sup>68</sup> Bois à croissance rapide de préférence.

## Exploitation des ressources naturelles



\* moyenne triennale 2006-2008. Euros courants.  
Source : IBGE, SEICOM ; Agreste, Ifremer, Douanes .

### 2.2.4. Industrie et artisanat

Le secteur industriel représente 11,4 % du PIB en Guyane, contre 4,2 %<sup>69</sup> du PIB de l'état de l'Amapá (1,6 % pour les industries extractives, et 2,6 % pour les industries de transformation). Le secteur emploie 12,5 % des effectifs salariés en Guyane, contre 5,7 %<sup>70</sup> en Amapá. Mais, en Guyane, le secteur industriel bénéficie entre autres des activités connexes au secteur spatial, lequel représentait à lui seul 16,2 % du PIB guyanais en 2002.

#### *Les industries extractives*

La Guyane possède un potentiel aurifère très important. Il a été estimé à 35 000 km<sup>2</sup> avec plus de 120 tonnes d'or primaire<sup>71</sup> et encore 15 à 20 ans d'exploitation de gisements alluvionnaires<sup>72</sup> au rythme actuel. Malgré cela, le secteur aurifère est en déclin depuis une dizaine d'années : entre 2002 et 2009, la production d'or a chuté de 58 %. Les exportations d'or représentaient néanmoins près de 44 % du total des exportations (2006-2008). L'or est le premier produit le plus exporté en Amapá avec plus de 44 % des exportations totales. La principale ville exportatrice est Oiapoque, ville frontière avec la Guyane, qui paradoxalement ne possède pas d'or dans son sous sol.

L'orpaillage clandestin, qui occasionne de nombreux dégâts sur la forêt guyanaise, est principalement dû à des « garimpeiros », en grande majorité de nationalité brésilienne, qui profitent de la perméabilité de la frontière pour travailler illégalement en Guyane sur des chantiers pour la plupart clandestins.

Face à ce fléau, la Guyane tente de réagir notamment avec la mise en place des opérations « Harpies » qui impliquent les Forces Armées de Guyane (FAG) ainsi que la gendarmerie. Des collaborations ont aussi été engagées avec l'armée brésilienne. La Guyane et le Brésil s'organisent pour lutter contre l'orpaillage clandestin. Marie-Luce Penchard, Ministre chargée de l'outre-mer, a présenté en octobre 2010 en Conseil des Ministres un projet de loi qui autorise un accord franco-brésilien contre l'orpaillage illégal ; ce projet de loi a été adopté le 7 avril 2011 par l'Assemblée Nationale française. Cet accord vise à renforcer la coopération des deux pays dans cette lutte, et contre les conséquences environnementales, économiques, et sur l'ordre public de l'exploitation aurifère illégale. Il prévoit entre autres un renforcement de la coopération policière et judiciaire, la mise en place de mesures pénales, et un meilleur suivi des activités d'exploitation et de négoce de l'or des deux côtés de l'Oyapock.

Afin de maîtriser son développement et ses ressources, la Guyane a lancé en 2010 le Schéma d'Orientation Minière (SDOM), qui sera le document de référence quant à l'exploitation des différents sites aurifères. Les principaux objectifs du SDOM sont :

- de déterminer les zones compatibles avec une activité d'exploitation ;
- de fixer les contraintes environnementales ;

<sup>69</sup> 2007.

<sup>70</sup> Source : Gouvernement de l'État de l'Amapá.

<sup>71</sup> Minerai original n'ayant pas subi les effets d'une altération postérieure à son dépôt.

<sup>72</sup> Minerai formé lors de l'altération d'une roche dite primaire.

- de définir les objectifs à atteindre en matière de remise en état des sites miniers ;
- d'assurer un développement économique ainsi qu'une protection de l'environnement.

Ce Schéma devrait être adopté dans le courant de l'année 2011.

La principale ressource de l'État de l'Amapá est le manganèse exploité depuis 1957. C'est en Amapá que se trouvent les plus grandes réserves du pays ; au cours des années 60, cet État fournissait 80 % de la production totale brésilienne.

Le Brésil est le sixième producteur mondial, avec un peu moins de 10 % de la production totale.

L'exploitation de ces gisements a été concédée, pour une durée de 50 ans, à l'Icomi (Industrie et Commerce de Minération), du groupe Bethlehem Steel, qui payait au gouvernement local des royalties de 4 à 5 % sur tout ce qui était extrait des sites miniers. Les commandes étaient assurées grâce à un contrat signé avec la Defence Materials Procurement Agency, organe gouvernemental nord-américain. Le revenu des royalties était destiné à la construction de l'Usine de Paredão qui fournit l'énergie nécessaire aux industries désireuses de s'installer dans la région. L'Icomi a construit une voie ferrée pouvant transporter 700 000 tonnes de minerai et 200 000 tonnes de marchandises en général, ainsi qu'un port dans lequel peuvent accoster des navires de plus de 45 000 tonneaux. A la fin de la concession accordée à l'Icomi, l'exploitation des gisements de manganèse a été accordée à l'entreprise Alto Tocantins Mineracao Ltda, située à Santana, qui avait une longue expérience des activités d'extraction au Brésil. Outre le manganèse, l'Amapá a aussi de grandes réserves de ressources naturelles qui incluent des minéraux comme l'or, exploré dans les régions de Calçoene, Cassiporé et Igarapé de Leona, et le fleuve Gaviota. D'autres minerais sont également présents, tels la cassitérite, la tantalite et la colombite. Dans la région de "Santa Maria", la présence de diamant a été répertoriée. A 80 km de Macapá, il existe un site de 9,6 millions de tonnes d'hématite, avec 70 % de fer, exploré par la société Hanna Company. Les exportations de minerai représentaient 20,5 % des exportations totales de l'Amapá en valeur (entre 2006 et 2008).

### *Les industries agro-alimentaires*

Les industries agro-alimentaires n'occupent pas une place très importante au sein des deux économies. En Guyane, comme en Amapá, le secteur tente de se développer à partir de produits locaux de qualité (yaourts, jus de fruits et rhum pour la Guyane, les fruits de palmier dont le plus connu est l'acaï, manioc et fruits pour l'Amapá).

Le gouvernement de l'Amapá a mis en place des politiques d'aides concernant essentiellement l'investissement et la mise en place de services publics pour le transport des productions. Mais le secteur est fortement concurrencé par les importations et limité par la taille réduite du marché intérieur.

## 2.2.5. Energie

L'approvisionnement en énergie de la Guyane et de l'Amapá est impératif pour le développement des activités économiques, touristiques et agricoles de ces régions. Cependant, il se heurte à deux contraintes principales :

- la nécessité de développer rapidement les capacités de production d'électricité en raison d'un accroissement démographique conséquent et d'un meilleur équipement des ménages ;
- des obstacles financiers et techniques à la mise en place d'un réseau efficace et exhaustif, posés par un milieu naturel exigeant et l'isolement de certaines populations.

Cette dernière contrainte représente néanmoins également une opportunité pour les énergies renouvelables, en raison de l'abondance de cours d'eau et de biomasse (bois, canne à sucre).

### *Une forte dépendance aux énergies fossiles*

En 2009, la Guyane a consommé 263 984 tonnes d'hydrocarbures, dont environ 33 % de type carburants automobiles. En raison des contraintes réglementaires européennes, la Guyane n'importe pas directement d'hydrocarbures de ses voisins producteurs (comme Trinidad-et-Tobago ou le Venezuela). Elle est approvisionnée depuis 2007 par la SARA (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles), qui importe le pétrole brut d'Europe du nord et du Venezuela, et possède plusieurs dépôts en Guyane. Les prix des carburants sont arrêtés par l'État, et tiennent compte des contraintes logistiques spécifiques à la Guyane, mais aussi, depuis septembre 2010, des variations du cours international du brut. Les hydrocarbures représentent presque 80 % des besoins totaux en énergie, ce qui rend la Guyane fortement dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. En 2009, ce poste pesait pour 15 % dans le déficit de la balance commerciale guyanaise. En décembre 2003, une étude sismique effectuée à « Matamata » au large de la Guyane a révélé un gisement d'hydrocarbures de 500 millions de barils. Une exploration pétrolière offshore est conduite actuellement sur le site Zaedyus, à 150 km environ de Cayenne, par la société Tullow Oil.

Pour sa part, le Brésil est aujourd'hui autosuffisant en pétrole, mais l'État de l'Amapá n'en produit pas. Le pétrole y a cependant une grande importance en raison du poids des centrales diesel dans son mix énergétique.

### *Un réseau électrique peu étendu et peu diversifié*

Le réseau guyanais n'est pas interconnecté, et doit donc produire tout ce qu'il consomme. Il s'étend uniquement sur une partie du littoral, de Saint-Laurent du Maroni (à l'ouest) à l'agglomération de Cayenne. Les communes de l'intérieur, ainsi que le littoral est sont des « sites isolés » autonomes en production d'électricité. Le réseau guyanais est majoritairement approvisionné par deux types de structure :

- le barrage hydroélectrique de Petit Saut, mis en service en 1994, qui alimente le réseau du littoral et y assure environ 70 % de la production d'énergie électrique. Il a une puissance de 104 MW ;
- les centrales thermiques diesel, dont la principale est située à proximité du port de Dégrad-des-Cannes, d'une puissance de 84 MW (associant gazole et combustion thermique). D'autres centrales sont situées sur des sites isolés.

Le transport, la distribution et la commercialisation sont assurés par Electricité de France (EDF). La production d'électricité, elle, est aussi assurée majoritairement par EDF, mais, depuis l'ouverture à la concurrence en 2000, plusieurs producteurs alternatifs spécialisés dans les énergies renouvelables sont également présents sur le marché guyanais.

Le réseau électrique amapéen est similaire au réseau guyanais : pas d'interconnexion avec le reste du réseau brésilien, et une ligne sur une partie du territoire seulement (entre la capitale Macapá et Calçoene). La ville frontalière d'Oiapoque, entre autres, se retrouve donc elle aussi « site isolé » (sa connexion au réseau est à l'étude).

La production d'électricité est assurée par :

- le barrage hydroélectrique de Coaracy Nunes, situé à 150 kilomètres environ de Macapá sur le fleuve Araguari. Il a une puissance de 78 MW environ, et fournit environ 60 % de l'électricité ;
- des centrales thermiques alimentées au fuel, dont la principale, l'usine thermique de Santana, a une puissance de 135 MW.

Le réseau amapéen intégré est géré par la compagnie Eletronorte. Entre 2007 et 2008, sur l'ensemble du réseau (intégré et non intégré) la consommation d'énergie a augmenté de 6,7 %.

### *Des ressources importantes en énergies renouvelables*

L'approvisionnement énergétique des sites isolés est aujourd'hui l'un des principaux défis pour la Guyane et l'Amapá. En effet, l'approvisionnement actuel (transport de pétrole en pirogue le plus souvent) présente des risques importants : environnementaux et sanitaires (accident, déversement de fûts...) ; financiers (cherté du pétrole) ; logistiques (passage difficile des pirogues en cas de sécheresse).

Aujourd'hui, la connexion serait possible pour certains sites isolés, situés aux extrémités est du littoral et notamment les deux villes riveraines de l'Oyapock. Parallèlement à l'extension des lignes, une réflexion doit être menée sur la transition vers une énergie plus renouvelable, d'autant plus que le milieu naturel du Plateau des Guyanes possède un potentiel riche en la matière :

- **l'énergie hydroélectrique** : c'est le type d'énergie le plus développé actuellement, l'importance du réseau hydrographique sur l'ensemble du Plateau offrant de belles opportunités pour l'installation de barrages. Deux obstacles se dressent cependant : l'existence d'une saison sèche et l'absence de relief important qui nécessite de relever artificiellement les niveaux d'eau. De plus, en Guyane, les gros barrages hydrauliques suscitent la méfiance après l'expérience du barrage de Petit Saut, car l'inondation d'une zone conséquente autour du barrage a entraîné entre autres des émissions de gaz à effet de serre et une diminution du stock de poissons. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Guyane 2010-2015 a identifié un fort potentiel hydraulique de 206 MW (soit environ le double de Petit Saut)<sup>73</sup>. Ce sont donc aujourd'hui des projets de microcentrales (élévation de quelques mètres seulement) qui sont privilégiés ; plusieurs sont en cours en Guyane et en Amapá, à l'instar de la centrale de Saut Maripa, qui alimente Saint-Georges ;
- **le solaire** : même si la Guyane bénéficie d'un ensoleillement moindre que d'autres DOM tropicaux, l'industrie du solaire photovoltaïque a permis d'équiper de nombreux sites isolés. Marché en plein essor dans la France entière, le solaire

<sup>73</sup> A noter qu'une partie de ce potentiel se trouve en zone internationale (Oyapock, Maroni) ou est trop éparpillée pour répondre aux exigences de rentabilité financière des exploitants.

rattaché au réseau pourrait représenter, en Guyane, 40 MW<sup>74</sup> d'ici 2020 ; de nombreux projets portés par des opérateurs indépendants sont à l'étude (pour une puissance entre 5 et 10 MW le plus souvent). Le Brésil quant à lui, maîtrise encore peu la technologie photovoltaïque, et pourrait à ce titre bénéficier de l'expertise guyanaise ;

- **L'éolien** : il y a peu de potentiel en Guyane, excepté sur le littoral (vent faible mais régulier). L'éolien pourrait y représenter une puissance de 12 MW d'ici 2020<sup>75</sup>. En revanche, un potentiel a été clairement identifié en Amapá ;
- **la biomasse** : elle est l'énergie dont le potentiel est le plus important. En effet, la Guyane et l'Amapá offrent à la fois des résidus ligneux (issus des déboisements agricoles, des scieries), la possibilité de déboiser partiellement, ou de planter des forêts « à vocation énergétique »<sup>76</sup>.

L'énergie hydraulique et le solaire présentent l'inconvénient de ne pas être mobilisables à tout instant (au contraire de la biomasse par exemple). Ainsi, l'équipement électrique des sites isolés devrait combiner énergie renouvelable et énergie thermique (diesel) ; à titre d'illustration, la centrale hybride solaire-diesel de Kaw est la plus grande centrale en site isolé de France.

L'interconnexion du réseau est une autre problématique commune à la Guyane et à l'Amapá. L'autonomie actuelle peut poser des problèmes de sécurité énergétique (en cas de panne ou d'accident par exemple). Ainsi, différents projets sont à l'étude :

- une connexion du réseau guyanais au réseau surinamien (ne serait-ce que pour empêcher des coupures de courant dans l'Ouest guyanais) ;
- une connexion du réseau amapéen (et amazonien) au reste du Brésil via la ligne du Tucuruí (barrage hydraulique situé dans l'État du Pará<sup>77</sup>) ;
- une interconnexion entre les réseaux guyanais et amapéen. Elle pourrait être une bonne alternative, mais nécessite avant tout de prolonger les lignes électriques nationales jusqu'à la frontière. Ce prolongement répondrait ainsi à un triple besoin : sécurisation de l'approvisionnement en énergie ; transition vers une énergie moins coûteuse et plus « verte » ; infrastructures propres à développer l'industrie (des activités économiques pourraient s'implanter autour du pont sur l'Oyapock par exemple).

## 2.2.6. Eau et assainissement

### *L'eau*

La Guyane comme l'Amapá, grâce au climat intertropical humide et à l'accessibilité relativement aisée aux réseaux de fleuves et de rivières, disposent d'un réservoir en eau très important. La production ainsi que la distribution d'eau sont gérées dans les deux géographies par deux agences spécialisées : la Société Guyanaise Des Eaux (SGDE) dont le siège se situe à Cayenne, et la Companhia de Água e Esgoto do Amapá (CAESA) située à Macapá. La SGDE gère plus de 1 620 km de canalisations, alors qu'en 2006, la CAESA avait à sa disposition 797 km de canalisation destinés à couvrir les besoins d'une population trois fois plus nombreuse. Ainsi, en 2006, 65,4 % de la population de l'Amapá étaient reliés au réseau d'eau de la CAESA, alors qu'en 2007 en Guyane, 81,3 % de la population l'étaient.

De nombreux moyens sont mis en œuvre pour augmenter la part de la population reliée aux réseaux de distribution. La qualité des canalisations et du réseau de distribution est nettement supérieure en Amapá qu'en Guyane. En 2006, le taux de rendement<sup>78</sup> était de 90 % en Amapá et de 68 % en Guyane (55,6 millions de m<sup>3</sup> consommés pour 61,8 distribués en Amapá, contre 10,6 millions de m<sup>3</sup> consommés pour 15,5 distribués en Guyane).

### *L'assainissement des eaux usées*

L'assainissement est nettement moins développé dans les deux régions que le réseau de distribution d'eau. En Guyane comme en Amapá, seule une faible part de la population est reliée au réseau collectif d'assainissement. La situation est même préoccupante en Amapá : en 2006, seuls 4,5 % de la population étaient reliés au réseau, contre 37 % en 2007 en Guyane. Ces chiffres illustrent bien le problème de l'accès insuffisant de certains Guyanais et Amapéens aux services essentiels, tels les réseaux d'eau et d'assainissement modernes.

<sup>74</sup> Estimation Ademe. Scénario médian « Explicit », fondé sur une hypothèse de progression de la consommation d'électricité de 3,7 % par an.

<sup>75</sup> Estimation Ademe.

<sup>76</sup> Cf. chapitre 2.2 « Activités forestières ».

<sup>77</sup> Cf. chapitre 3.1, « Politiques d'aménagement et d'équipement du territoire ».

<sup>78</sup> Rapport des volumes consommés sur les volumes distribués.

## 2.2.7. Environnement

### *Un milieu naturel exceptionnel...*

La Guyane comme l'Amapá font partie du Plateau des Guyanes et ont sensiblement la même faune et flore : la forêt amazonienne, qui est une des cinq forêts « primaires » mondiales, recouvre 96 % du territoire guyanais contre plus des ¾ pour le territoire de l'Amapá.

Cinq écosystèmes cohabitent dans les deux régions : des forêts inondées, des forêts de terre ferme, des mangroves, des prairies inondables et des savanes. Cela confère à l'Amapá et à la Guyane (donc à l'Europe) une responsabilité particulière vis-à-vis de la protection d'un vaste massif forestier amazonien peu altéré, doté d'une biodiversité équatoriale exceptionnelle (faune, flore, minerais, hydrosystèmes, etc.).

### *...qui doit être exploité tout en étant préservé*

L'Amapá est l'État du Brésil possédant le plus faible taux de déforestation (3 %) et une des densités de population les plus faibles avec 0,2 hab/km<sup>2</sup> hors agglomération. La Guyane, quant à elle, se doit de préserver son environnement naturel. De nombreuses politiques ou projets ont donc vu le jour de façon unilatérale comme bilatérale ou encore avec les pays voisins de la zone.

### *Les politiques de protection de l'environnement en Guyane*

#### - **Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) de la Région Guyane**

Il inclut dans sa programmation la création d'un Parc éco-touristique « Terre d'Amazonie » requalifié en « Création d'une offre éco-touristique labellisée Terre d'Amazonie ». Ses objectifs sont :

- de mieux répondre à la demande locale : proposer à la population guyanaise des produits touristiques de qualité, associant hébergement et activités ;
- d'augmenter l'attractivité de la Guyane à l'international en créant un réseau d'hébergement de type lodges et des produits associés correspondant aux attentes des nouveaux segments de marché : tourisme de bien être, tourisme culturel, tourisme équitable, ou encore tourisme durable et éco-tourisme ;
- d'inclure dans le tourisme une dimension environnementale qui n'existe que trop peu en Guyane. Cela devrait permettre aux populations locales de mieux tenir compte de leur environnement.

#### - **L'axe 6 du FEDER**

- Sous-titré : « Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel », son objectif est de valoriser de façon raisonnée les ressources disponibles. Il dispose pour cela d'une dotation globale de 19 M€. Plusieurs thématiques ont été retenues :
- l'exploitation maîtrisée du sous-sol, des sols, de la forêt, des ressources halieutiques et faunistiques ;
- le développement de l'agriculture ;
- la collecte et la valorisation des déchets ;
- le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques.

C'est dans cette optique qu'a été créé en 2001 le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG), et en 2007 le Parc Amazonien de Guyane (PAG). Trois actions prioritaires ont été retenues :

- faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable avec la poursuite des actions d'exploitation des ressources naturelles de la Guyane dans le respect de l'environnement, le développement de l'écocertification et/ou la labellisation des filières traditionnelles et de leurs produits (agriculture, forêt et pêche...), et la valorisation des déchets et sous produits industriels et agricoles ;
- développer les énergies alternatives ;

- préserver l'environnement en soutenant des démarches exemplaires dans le BTP (Haute Qualité Environnementale,...), en mettant en œuvre la stratégie publique de développement durable « Agenda 21 » et en soutenant les démarches relatives à la gestion collective de l'environnement.

## 2.2.8. Construction et habitat

### *L'activité du secteur*

Le secteur de la construction représente 8,9 % du PIB en Guyane, alors qu'il ne représente que 4,8 % du PIB de l'Amapá<sup>79</sup>. Le secteur emploie 15 % des effectifs salariés déclarés en Guyane, contre 3,1 % en Amapá<sup>80</sup>.

En Guyane, la construction est fortement dépendante de la commande publique qui soutient le secteur. Malgré la crise et grâce aux nombreux projets lancés (réhabilitation des quais de Dégrad-des-Cannes, voie d'accès au pont de l'Oyapock, viabilisation primaire de la zone Soula ou encore extension du Centre Hospitalier de Cayenne) le secteur est un point fort de l'économie guyanaise. En 2009, les travaux publics représentent plus de 50 % de l'ensemble de la commande publique (Etat et collectivités locales), avec près de 137 M€ de travaux démarrés. Malgré cela, la construction du pont sur l'Oyapock a été confiée à un consortium d'entreprises brésiliennes car aucune entreprise française n'a pu répondre à l'appel d'offre de façon compétitive.

### *Les caractéristiques de l'habitat*

	GUYANE	AMAPÁ
Part de la population n'ayant pas accès à :		
L'eau potable	16%	26%
L'électricité	13%	0,5%
WC intérieurs	28%	5,2%
Nombre de personnes par logement		
	3,6	4,3
Part de la population urbaine	81,5%	89,2%
Part des maisons individuelles	68%	95,5%

2006 pour l'Amapá, 2007 pour la Guyane.

Source : IBGE; Insee

L'habitat dans les deux géographies, bien que voisines, a des caractéristiques sensiblement différentes. La population de l'Amapá est plus concentrée dans les villes que la population guyanaise : 89,2 % de la population de l'Amapá habite en milieu urbain contre seulement 81,5 % de la population guyanaise. Malgré cette forte proportion, l'Amapá se caractérise par une prépondérance de l'habitat individuel : 95,5 % des foyers habitent dans des logements individuels contre seulement 68 % en Guyane.

Même si 26 % de la population de l'Amapá n'a pas accès à l'eau potable contre 16 % de la population guyanaise, seul 0,5 % de la population n'a pas accès à l'électricité contre 13 % de la population guyanaise. Enfin, alors que 28 % de la population guyanaise n'a pas de sanitaires intérieurs dans son logement, seuls 5,2 % de la population de l'Amapá sont logés dans ce type d'habitation.

## 2.2.9. Transports

Les transports représentent 4,1 % de la valeur ajoutée de l'économie guyanaise en 2007<sup>81</sup>, et 6 % des salariés en 2006. Ce secteur regroupe une grande majorité d'entreprises unipersonnelles.

Les transports concourent pour environ 2,7 % de la valeur ajoutée totale de l'État amapéen en 2007. Le secteur occupait 3 296 personnes en 2008<sup>82</sup>, soit un peu plus de 3 % de la main d'œuvre totale.

### *Des réseaux encore peu étoffés*

En Guyane :

- **le transport aérien** est assuré principalement depuis l'aéroport international de Cayenne Rochambeau, qui a accueilli 423 849 passagers<sup>83</sup> en 2010. Ce bon chiffre, en hausse par rapport à 2008 et 2009, s'explique notamment par la fin du monopole de la compagnie nationale sur la liaison Cayenne-Paris, qui représente plus de la moitié du trafic. L'aéroport propose également des liaisons vers les Antilles, et le Brésil. Il existe également des liaisons domestiques vers les aérodromes des petites communes de l'intérieur, qui n'ont que peu ou pas d'autres moyens de communication ;

<sup>79</sup> Année 2007.

<sup>80</sup> Chiffres 2008 pour l'Amapá, 2009 pour la Guyane.

<sup>81</sup> Source : Comptes Economiques Régionaux Définitifs, Insee.

<sup>82</sup> Source : IBGE, travailleurs salariés ou non.

<sup>83</sup> Entrées et sorties du territoire, transit.



- **le transport routier** est marqué par des nombreuses contraintes : capacité limitée et vétusté des ponts (souvent des ponts à voie unique ou qui nécessitent des travaux réguliers tel le pont du Larivot sur la rivière de Cayenne); absence de ponts entre la Guyane et les pays frontaliers (pour l’instant). Les liaisons routières principales sont situées sur le littoral (Saint-Georges de l’Oyapock/Saint-Laurent du Maroni) auxquelles s’ajoutent des routes ou pistes annexes pour desservir les communes plus isolées ;
- **le transport maritime** est caractérisé par deux lignes régulières principales : une ligne océanique Europe/Guyane/Brésil, et une ligne « Guyanas » Antilles/Trinidad/Guyane. L’infrastructure portuaire est organisée autour du port de commerce principal de Dégrad-des-Cannes (situé non loin de Cayenne), par lequel transite la quasi-totalité du commerce extérieur, et de ports annexes (Kourou, Saint-Laurent du Maroni, centre de Cayenne). Cependant, le chenal d’accès au port de Dégrad-des-Cannes a une profondeur limitée (3,7 mètres aujourd’hui) et est constamment menacé par l’envasement, le rendant peu pratique et coûteux. En 2007, les exports/imports ont représenté 0,62 M de tonnes ;
- **le transport fluvial** concerne principalement l’Ouest de la Guyane, sur le fleuve Maroni, palliant la cherté du trafic aérien et l’absence de liaison routière jusqu’à Maripasoula. De plus, des bacs assurent les passages frontaliers.

De manière générale, le transport est cher en Guyane en raison du prix élevé des carburants, qui doit intégrer les contraintes logistiques propres à cette région. En outre, l’amélioration des équipements est freinée par le manque de rentabilité des projets en raison de l’étroitesse du marché.

En Amapá :

- **le transport aérien**, outre de petits aéroports nationaux comme à Oiapoque, est assuré via l’aéroport international de Macapá. Celui-ci propose principalement des vols internes au Brésil (Pará et grandes villes du Sud principalement) et, une liaison vers Cayenne, qui a repris fin novembre 2010 pour quelques mois avant une nouvelle interruption. Il a accueilli 469 836 passagers en 2009<sup>84</sup> ;
- **le transport routier** est assez limité. La route BR-156, route fédérale entre Macapá et Oiapoque, représente l’axe principal de communication. Elle est cependant vétuste, n’est pas asphalté sur tout le parcours, et peu sûr. La BR-210, qui devait relier Macapá à l’État voisin du Roraima selon un axe est-ouest, est restée à l’état de projet. Il n’y a pas de pont entre l’Amapá et l’État outre-Amazone du Pará ;
- **le transport maritime** est centré autour du port de Santana, situé à une cinquantaine de kilomètres de Macapá sur l’estuaire de l’Amazone. C’est par ce dernier que transite la grande majorité des imports et des exports de l’État (le fret aérien est marginal). Le commerce y est important en raison des échanges avec le port de Belém, et des exportations de minerai. En 2007, le trafic total s’élevait à de 1,4 M de tonnes<sup>85</sup>. Les fleuves de l’Amazone et de Jari (sud-ouest de l’État) sont des voies de navigation fluviale importantes.

### *L’amélioration des transports, un préalable au développement économique*

Le développement des infrastructures de transport, et plus globalement l’équipement du territoire, est un enjeu clé pour les deux régions, car il pourrait permettre :

- la mise en place d’échanges économiques plus intenses (commerce extérieur entre la Guyane et le Brésil pour des produits agricoles, le bois entre autres) ;
- l’intensification du tourisme ;
- l’amélioration de la compétitivité des entreprises par la diminution de leurs charges de transport ;
- l’augmentation du pouvoir d’achat des ménages (grâce à une baisse du coût du transport), notamment les ménages guyanais, pour lesquels les déplacements vers le reste de la France, et à l’intérieur de la Guyane même, sont très onéreux.

Des projets d’amélioration des équipements sont en cours<sup>86</sup>. En Guyane, une nouvelle tour de contrôle a été construite à l’aéroport Rochambeau et devrait être mise en service en 2011. Des travaux sont effectués sur les quais et le chenal d’accès à Dégrad-des-Cannes, l’objectif étant de pouvoir accueillir des navires plus importants et d’augmenter la capacité en conteneurs. Le pont du Larivot sur la rivière de Cayenne a été rénové fin 2010, et devrait être doublé dans les prochaines années, afin de désengorger les axes d’accès à Cayenne.

Au niveau des opérateurs aériens, l’ouverture à la concurrence des vols Cayenne/Paris a permis une légère baisse du prix du billet. De plus, la compagnie guyanaise qui assure la liaison vers les villages de l’intérieur reçoit des subventions publiques pour maintenir des tarifs modérés.

En Amapá, l’achèvement de l’asphaltage de la route BR-156 est en projet. Au niveau du port de Santana, des travaux (extension de la plateforme) sont projetés pour faire face à l’expansion de son activité. Santana pourrait devenir un port de rupture de charge des cargos provenant de l’Europe, avant de réexporter leurs chargements vers le reste du Brésil. Enfin, devant la trop faible capacité de l’aéroport de Macapá, la construction d’un nouvel aéroport est en cours, et devrait être finalisée en 2013 (les travaux ont accusé un retard considérable).

<sup>84</sup> Source : INFRAERO : entrées, sorties, transit, vols domestiques et internationaux.

<sup>85</sup> En 2009, ce chiffre avait augmenté de 164 %, soit 3,6 tonnes.

<sup>86</sup> Cf. chapitre 3.1, « Politiques d’aménagement et d’équipement du territoire ».

## 2.2.10. Commerce

En Guyane, le secteur du commerce a généré 9,6 % de la valeur ajoutée totale<sup>87</sup> en 2007. Il regroupe 2 710 établissements (soit 29,1 % de l'ensemble des établissements du territoire), dont deux tiers de commerces de détail, et une grande majorité de très petits commerces (n'employant que quelques ou aucun salariés). 18 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi travaillent dans ce secteur. Relativement dynamique, il concentre environ le quart des créations d'entreprises.

A première vue, la Guyane possède un panel d'exportations relativement large (produits manufacturés, dont automobile, matières premières...). Cependant, une grande partie de ces exports est liée à l'activité du secteur spatial. Hors spatial, la Guyane exporte principalement des produits de l'industrie agroalimentaire (produits de la mer et riz), et de l'or.

Les entreprises souhaitant s'installer en Guyane bénéficient d'avantages fiscaux pour soutenir leur compétitivité<sup>88</sup>.

En Amapá, le secteur du commerce regroupe 18,5 % des postes de travail, pour quelques 2 074 entreprises, dont une très grande majorité (85 %) de commerces de détail.<sup>89</sup> Il pèse pour 15,4 % de la valeur ajoutée totale en 2007. L'Amapá n'exporte presque que des matières premières (minerai, bois et produits agricoles) et importe la grande majorité de ses produits manufacturés, l'industrie locale (hors industrie extractive) n'étant que peu développée et peu compétitive.

Plus globalement, l'Amapá tente de mettre en place des incitations à l'installation et à l'investissement des entreprises, telles la Zone de Libre Echange de Macapá et Santana. Par sa position stratégique et sa proximité avec plusieurs pays d'Amérique du Sud, l'Amapá pourrait devenir un passage commercial important ; il pourrait notamment se positionner par rapport à l'État d'Amazonas et la ville de Manaus. Cette dernière possède une zone franche très importante, mais elle n'est pas un point de passage « naturel » entre le Sud du Brésil et le reste de l'Amérique du Sud, particulièrement la Guyane, comme pourrait l'être l'Amapá. L'amélioration des infrastructures de transport reste une condition sine qua non.

## 2.2.11. Tourisme

### *Un fort potentiel encore peu connu*

La Guyane et l'Amapá ont un potentiel touristique commun très important : surface forestière préservée, culture amérindienne, folklore (le carnaval par exemple), pêche et sports d'eau, variété des écosystèmes (dont l'embouchure de l'Amazone pour l'Amapá), plages, tourisme vert... De plus, la Guyane peut compter sur son patrimoine scientifique (Centre Spatial Guyanais) et historique (camp de la transportation, îles du Salut, ...).

Cependant, ce secteur est encore en cours de développement : il représente seulement 2,1 % du PIB en Amapá<sup>90</sup> (2006) ; en Guyane, les filières hôtellerie et restauration ne pèsent quant à elles que 1,6 % de la valeur ajoutée.

En Guyane, le trafic de passagers commerciaux de 2010 est en progression de 5,8 % (en glissement annuel) pour s'établir à 423 849 passagers<sup>91</sup>. Cependant, le nombre de nuitées en novembre 2010 progresse également de 23,1 % (glissement annuel). Au-delà de ces bons résultats en 2010, le tourisme en Guyane fait face à la difficulté d'attirer des touristes de détente et découverte, qui restent minoritaires par rapport au tourisme d'affaires et aux visites affinitaires<sup>92</sup>. L'essor du tourisme de découverte est donc une des priorités de la région guyanaise aujourd'hui. Le nombre de touristes était estimé à 83 000 en 2009.

En 2006, l'Amapá a accueilli 28 836 visiteurs enregistrés par le Secrétariat du tourisme (soit une très faible part du tourisme au Brésil). Parmi eux, 7,9 % étaient étrangers (et 2,3 % guyanais, ce qui représente le premier marché non-brésilien). Surtout, l'Amapá semble rencontrer le même problème que la Guyane, ne véhiculant pas l'image d'une destination « détente et découverte ». En effet, selon une enquête du Secrétariat du Tourisme en Amapá, portant sur la clientèle hôtelière de Macapá et datant de juin 2010, seulement 7,8 % des visiteurs étaient présents pour leur loisir (les autres invoquant principalement des raisons professionnelles).

### *Des structures d'accueil insuffisantes*

Les efforts à fournir sont conséquents, à la fois en termes de stratégie promotionnelle nationale et internationale, mais aussi d'infrastructures. De manière générale, le développement du tourisme en Guyane et en Amapá est freiné par le manque de structures d'accueil de qualité (agences de voyage, hébergement) et de professionnels qualifiés (peu de formations diplômantes en tourisme, retard dans la maîtrise des langues étrangères).

<sup>87</sup> Source : Insee.

<sup>88</sup> Cf. chapitre 3.1 « Politiques commerciales et d'investissement ».

<sup>89</sup> Source : RAIS 2008.

<sup>90</sup> Source : Departamento de Pesquisas e Estudos economicos.

<sup>91</sup> Entrées et sorties depuis la métropole, l'étranger ; vols intérieurs et transit.

<sup>92</sup> Enquête « Flux touristiques 2009 » de l'Insee. 60 % des voyageurs sont présents pour des motifs professionnels ; 33 % pour un tourisme de découverte ; 28 % pour une visite familiale (total supérieur à 100 %, en raison de choix multiples).

En Guyane, les équipements hôteliers n'ont pas connu de grand changement depuis 1993. L'offre, avoisinant les 1 550 chambres (en comptabilisant tous les types d'hébergements), se concentre autour d'hôtels 3 étoiles, situés principalement dans la presqu'île de Cayenne. Elle doit se renouveler, tant par une montée en gamme que par une diversification. Des hébergements « alternatifs » et écologiques (tels les lodges en forêt) peuvent représenter une belle opportunité pour le tourisme dans les deux régions.

En Amapá, plusieurs points faibles sont régulièrement mis en avant :

- port ne pouvant pas accueillir tous les types de bateaux (par exemple des croisières transatlantiques) ;
- aéroport d'une trop faible capacité ;
- manque de sites pouvant accueillir des congrès importants ;
- accès à Internet encore peu répandu.

### *Le développement des infrastructures au cœur de la stratégie touristique de la région*

Depuis quelques années, un effort est réalisé dans la mise en place d'une stratégie de promotion de l'Amapá et de la Guyane. Il s'agit avant tout d'attirer les touristes de langue commune : Sud du Brésil pour le premier ; métropole, Suisse et Belgique pour la seconde<sup>93</sup>. En Guyane, cette stratégie passe, entre autres, par la labellisation des hébergements, qui permet une garantie de qualité reconnue en métropole, et la création de nouveaux diplômés professionnels de tourisme – guide, agent d'accueil, commercial - adaptés au contexte amazonien.

Néanmoins, ces actions de promotion sont irrémédiablement freinées par la faiblesse des infrastructures de transport vers et entre les deux régions. La liaison routière est peu fiable. Le tourisme entre la Guyane et l'Amapá pourrait cependant bénéficier d'une éventuelle ouverture à la concurrence de l'espace aérien guyano-brésilien. Celle-ci permettrait à des compagnies non nationales, notamment low-cost, d'assurer la liaison transfrontalière. L'éloignement et l'enclavement des deux zones, chacune par rapport à leur marché « naturel » restent cependant des obstacles majeurs à la mise en place d'un tourisme de plus grande échelle.

La mutualisation des coûts et des ressources peut contribuer au déploiement et à l'amélioration de l'offre en matière de tourisme. La création du Produit Touristique Combiné Amazonien, qui regrouperait cinq régions (Suriname, Guyane et trois États limitrophes du Brésil) s'inscrit dans cette démarche<sup>94</sup>. De plus, la Région Guyane, ainsi que le Président de la République française, ont décidé de porter le projet « Guyane base avancée », qui ferait de la région la base d'entraînement des équipes françaises lors du Mondial de football de 2014 au Brésil, et des Jeux Olympiques en 2016 à Rio de Janeiro. Le très important besoin en infrastructures sportives, hôtelières et de transport pour mener à bien ce projet constitue une réelle opportunité pour le secteur, et pourrait accélérer le développement touristique du sud du Plateau des Guyanes.

## 2.2.12. Santé

Les professionnels de santé sont en 2009 plus de 6 000 en Amapá, contre moins de 2 000 en Guyane ; soit 9,9 professionnels contre 7,7 pour 1 000 habitants. Si l'Amapá est ainsi dans la moyenne de l'ensemble du Brésil, la Guyane est par contre nettement en retrait par rapport à l'ensemble de la France. Bien que dans une moindre mesure, elle l'est même par rapport à l'Amapá.

C'est pour les dentistes que la situation de la Guyane est la plus défavorable, avec une couverture qui n'atteint pas la moitié de celle de l'Amapá, alors que cette spécialité est plus développée en France qu'au Brésil. Mais il est vrai qu'un effort particulier semble avoir été fait en Amapá, puisque la couverture y est au même niveau que sur l'ensemble du Brésil.

C'est ensuite pour les infirmiers que la situation de la Guyane est préoccupante, par rapport à l'ensemble de la France (où la situation est pourtant nettement plus favorable qu'au Brésil). C'est également le cas par rapport à l'Amapá, où là encore un effort particulier permet d'assurer une couverture meilleure que sur l'ensemble du Brésil.

Enfin, en ce qui concerne les médecins, les situations des deux territoires sont plus proches, avec le même niveau de couverture, mais aussi le même retard par rapport à l'ensemble national. Une autre similitude tient en une forte concentration des professionnels de santé dans la ville capitale ou sa périphérie immédiate.

<sup>93</sup> Selon l'enquête « Flux touristiques » de 2009 de l'Insee, 61 % des touristes en Guyane résident habituellement en métropole.

<sup>94</sup> Cf. chapitre 4.3 « Le tourisme ».

## Professionnels de santé en 2009

	FRANCE	GUYANE	BRESIL	AMAPÁ
Professionnels de santé (1)	1 023 899	1 746	1 924 854	6 194
<i>densité (pour 1 000)</i>	<i>15,9</i>	<i>7,7</i>	<i>10,1</i>	<i>9,9</i>
dont médecins	213 826	397	636 017	1 225
<i>densité (pour 1 000)</i>	<i>3,3</i>	<i>1,8</i>	<i>3,3</i>	<i>2,0</i>
dont chirurgiens-dentistes	41 959	42	94 136	327
<i>densité (pour 1 000)</i>	<i>0,65</i>	<i>0,19</i>	<i>0,49</i>	<i>0,52</i>
dont infirmiers	507 514	961	763 878	3 115
<i>densité (pour 1 000)</i>	<i>7,9</i>	<i>4,3</i>	<i>4,0</i>	<i>5,0</i>

Source : IBGE - AMS2009; Insee, Drees-ARS-SAE base statistique (au 1/1/09)

(1) Brésil : hors personnel dit de niveau de base; France : jusqu'aux infirmiers

Population : estimations (Brésil : au 01/07/09 - France : au 01/01/09)

L'organisation des établissements de soins au Brésil est sensiblement différente de celle de la France, que ce soit par le mode de financement (SUS : système national de santé, assurance maladie et accords privés, paiement direct), par leur niveau de rattachement (privé, municipalités, État fédérés, Union) ou par le type d'interventions (soins de santé primaires, services de soutien, soins ambulatoires et hospitalisation) ou de spécialités.

Les statistiques disponibles sur l'Amapá semblent ainsi davantage distinguer des services et des équipements, que des établissements, au sens des statistiques disponibles sur la Guyane. Pour limiter les risques de compte en double ou d'omission, la comparaison se limitera donc aux nombres de lits d'hôpitaux en 2009.

Les 1 093 lits des établissements de santé de l'Amapá couvrent un champ plus large que celui des 648 lits de court séjour de Guyane. Pourtant, le taux d'équipement est déjà nettement à l'avantage de la Guyane (2,9 contre 1,7 lit pour 1 000 habitants), un taux d'ailleurs proche de celui de l'ensemble de la France (3,5).

Le taux d'équipement est donc encore plus à l'avantage de la Guyane, s'il est tenu compte des lits de moyen séjour, puisqu'il passe alors à 3,4 lits pour 1 000 habitants. Cependant, le taux d'équipement s'éloigne alors de celui de l'ensemble de la France (5,0 lits pour 1 000 habitants).

### 2.2.13. Education

Les cursus scolaires brésilien et français sont relativement différents. L'enseignement « général » brésilien couvre le primaire (4 ou 5 premières années) et le premier cycle du secondaire (4 dernières années). L'enseignement « intermédiaire » correspond au second cycle du secondaire français.

Mais par ailleurs, l'éducation « de base » brésilienne couvre en plus l'éducation « de la petite enfance » brésilienne, qui s'étend de la crèche à la maternelle française. Elle couvre aussi une partie au moins de la formation professionnelle, de l'éducation spécialisée et surtout de l'éducation des jeunes et adultes.

Ces dernières formations sont assurées soit de façon distincte, soit en relation avec les trois cycles brésiliens (petite enfance, général, intermédiaire). C'est le cas notamment des actions d'alphabétisation, dès le premier cycle.

En 2009, le premier degré, en tenant compte d'un système « à la française<sup>95</sup> » a mobilisé 4 585 enseignants en Amapá et 2 295 en Guyane, pour assurer la formation de 105 309 élèves amapéens et de 41 849 élèves guyanais, soit des nombres d'enseignants pour 100 élèves relativement proches, de 4,3 dans le premier cas et 5,5 dans le second.

Mais pour avoir une juste mesure de l'effort brésilien sur le premier degré, il faut tenir compte du millier d'enseignants supplémentaires, intervenant dans le cadre de l'éducation des jeunes et adultes, en très large partie au niveau du premier degré.

Le second degré a mobilisé la même année 5 009 enseignants en Amapá et 2 550 en Guyane, pour assurer la formation de 94 744 élèves amapéens et de 29 750 élèves guyanais, soit des nombres d'enseignants pour 100 élèves très éloignés, puisque de 5,3 dans le premier cas et 8,6 dans le second.

Cet écart est à nuancer en sachant qu'en fin de cycle d'enseignement général, les enseignants de l'Amapá assurent en moyenne au moins deux disciplines (2,1) et plus d'une séquence de travail par jour<sup>96</sup> (1,3), ceux du cycle intermédiaire plus d'une discipline (1,3) et d'une séquence de travail (1,5).

<sup>95</sup> Y compris les crèches ...

<sup>96</sup> Il peut y avoir jusqu'à 3 séquences de travail par jour, dont l'une le soir ...

La part du secteur public dans le monde enseignant est plus forte en Guyane qu'en Amapá, plus encore dans le second degré que dans le premier. Par contre, le corps enseignant est en Amapá, à la fois plus jeune et plus féminisé qu'en Guyane<sup>97</sup>. Dans le premier degré, l'écart est surtout important pour la féminisation, alors qu'il l'est surtout pour l'âge dans le second degré.

### Enseignants et élèves de l'Amapá en 2009

			Enseignants			Age moyen	Nombre d'élèves	Enseignants /100 élèves
			Nombre	% Public	% Fem.			
Education de base (non compris la formation professionnelle, l'éducation spécialisée et celle des jeunes et adultes comptées à part)	Education de la petite enfance	Crèche Préscolaire	160	nd	96,9%	35,9	1 958	8,2
			1 042	nd	86,3%	34,5	20 488	5,1
		<b>Total (sdc)</b>	<b>1 191</b>	<b>nd</b>	<b>87,6%</b>	<b>34,7</b>	<b>22 446</b>	<b>5,3</b>
	Enseignement général	Premières années	3 543	91,6%	76,0%	36,4	84 821	4,2
		Dernières années	3 296	91,3%	59,8%	37,2	57 731	5,7
		<b>Total (sdc)</b>	<b>6 662</b>	<b>nd</b>	<b>68,3%</b>	<b>36,8</b>	<b>142 552</b>	<b>4,7</b>
	Enseignement intermédiaire		1 713	88,1%	49,1%	38,1	37 013	4,6
	Sous-total hors crèche		9 417	nd	nd	nd	200 053	4,7
		<b>Total</b>	<b>9 566</b>	<b>89,7%</b>	<b>67,7%</b>	<b>37,1</b>	<b>202 011</b>	<b>4,7</b>

Source : MEC/INEP/deed

sdc : sans double compte

nd : non disponible

### Enseignants et élèves de Guyane en 2009

	Enseignants				Nombre d'élèves	Enseignants /100 élèves
	Nombre	% Public	% Fem. *	Age *		
Premier degré	2 295	95,1%	73,6%	38,7	41 849	5,5
Second degré	2 550	93,8%	43,9%	40,6	29 750	8,6
<b>Total</b>	<b>4 845</b>	<b>94,4%</b>	<b>58,0%</b>	<b>39,7</b>	<b>71 599</b>	<b>6,8</b>

Source : Rectorat Guyane

\* Secteur public uniquement

La mesure la plus efficiente<sup>98</sup> de l'importance de l'enseignement supérieur est le nombre d'étudiants. En 2009, ils étaient 18 363 en Amapá et 2 689 en Guyane, soit respectivement 29,3 et 11,9 étudiants pour 1 000 habitants, ou encore 9 et 4 étudiants pour 100 élèves. On savait la situation de la Guyane défavorable par rapport à l'ensemble national ; elle l'est aussi par rapport à l'Amapá. Ce résultat doit toutefois être tempéré par le fait que les étudiants guyanais sont nombreux à quitter le territoire pour suivre leurs études aux Antilles ou en métropole. L'organisation de l'offre d'enseignement supérieur disponible en Guyane explique en partie le faible taux d'étudiants en Guyane.

Des données comparables, qui permettraient d'apprécier l'impact relatif, sur cette situation dégradée, de la proportion d'élèves accédant à l'enseignement supérieur, ou celui des étudiants poursuivant leurs études dans d'autres académies ou pays, ne sont malheureusement pas disponibles.

### Etudiants en 2009

	FRANCE	GUYANE	BRESIL	AMAPÁ
Nombre d'étudiants (1)	2 316 103	2 689	5 115 896	18 363
Nombre pour 100 élèves (2)	18	4	11	9
Nombre pour 1 000 habitants	36,0	11,9	26,7	29,3

Source : IBGE & MEC-INEP-deed ; Insee & MEN-MESR-depp

(1) : y compris IUFM, filières courtes et grandes écoles (France et Guyane)

(2) : des premier et second degrés à la française ...

<sup>97</sup> Le poids du secteur public est tel en Guyane que la différence de champ ne peut inverser le constat.

<sup>98</sup> Poids des non permanents et de l'enseignement à distance dans l'approche par nombre d'enseignants, impact du contenu dans l'approche par établissement et/ou filière, difficultés d'interprétation dans l'approche par volume horaire ...

## 2.3. Systèmes bancaires et financiers

### 2.3.1. Structure des systèmes bancaires

L'activité bancaire et financière de la Guyane s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non. Fin 2009, 13 établissements de crédit locaux<sup>99</sup> exerçant une activité régulière sont recensés en Guyane : sept banques de détail, cinq sociétés financières et une institution financière spécialisée. Ces établissements totalisent 46 agences bancaires<sup>100</sup> et emploient près de 360 agents. La place guyanaise est caractérisée par une certaine concentration : en termes d'encours de crédits et d'encours de dépôts, les parts de marché cumulées des 3 premiers établissements se situent respectivement aux alentours de 50 % et 70 %.

La Guyane dénombrerait, hors sociétés financières et institution spécialisée, près d'un guichet ou agence bancaire pour 5 375 habitants fin 2009, soit une densité bancaire deux fois inférieure à celle des départements français d'Amérique voisins. L'étendue du département et l'enclavement de nombreuses zones d'habitation freinent considérablement les nouvelles implantations d'agences bancaires dont les coûts de structure ne sauraient être rentabilisés. Le niveau d'équipement et le nombre de comptes bancaires sont également les plus faibles de l'ensemble des DOM avec un distributeur automatique pour 2 500 habitants et 1,2 compte par habitant.

Le tissu bancaire officiel de l'État de l'Amapá apparaît pour sa part relativement moins développé qu'en Guyane, avec un niveau de richesse (PIB/habitant) plus de trois fois moins important. La Banque centrale du Brésil comptabilise une dizaine d'établissements de crédit, avec, à fin juin 2010, 72 agences bancaires<sup>101</sup>. La densité et l'équipement bancaires apparaissent ainsi bien plus faibles qu'en Guyane avec une population plus de deux fois plus nombreuse : près d'une agence bancaire pour 8 089 habitants et un distributeur automatique pour 4 480 habitants<sup>102</sup>.

### 2.3.2. L'évolution de la situation monétaire

En Guyane, l'encours total des concours bancaires consentis par l'ensemble des établissements de crédit installés ou non localement s'établit autour de 2,2 Md€ début 2010. Après avoir enregistré un quasi doublement des encours de crédit sur les dix dernières années, la conjoncture financière guyanaise a été marquée par un certain essoufflement avec une croissance des encours sains à fin 2009 de + 7 % sur un an, contre + 13 % en décembre 2008.

Les principaux bénéficiaires des concours bancaires totaux sont les entreprises (53 % des encours de crédit à fin 2009), contre 28 % pour les ménages et 19 % pour les collectivités locales et autres agents. Elles appartiennent en majorité au secteur des services (activité immobilière, commerce), à la construction (6 % des encours déclarés au service central des risques de la Banque de France à fin 2009) et à l'industrie (2,3 %).

Sans dégradation significative de la sinistralité (stabilisation du taux de créances douteuses aux alentours de 9 % pour les entités locales), les établissements de la place installés localement ont affiché une volonté de prudence dans leur politique de financement depuis les événements de la crise financière internationale, en renforçant leurs critères de sélectivité des dossiers, tant sur le marché des particuliers que sur celui des professionnels.

En Amapá, le solde des opérations de crédit s'élève à près de 1 Md€ (2,4 MdR\$ en mars 2010), soit 2 fois moins qu'en Guyane. Depuis 2004, il enregistre une croissance extrêmement dynamique (multiplié par près de 8 sur la période). Le taux moyen de croissance trimestrielle entre 2006 et 2009 avoisine les 9 %, contre 3 % pour les encours de crédit guyanais.

Compte tenu du faible tissu industriel, cette progression est portée essentiellement par les ménages qui représentent 72 % du solde en mars 2010. Mais cette clientèle reste relativement vulnérable et fragile, reflété par un taux d'impayés plus élevé (plus de 6 % contre près de 3 % pour les entreprises).

Un certain tassement de l'activité a été observé en fin d'année 2008 lors de la crise financière internationale, singulièrement sur les ménages qui enregistrent en parallèle un accroissement de leur vulnérabilité. Le taux de créances douteuses globales dans l'état d'Amapá a ainsi atteint un point haut à près de 6 % en juin 2009, avant de redescendre progressivement (5,4 % à fin 2009, puis 4,9 % en mars 2010).

<sup>99</sup> Deux critères cumulatifs président à l'attribution du statut d'établissement local : la présence d'au moins un guichet sur place (dans le département) et la production de bilans et de comptes de résultat retraçant l'activité locale. En juin 2010, une modification de ces critères et de la définition du périmètre des établissements est intervenue.

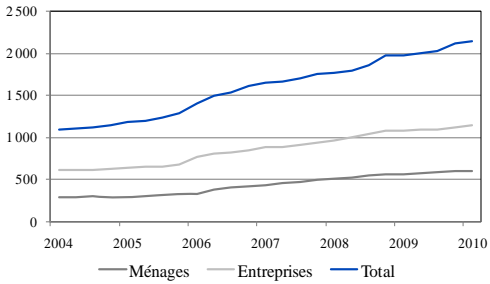
<sup>100</sup> Données actualisées, hors activité postale.

<sup>101</sup> Sous l'appellation « agences bancaires », on comprend au Brésil les « PAB » et les « PAA ». Un PAB est un guichet, dépendant d'une agence, localisé dans une administration ou dans une entreprise et réservé à leurs employés. Un PAA est un guichet, dépendant d'une agence, ouvert dans un lieu dépourvu d'agence, dans un local approprié (comme un bureau de poste) et ouvert au public.

<sup>102</sup> Population recensement Amapá IBGE 2007 (582 400 habitants). Pour l'ensemble du Brésil, on recense près d'une agence bancaire pour 6 615 habitants et un distributeur automatique pour 5 397 habitants environ.

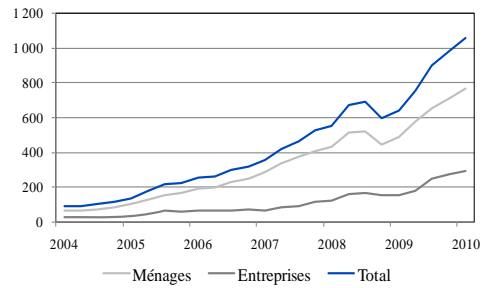
## Encours de crédit (en M€)

### Guyane



Source: Iedom

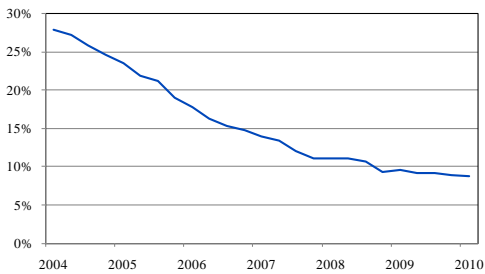
### Amapá



Source: Banque centrale du Brésil

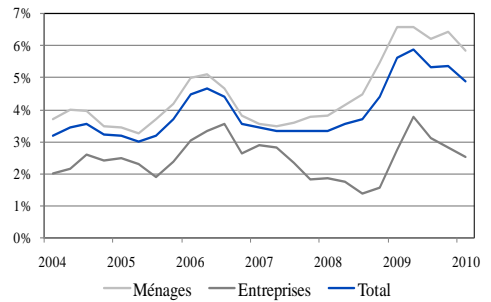
## Taux de créances douteuses

### Guyane



Source: Iedom (établissements de crédit locaux)

### Amapá



Source: Banque centrale du Brésil

### 3.1. Politiques publiques

#### 3.1.1. Politiques de développement économique

##### *Les stratégies de développement en Amapá et en Guyane : développement endogène et insertion régionale*

Conscients de leurs nombreux atouts, encore peu ou pas exploités, l'Amapá et la Guyane affichent une forte volonté de mettre en œuvre des stratégies de développement endogène et d'intensifier leur insertion régionale. En valorisant leurs ressources locales, mais aussi en mettant en place une industrie de production et de transformation apportant une réelle plus-value, ces territoires visent à réduire leur dépendance économique, commerciale et financière vis à vis de leurs États centraux respectifs et à créer des emplois localement, enjeu capital dans un contexte de forte croissance démographique.

##### *Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) de la Région Guyane*

Chargé de coordonner les actions de développement économique sur l'ensemble du territoire depuis la loi du 13 août 2004, le Conseil régional s'est investi dès 2005 dans l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique. Celui-ci définit les orientations stratégiques de la collectivité dans le domaine économique. Adopté en septembre 2006, au terme d'une large concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la vie économique et sous la direction d'un comité de pilotage, le SRDE identifie 3 domaines d'activités stratégiques :

- soutenir et accompagner la création et le développement des entreprises pour un meilleur équilibre du territoire (tous secteurs confondus) ;
- faire de l'innovation et de la valorisation des ressources naturelles des moteurs de développement économique (tous secteurs confondus) ;
- créer les conditions de l'intégration régionale et de l'ouverture à l'international pour une Guyane plus attractive.

Cinq projets phares ont été définis :

- la création d'un Pôle Régional de Développement, de Valorisation et de Promotion des Ressources Naturelles ;
- Cayenne, Ville capitale inscrite au patrimoine mondial avec un pôle commercial et touristique ;
- la création d'un Centre d'Affaires pour une ouverture à l'international ;
- la création d'un Parc éco-touristique « Terre d'Amazonie » requalifié en « Création d'une offre éco-touristique labellisée Terre d'Amazonie » ;
- l'essaimage de l'activité spatiale dans le cadre d'un Partenariat avec le pôle de compétitivité aéronautique et spatial Aquitaine / Midi-Pyrénées Aerospace Valley.

La Présidence du Conseil régional ayant changé en mars 2010, le SRDE pourrait faire l'objet de quelques modifications. Toutefois, les orientations stratégiques définies sous l'ancienne mandature devraient être maintenues.

Le rapport général des **États Généraux en Guyane**<sup>103</sup>, a validé les orientations stratégiques du SRDE. Il a également mentionné la nécessité de promouvoir les filières endogènes (agriculture, pêche, bois, mines) afin d'accélérer le développement économique de la Guyane.

<sup>103</sup> Les États généraux se sont tenus en Guyane du 16 avril au 31 juillet 2009. Huit ateliers ont été constitués pour traiter de huit grandes thématiques. Le rapport général est téléchargeable sur <http://www.Étatsgénérauxdeloutremer.fr/rapport-de-synthese-des-États-généraux-en-guyane>



## *Le Plan de Développement Intégré « Amapá Productif »*

Une étude conduite en 2005 a identifié le potentiel de développement de chaque partie du territoire amapéen, (cf. carte en 3<sup>ème</sup> de couverture). Les secteurs jugés à fort potentiel de développement sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le bois, les ressources minières, l'horticulture, le tourisme et l'artisanat. Sur la base de ce diagnostic, le Gouvernement a élaboré son **Plan de développement intégré « Amapá Productif »** dont l'objectif est de mettre en valeur et exploiter ce potentiel, à travers notamment la transformation des matières premières (ex : création d'une filière meubles).

L'intégration de l'Amapá en renforçant les liaisons avec les autres États de la Région Nord et les connexions avec la Guyane Française (via la BR-156) est également un axe fort de la stratégie de développement du territoire, comme en témoigne l'accord sur la mise en œuvre du Plan Accélération de la Croissance (PAC) en Amapá<sup>104</sup>.

### **Axes prioritaires de développement identifiés par le plan « Amapá Productif »**

(Cf. carte annexée en troisième de couverture)

<b>Wassaï et ses dérivés</b>	Santana et Macapá
<b>Bois et Meubles</b>	<u>Meubles et produits à plus haute valeur ajoutée</u> : District industriel (Macapá et Santana) <u>Bois</u> : Macapá, Santana, Porto Grande, Pedra Branca do Amapári, Serra do Navio, Ferreira Gomes, Amapá, Pracuuba et Tartarugalzinho.
<b>Tourisme</b>	Fort potentiel dans l'ensemble de la région, notamment dans l'écotourisme
<b>Graines</b> (Riz, haricot, sorgho et soja)	Itaubal, Macapá, Porto Grande, Tartarugalzinho, Ferreira Gomes et Calçoene
<b>Manioc</b>	Macapá (distrito do Pacui), Oiapoque, Tartarugalzinho, Pedra Branca, Mazagao, Porto Grande, Laranjal do Jari et Calçoene
<b>Fruits</b> (Cupuaçus, ananas, bananes, fruits de la passion)	Porto Grande, Pedra Branca, Mazagao, Calçoene, Tartarugalzinho, Laranjal do Jari et Serra do Navio
<b>Horticulture</b>	Macapá, Santana, Itaubaal et Porto Grande
<b>Elevage du bétail de coupe</b>	Macapá, Amapá, Cutias, Pracuuba, Calçoene et Tartarugalzinho
<b>Pêche artisanale</b>	Macapá, Santana, Calçoene, Amapá et Pracuuba
<b>Apiculture</b>	Macapá, Porto Grande, Mazagão et Pedra Branca do Amapári
<b>Productions de la forêt (hors bois:</b> phytocosmétiques, huiles comestibles, résines...)	Laranjal do Jari, Vitoria do Jarí, Mazagão, Pedra Branca, Serra do Navio, Macapá, Itaubaal et Pracuuba
<b>Poterie et céramiques</b>	Santana, Macapá et Mazagão

### 3.1.2. Politiques d'aménagement et d'équipement du territoire

La Guyane et l'Amapá étant des territoires enclavés et sous-équipés, la question des infrastructures (routes, ports, aéroports, réseaux électriques et d'assainissement, logements, bâtiments scolaires, ...) est au cœur de l'action publique et fait l'objet de plans d'accompagnement financier conséquents. Ces investissements pourront par ailleurs stimuler les échanges sur l'axe littoral guyano-amapéen.

#### - **Le Contrat de Projet État – Région – Département (CPEP)**<sup>105</sup>

A travers le CPEP 2007-2013, l'État, le Conseil régional et le Conseil général s'engagent sur la programmation et le financement de « grands projets » sur une période de 7 ans (à hauteur de 135 M€ par l'État<sup>106</sup>, 28 M€ par le Conseil régional et 6,15 M€ par le Conseil général) Le CPEP prévoit la réalisation de 15 projets regroupant 42 opérations.

En matière d'aménagement et d'équipement, le CPEP vise notamment à :

- favoriser le désenclavement maritime de la Guyane ;
- favoriser le désenclavement intérieur de la Guyane par les fleuves ;

<sup>104</sup> Cf. chapitre 3.1 « Politiques d'aménagement et d'équipement du territoire ».

<sup>105</sup> Région Guyane, Préfecture de Guyane, Conseil Général de la Guyane, *Contrat de Projets État-Region- Département 2007-2013 Guyane*, [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr) (consulté le 29 juin 2010).

<sup>106</sup> L'engagement de l'État correspond en grande partie aux contreparties nationales apportées aux Programmes Opérationnels européens.

- favoriser le désenclavement de la Guyane par voies aériennes ;
- aménager l'espace urbain ;
- développer les technologies de l'information et de la communication ;
- développer le tourisme en Guyane, notamment par le déploiement de structures d'hébergement touristique.

#### - **Le Plan d'Accélération de la Croissance (PAC)**

Ce plan, lancé par le Président Lula en janvier 2007, prévoit des investissements massifs dans les infrastructures sur l'ensemble du territoire. En plus de soutenir la croissance économique, ces investissements permettent d'approfondir l'intégration nationale du Brésil ainsi que son ancrage sur le continent latino-américain. L'enveloppe totale prévue pour la période 2007-2010 s'élève à 646 MdRS (276 Md€)<sup>107</sup>.

Suite à un accord signé entre le Gouvernement de l'Amapá et le Ministère fédéral des villes en 2007, une enveloppe de 120 MRS (46 M€)<sup>108</sup> a été attribuée à l'État. Les investissements concernent trois secteurs :

- infrastructures routières et touristiques : promouvoir l'intégration de l'Amapá en renforçant les liaisons avec les autres États de la Région Nord ; renforcer les connexions avec la Guyane Française (route BR-156) ; développer les infrastructures touristiques en Amapá ;
- infrastructures dans le domaine de l'énergie : assurer l'accès universel à l'énergie à un tarif accessible pour la population ;
- infrastructures sociales et urbanisation : renforcer et amplifier le système de traitement et de distribution des eaux ; investir dans le drainage (notamment pour lutter contre les maladies hydriques telles que la malaria) et le logement<sup>109</sup>.

#### - **Le « Plan de Priorités du Développement Humain en Amapá »**

Ce plan, lancé par le Gouvernement de l'Amapá, consacre 954 MRS (408 M€) au financement d'infrastructures contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)<sup>110</sup>. Mis en place sur l'ensemble du territoire amapéen, ces projets favorisent un aménagement et une répartition géographique de la population équilibrés à l'intérieur de l'État.

Ce plan est décliné en deux programmes :

- le « Programme d'Urgence de Financement II » (PEF II), consacré au financement d'infrastructures de santé, d'assainissement et dans le domaine de l'éducation. L'enveloppe s'élève à 204 MRS (87 M€), 50 % des fonds étaient décaissés en août 2010.
- le Programme « Amapá intégré », consacré au financement d'axes routiers et d'infrastructures de santé, ainsi qu'à l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable, la modernisation technologique de l'État et l'urbanisation de la ville d'Oiapoque. L'enveloppe s'élève à 750 MRS (321 M€). Le projet en cours de négociation avec la Banque de Développement du Brésil (BNDES), devrait être mis en place sur la période 2011-2014.

#### *Des exemples de « grands projets » pouvant favoriser les relations guyano-amapéennes*

#### - **Le pont sur l'Oyapock**

La construction du pont sur l'Oyapock émane de l'accord franco-brésilien du 15 juillet 2005 signé lors de la venue à Paris du Président Luiz Ignacio Lula Da Silva. Après ratification, les deux pays ont décidé d'entamer la construction du pont (Plan d'Action Franco-Brésilien, 12 février 2008), dont l'appel d'offre a été lancé en novembre 2008. Les travaux, confiés à une entreprise brésilienne, ont débuté en septembre 2009 et devraient être terminés au second semestre 2011. L'ouvrage de 378 mètres de long reliera à la fois deux régions (la Guyane et l'Amapá), deux pays (la France et le Brésil) et deux ensembles régionaux (l'Union Européenne et le Mercosur).

<sup>107</sup> Source : [http://www.ambafrance-br.org/france\\_bresil/spip.php?rubrique195](http://www.ambafrance-br.org/france_bresil/spip.php?rubrique195)

<sup>108</sup> Source : <http://www4.ap.gov.br/jsp/noticias/news.jsp?ref=5171&dtDay=2007-08-03>

<sup>109</sup> Site de l'ADAP : [www.adap.gov.br](http://www.adap.gov.br)

<sup>110</sup> Les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à atteindre pour 2015, ont été adoptés lors du Sommet du Millénaire aux Nations Unies en 2000, à New York. Les objectifs sont les suivants : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat pour le développement. <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>

### - **L'axe Santana – Macapá - Oiapoque**

L'achèvement de l'asphaltage de la BR 156, qui entre dans le cadre du projet Initiative d'Intégration de l'Infrastructure Régionale Sud-Américaine<sup>111</sup> va permettre de stimuler le développement économique sur l'axe Santana-Macapá-Oiapoque. Cela va ainsi contribuer à désenclaver les communes de l'Amapá qui se situent sur cet axe, en les reliant par une route désormais praticable en toutes saisons. Cette route prolongée par le pont de l'Oyapock permettra enfin d'intensifier les échanges sur le Plateau des Guyanes.

### - **L'allongement de la plateforme du Port de Santana**

L'activité du Port de Santana, situé au sud de Macapá, repose actuellement essentiellement sur les exportations<sup>112</sup>, notamment les exportations de fer des entreprises ICOMI et Anglo Ferrous. En allongeant la plateforme du Port de 114 mètres, (soit une plateforme longue de 250 mètres après travaux), le Gouvernement de l'Amapá souhaite mettre en place les conditions nécessaires à l'essor du Port.

### - **La construction de la ligne électrique de Tucuruí**

Cette ligne à haute tension reliera en 2012 le réseau électrique de l'Amapá à l'usine hydro-électrique de Tucuruí, située à environ 400 km de Belém sur le rio Tocantins. Ce projet augmentera la puissance du réseau électrique en Amapá (de 160 Mégas Volts Ampères (MVA) à 400 MVA) et devrait baisser les coûts d'approvisionnement énergétique de la région.

### - **La réfection du Quai n°1 du Port de Dégrad-des-Cannes**

Représentant 95 % du trafic, le port de Dégrad-des-Cannes est le principal point d'entrée et de sortie de marchandises de la Guyane. Le quai n°1 a été construit en 1974. C'est un quai sur pieux de 145m de long et 25m de large. Les travaux consistent dans un premier temps à la démolition du quai pour en reconstruire un nouveau de mêmes dimensions. Le nouveau quai, financé en partie par l'Agence Française de Développement, aura la même configuration que le quai actuel. Les travaux ont démarré en janvier 2009, pour une durée contractuelle de 18 mois (à noter que la réhabilitation du quai n°2 du même port, pour lequel la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane bénéficie également d'un accompagnement de l'Agence Française de Développement, devrait démarrer en 2011).

### - **La dorsale terrestre hertzienne reliant la Guyane et l'Amapá**

La construction de cette dorsale terrestre hertzienne entre Cayenne et Macapá permettra de raccorder la Guyane à l'ensemble du réseau brésilien jusqu'à São Paulo, centre névralgique de l'internet en Amérique du Sud (8 câbles sub-atlantiques). Cette infrastructure numérique va donc sécuriser le réseau guyanais et ainsi favoriser le développement d'activités économiques notamment. Ce projet, pour lequel l'Agence Française de Développement a accordé des garanties ARIZ et Fonds-Dom, est porté par la Société Guyacom SARL.

## 3.1.3. Politiques commerciales et d'investissement

### *Des barrières séparent deux blocs régionaux commerciaux bien distincts*

La Guyane appartient à l'Union Européenne, et le Brésil est membre du Mercosur. Cette appartenance à deux blocs commerciaux régionaux distincts, et parfois concurrents, explique leurs différences en matière de règles relatives au commerce et à l'investissement.

#### *Les barrières tarifaires*

Les barrières tarifaires auxquelles sont soumis les importateurs de Guyane sont l'octroi de mer et les droits de douanes.

**L'octroi de mer** est une taxe spécifique aux DOM<sup>113</sup>, introduite au XVII<sup>ème</sup> siècle, qui s'applique aux produits importés en Guyane, selon une liste précise. Les taux moyens sont fixés par le Conseil régional. Le montant des exonérations d'octroi de mer – « taux différenciés » - et les produits concernés sont votés et inclus dans l'annexe des délibérations du Conseil régional<sup>114</sup>. On distingue l'octroi de mer régional (qui bénéficie à la Région : plafond fixé à 2, 5%) et l'octroi de mer (qui est perçu par le Département et les Communes : pas de plafond). En 1992, une décision du Conseil Européen, a étendu la taxation aux productions

<sup>111</sup> IRSA, cf. chapitre 1.2 « Relations extérieures ».

<sup>112</sup> En 2009, 3,3 millions de tonnes de marchandises ont été exportées par le port de Santana contre 300 000 tonnes importées, soit 157, 8 MUS\$ d'exportations (87,1% des exportations de l'Amapá) pour 30, 17 MUS\$ d'importations (75% des importations de l'État) – Rapport 2009 de la Compagnie des Docks de Santana :

<http://www.docasdesantana.com.br/relatorios%20diretoria/realitorio%202009%20V6.pdf>

<sup>113</sup> Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion.

<sup>114</sup> Pour l'année 2010, voir la délibération du 12 février 2010.

locales<sup>115</sup>. Toutefois, en 2004, la France a été autorisée par le Conseil des Communautés Européennes<sup>116</sup> à mettre en place des exonérations ou des réductions de taxes en faveur de la production locale<sup>117</sup>. La liste des produits bénéficiant de ces exonérations est contenue dans l'annexe de la décision de 2004, réactualisée le 9 juin 2008 (décision du Conseil 2008/439/CE).

**Les droits de douane** (Tarif Extérieur Commun de l'Union Européenne) ne concernent que les importations en provenance de pays extérieurs à l'Union Européenne.

Lorsqu'une entreprise implantée au Brésil importe des produits de l'étranger, elle doit régler un droit de douane : les importations en provenance de pays non membres du Mercosur<sup>118</sup> sont en effet soumises au **Tarif Extérieur Commun** (TEC), dont les taux varient de 0 à 20 %<sup>119</sup>.

D'après la loi brésilienne, ce sont les importateurs qui doivent se charger de l'ensemble des formalités et droits de douane, et les contrats d'importation DDP (incoterms) y sont donc interdits<sup>120</sup>.

#### *Les barrières non tarifaires*

Les produits extérieurs à l'Union Européenne qui entrent en Guyane sont tenus de respecter certaines normes, relativement strictes. Les productions industrielles sont soumises au marquage CE accompagné d'une déclaration de conformité dans laquelle le fabricant atteste que son produit respecte les normes de sécurité et de santé de l'Union Européenne<sup>121</sup>. Dans le domaine de l'élevage, l'importation d'animaux vivants, d'aliments d'origine animale et de médicaments vétérinaires est interdite. En outre, les plantes, fleurs, tubercules, légumes frais ou secs, semences, terres et terreaux, et le bois sont soumis à un certain nombre de règles, comme l'accompagnement d'un certificat phytosanitaire d'origine<sup>122</sup>.

L'implantation d'un Poste d'Inspection Frontalier à Saint-Georges de l'Oyapock permettra de réaliser le contrôle des normes sanitaires à l'entrée du territoire guyanais.

Au Brésil, un client devra demander une licence SECEX (Secrétariat au commerce extérieur) pour l'importation de la majeure partie des produits. Cette autorisation, valable 60 jours, est indispensable au dédouanement de la marchandise. L'inscription au Système intégré du commerce extérieur (système informatique qui gère les formalités douanière), effectuée par l'importateur ou un représentant agréé, est obligatoire pour la plupart des opérations commerciales<sup>123</sup>.

En mai 2010, l'Union Européenne et le Mercosur ont entamé un nouveau cycle de négociations sur un accord de libre-échange entre les deux blocs commerciaux<sup>124</sup>. Les négociations avaient été interrompues en 2004 car les pays européens craignaient l'impact de l'ouverture des frontières sur leur production agricole et les pays du Mercosur sur leur production industrielle.

### ***Des dispositifs facilitent les échanges commerciaux et l'investissement***

Malgré l'absence d'accord de libre-échange entre les deux blocs commerciaux, des dispositifs facilitent les liens économiques et commerciaux, et fournissent un cadre plus favorable à l'investissement. Ces avantages fiscaux et sociaux permettent d'aider à l'installation, au développement des entreprises, et de pallier une partie de leur déficit de compétitivité.

*Du côté guyanais ...*

#### *Les Zones franches de la Guyane*

**Des Zones Franches Urbaines** ont été implantées à Saint-Laurent du Maroni et dans la région Sud de Cayenne, pour dynamiser le développement économique et social de ces territoires. Les entreprises (hors activités libérales) de moins de cinquante salariés peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. Ce dispositif mis en place en 1997, et prorogé jusqu'à la fin 2011, impose un tiers de salariés issus des zones urbaines sensibles de l'agglomération<sup>125</sup>.

<sup>115</sup> Loi de mise en application de la décision du Conseil Européen du 22 décembre 1989, pour rendre l'octroi de mer conforme au principe de non discrimination contenu dans l'Acte Unique Européen de 1986. [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

<sup>116</sup> Décision n°2004/162/CE.

<sup>117</sup> Voir : *Vade-mecum sur l'octroi de mer, régime issu de la Loi n°2004-639 du 2 juillet 2004*, septembre 2006, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).

<sup>118</sup> Cf. chapitre 1.2 « Relations extérieures ».

<sup>119</sup> Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur du Brésil :

<http://www2.desenvolvimento.gov.br/sitio/seceX/negInternacionais/tec/altTec.php> (consulté le 8 juillet 2010).

<sup>120</sup> Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/s212-03\\_f.doc](http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s212-03_f.doc) (consulté le 5 juillet 2010).

<sup>121</sup> Site de l'Europe Entreprise Network, centre d'information lancé en 2008 par la commission européenne : <http://www.eic.ccip.fr/informations/marquage/etape05.htm>

<sup>122</sup> Direction générale des douanes et droits indirects de la Guyane.

<sup>123</sup> Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/s212-03\\_f.doc](http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s212-03_f.doc) (consulté le 5 juillet 2010).

<sup>124</sup> Voir l'article du Monde.fr et de l'Agence France Presse du 17 mai 2010 : « L'UE et le Mercosur relancent leurs négociations sur un accord de libre échange. » [http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/05/17/l-ue-et-le-mercrosur-relancent-leurs-negociations-sur-un-accord-de-libre-échange\\_1353146\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/05/17/l-ue-et-le-mercrosur-relancent-leurs-negociations-sur-un-accord-de-libre-échange_1353146_3234.html) (consulté le 27 juin 2010).

<sup>125</sup> [http://www.guyane.cci.fr/fr/developpement\\_economique/amenagement\\_et\\_urbanisme/zones\\_franches](http://www.guyane.cci.fr/fr/developpement_economique/amenagement_et_urbanisme/zones_franches) (Consulté le 5 juillet 2010).

**La Zone Franche Industrielle d'Exportation (ZFIE)**, est un projet défendu par la CCIRG depuis 1996. Il s'agit d'un outil de stratégie d'industrialisation qui offrira des avantages douaniers et fiscaux, susceptibles d'attirer les investissements directs étrangers en vue de la production pour l'exportation, et de renforcer la compétitivité des entreprises. Les objectifs visés sont :

- faire du port de Dégrad-des-Cannes un port secondaire de transit entre l'Europe et l'Amérique latine ;
- créer les infrastructures pour en faire un « hub » régional logistique, marketing et distribution, et de transformation des marchandises ;
- créer un « post-transformer » (unité de transformation) en Guyane afin de valoriser les produits importés localement ;
- réduire les coûts de logistique (stockage des produits en un lieu unique qui desservira plusieurs marchés).

La ZFIE (zone fermée sur le port avec 30 ha réservés au port de Dégrad-des-Cannes) sera composée d'entrepôts, d'usines, de parcs conteneurs, et permettra de concentrer les flux et de réduire le coût du fret d'environ 40 % en 3 ans, par un doublement de l'activité portuaire import/export sur la période. Celle-ci sera majoritairement issue de la valorisation de produits brésiliens en vue de leur européanisation (452 000 tonnes à l'horizon 2020 – Etudes Groupement ZFIE Expert – novembre 2007)<sup>126</sup>.

#### *La Zone d'Activité Economique (ZAE) de Saint-Georges de l'Oyapock*

Mise en place en prévision de la construction du pont sur l'Oyapock, cette ZAE, promue par la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG) et soutenue financièrement par les fonds européens et l'Agence Française de Développement, a pour but de soutenir la croissance économique dans l'est guyanais, zone frontalière avec le Brésil. Le plan d'occupation prévoit 55 parcelles, de 1 000 à 2 100 m<sup>2</sup>. Lancés en 2003, les travaux devraient être prochainement terminés.

#### *Du côté brésilien ...*

#### *Le Système Généralisé de Préférence Tarifaire de l'Union Européenne*

Le Brésil est intégré au régime général du système généralisé de préférence tarifaire de l'Union Européenne qui permet à certains pays en développement (178) de bénéficier de réductions de droits de douanes ou de franchise de droits pour les exportations<sup>127</sup>. Le régime général concerne environ 7 000 produits dont 3 750 classés comme sensibles. Les droits de douanes sont supprimés pour les produits non sensibles issus des pays bénéficiant de ce régime (à l'exception des productions agricoles). Certains produits sensibles bénéficient de réductions significatives des droits de douanes (mais le secteur du textile et de l'habillement ne bénéficie que d'une réduction de 20 %)<sup>128</sup>. Pour profiter de ces avantages, l'exportateur brésilien doit joindre à l'envoi de ses marchandises un certificat d'origine FORM A qui atteste de leur provenance<sup>129</sup>.

#### *La Zone de Libre-échange de Macapá et Santana (ALCMS)*

Contrôlée par la Zone Franche de Manaus (Suframa) la Zone de Libre-échange de Macapá et Santana (ALCMS) a vu le jour le 30 décembre 1991<sup>130</sup> et est en vigueur jusqu'en 2016. Cette zone de libre-échange qui s'étend sur 220 km<sup>2</sup>, a été créée par l'État fédéral dans le but de promouvoir la croissance économique en Amapá et de favoriser les échanges commerciaux avec les pays voisins.

En plus d'offrir une implantation géographique privilégiée (une façade atlantique qui s'ouvre vers les États-Unis l'Europe et l'Amérique centrale), l'ALCMS offre des avantages fiscaux non négligeables. L'impôt à l'importation (II) et l'Impôt sur les Produits Industrialisés (IPI) sont supprimés pour les marchandises étrangères destinées à :

- la consommation et la vente dans l'ALCMS ;
- la transformation du poisson, de l'élevage, de ressources minérales, de matières premières d'origine agricole ou forestière ;
- l'élevage et la pisciculture ;
- l'installation d'infrastructures liées au domaine du tourisme et de services de toute autre nature ;
- l'exportation et la réexportation (suspension du CONFINS et du PIS)<sup>131</sup>.

L'ALCMS permet également de bénéficier de l'exonération de l'IPI pour les marchandises nationales destinées à la vente et à la commercialisation dans l'ALCMS<sup>132</sup> (décret n° 4544/02, art. 101 et 102 du 26 décembre 2002).

<sup>126</sup> [http://www.guyane.cci.fr/fr/developpement\\_economique/amenagement\\_et\\_urbanisme/zones\\_franches](http://www.guyane.cci.fr/fr/developpement_economique/amenagement_et_urbanisme/zones_franches)

<sup>127</sup> Commission européenne, Direction générale du Commerce, « Le système de préférences généralisées de l'Union Européenne - SPG », février 2004 [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2004/march/tradoc\\_116451.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2004/march/tradoc_116451.pdf)

<sup>128</sup> « Le système de préférences généralisées de l'Union Européenne - SPG », *op.cit.*

<sup>129</sup> Pour les envois qui n'excèdent pas 6 000€, une déclaration d'origine sur facture est suffisante. (<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=252>).

<sup>130</sup> Loi 8.387 du 30 décembre 1991, réglementée par le décret n° 157 du 8 mai 1992 et installée en 1993.

<sup>131</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane, Service d'Appui à l'International – Antenne de Macapá, « Avantages fiscaux de l'ALCMS – État de l'Amapá », [www.guyane.cci.fr](http://www.guyane.cci.fr), consulté le 24 juin 2010.

### *La Zone Franche Verte de l'Amapá*

Désireux de développer une activité économique tirant profit de la très riche biodiversité de l'État tout en la préservant<sup>133</sup>, le Gouvernement de l'Amapá a créé en 2009 une zone franche verte<sup>134</sup>. Implanté sur les municipes de Macapá et Santana, ce projet vise à valoriser les matières premières de la région, la pêche, l'agriculture, l'élevage et l'exploitation minière en développant un pôle industriel basé sur la biodiversité. Les entreprises y bénéficient d'exemptions d'impôts notamment sur les produits destinés à la consommation sur le territoire brésilien et dont le produit final provient de transformation animale, végétale ou minérale (Art. 26 de la loi 11.898/2009).

### *La Zone de Traitement des Exportations de l'Amapá (Zona de Processamento de Exportações – ZPE)*

La ZPE qui se situe entre les communes de Macapá et Santana<sup>135</sup>, vise à renforcer la compétitivité des entreprises exportatrices et ainsi augmenter les exportations de l'Amapá. Elle permet aux entreprises, qui exportent au minimum 80 % de leur production, de bénéficier de trois avantages principaux :

- des avantages fiscaux : les entreprises nationales désirant acquérir des actifs immobilisés bénéficient d'exonérations de l'IPI, d'un taux zéro sur l'IPS, et de l'exonération de l'ICMS. Les entreprises étrangères bénéficient d'exemptions d'Impôt sur les Importations (II), sur le PIS, le COFINS, sur le Supplément de Fret pour la Rénovation de la Marine Marchande (AFRNM)<sup>136</sup> et sur l'ICMS. Des exonérations sont également accordées aux entreprises brésiliennes et étrangères pour l'acquisition de matières premières (IPI, PIS, CONFINS, ICMS), et pour l'exportation (IPI, PIS, CONFINS, ICMS) ;
- des avantages cambiaires : les entreprises installées peuvent stocker 100 % de leurs dépôts issus des exportations en devises étrangères ; elles ne sont donc pas obligées de les convertir en reals (R\$) ;
- des démarches administratives simplifiées.

L'application de ces mesures d'aide est garantie pendant 20 ans prorogables, apportant ainsi une sécurité juridique.

### *La loi Générale des Micro et Petite Entreprises du Brésil*

Pour simplifier les formalités administratives, la **Loi Générale des Micro et Petites Entreprises** (2006), en vigueur depuis 2007, réduit la fiscalité et les démarches en donnant la possibilité aux entrepreneurs de ne payer qu'un impôt unique (contre huit auparavant).

## **3.2. Finances publiques**

### *La situation délicate des finances publiques dans les États centraux*

La France fait face, comme la plupart des pays développés, à des problèmes budgétaires : déficit structurellement important (7,9 % du PIB en 2009, dont 4,9 % de déficit structurel –hors effet des cycles économiques, tel qu'une crise-, selon le FMI) et dette élevée, dans la moyenne toutefois des pays ouest-européens (78 % du PIB<sup>137</sup> en 2009). Cependant, elle reste toujours une bonne signature, et sa dette est notée à AAA par les trois grandes agences de notation<sup>138</sup>.

Dans le cadre de ses engagements européens, la France fait maintenant de la réduction de ses déficits une priorité. Ses réserves de change atteignaient 103,3 Md€ en 2008<sup>139</sup>.

En 2009, la dette publique brute du Brésil s'élevait à 68 % du PIB (contre 80 % en 2008<sup>140</sup>). En dépit d'un rebond de ce ratio en 2008-2009 probablement dû à la crise, le Brésil a réalisé un assainissement de ses finances publiques depuis le début de la décennie 2000. Le déficit public se situe autour de 3 % du PIB sur les dernières années. La dette brésilienne est classée en catégorie « investment grade » par les principales agences de notation (Baa2- par Moody's, et BBB par Standard and Poor's). Par ailleurs, ses réserves de change s'établissaient à 193,8 Md€ en 2008.

<sup>132</sup> Excepté pour les produits suivants (Décret n°4544/02, art. 2) : armes et munition de quelconque nature ; voitures particulières ; boissons alcoolisées ; parfums, cigarettes et dérivés. Le champagne, le vin, la bière et l'eau de Cologne bénéficient d'un régime particulier (cf. CCIRG, « Avantages fiscaux de l'ALCMS – État de l'Amapá », *op. cit.*).

<sup>133</sup> Loi 11.898 du 8 janvier 2009.

<sup>134</sup> La création a été approuvée au niveau législatif amapéen, mais le projet est en sommeil en attendant la validation au niveau fédéral.

<sup>135</sup> Loi 11.508/07.

<sup>136</sup> L'AFRMM (Adicional ao Frete para a Renovação da Marinha Mercante) est prélevé sur les importations de produits transportés par voie maritime.

<sup>137</sup> Source: FMI.

<sup>138</sup> Moody's, Standard & Poor's, Fitch. La notation se lit selon trois critères: la lettre (A étant la plus élevée, D la moins élevée) ; le nombre de lettres (une notation AAA étant meilleure qu'une notation A) ; le signe (+ étant meilleur que -). Ainsi, la notation AAA est la plus élevée pour un Etat. Viennent ensuite les AA, les A, les BBB... BBB- est une notation intermédiaire.

<sup>139</sup> Source : Banque Mondiale.

<sup>140</sup> Source : FMI.

## *Une grande dépendance financière vis-à-vis de l'État central*

La Guyane est à la fois une région et un département. Ces deux collectivités locales, auxquelles s'ajoutent les communes et les communautés de communes, bénéficient de trois types de ressources : des ressources propres (notamment via la fiscalité), des dotations de l'État (un peu plus de 13 % des ressources totales), et la possibilité de contracter des emprunts. De plus, l'État assume des compétences propres<sup>141</sup> financées par un budget qui est largement déficitaire en Guyane. Sur ce territoire, les recettes de l'État s'établissaient à 131 M€ en 2009 (pour des dépenses à plus de 1 075 M€), soit un taux de couverture des dépenses de l'État très faible de 12,2 % (et un déficit de 944 M€).

La faiblesse des recettes s'explique principalement par les spécificités de la fiscalité guyanaise, qui bénéficie de nombreux aménagements par rapport à la législation nationale et européenne afin de prendre en compte les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. L'objectif est de maintenir le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises :

- la fiscalité directe (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) est soumise à des allègements fiscaux ;
- des dispositifs de défiscalisation des investissements productifs et immobiliers ont été mis en place, ainsi qu'un allègement des charges sociales ;
- le taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est nul ;
- les bases d'imposition sont étroites : il y a 73 % de foyers non imposables, contre 47 % sur la France entière<sup>142</sup>, même si la base s'élargit depuis quelques années.

Les collectivités locales bénéficient quant à elles du produit d'une autre taxe indirecte sur la consommation, l'octroi de mer, qui frappe à la fois les produits importés et locaux<sup>143</sup>. L'octroi de mer représente environ 15 % des ressources financières locales.

L'État de l'Amapá bénéficie de deux principaux types de recettes : la fiscalité, et les transferts de l'État fédéral (ou « Union ») vers les États fédérés et les communes. En effet, la fiscalité s'organise à trois niveaux, et chaque niveau de gouvernement collecte des taxes spécifiques.

L'Union collecte directement des impôts comme l'impôt sur le revenu, la taxe sur les produits industriels, ou encore la taxe sur la propriété rurale. Elle reverse une partie du produit de ces impôts aux collectivités, via des fonds structurels : le fonds de participation des communes ; le fonds de participation des États ; des fonds spéciaux dédiés à des politiques publiques précises (l'éducation par exemple) ; et le fonds de développement régional.

Ce dernier concerne spécialement l'Amapá. En effet, dans un objectif de péréquation budgétaire au niveau des États, l'Union organise des transferts financiers spécifiques vers les États des régions les moins développées : Nord, Nord Est, Centre Ouest. L'Amapá reçoit donc une dotation spécifique de l'Union. Plus globalement, les critères de calcul des parts de chaque État dans le transfert sont : la population, le revenu, la superficie, et le statut administratif.

Les recettes amapéennes proviennent à 85 % des transferts de l'Union (alors que ce chiffre descend à moins de 10 % pour les États les plus riches du Brésil). Les ressources fiscales amapéennes (charges salariales, impôt sur les services, droits de succession entre autres) sont très basses, notamment en raison du poids de l'informel dans l'économie de certaines villes (Oiapoque par exemple). L'Amapá doit donc compter sur la « solidarité » de l'État fédéral. De plus, les collectivités ont des contraintes légales les empêchant de « trop » emprunter. La Loi de responsabilité budgétaire de 2000 (« Lei de responsabilidade fiscal ») notamment, pose des contraintes budgétaires fortes envers les collectivités locales, durcit le contrôle des procédures d'endettement et renforce la responsabilité financière des gouverneurs d'État.

Il en est de même pour la Guyane : si les collectivités locales ont une bonne proportion de ressources propres, l'État est lui structurellement et très largement déficitaire en Guyane dans les domaines de son ressort.

### *Des finances publiques alourdis par les charges de personnel*

En Guyane, les dépenses publiques sont en augmentation sur les dernières années : + 7,2 % en moyenne d'augmentation annuelle depuis 2005 pour les dépenses de l'État. L'État français a dépensé environ 4 695 € par habitant en 2009. Les dépenses des collectivités locales ont légèrement diminué de 0,8 % entre 2008 et 2009 (après une augmentation de 19 % l'année précédente), mais les dépenses de fonctionnement, elles, progressent de 8,5 %. Les charges de personnel ont un poids majeur dans les finances publiques guyanaises : elles représentent 47 % des dépenses de l'État en 2009, 30 % des dépenses des collectivités locales, et ont tendance à augmenter. Par ailleurs, en raison notamment de l'explosion démographique et des besoins en enseignants et en locaux, le Ministère de l'Éducation représente 37 % environ dans les dépenses de l'État (contre 26 % environ pour la France entière<sup>144</sup>). Les dépenses de l'État de l'Amapá sont en très forte augmentation : + 22,6 % en moyenne par an entre 2005 et 2009. Ce bond s'explique notamment par l'inflation<sup>145</sup> relativement élevée qu'a connue le Brésil, la forte croissance démographique, mais aussi

<sup>141</sup> Cf. chapitre 1.2 « Cadre institutionnel ».

<sup>142</sup> Source : impots.gouv.fr, 2009.

<sup>143</sup> Cf. chapitre 3.1 « Politiques commerciales et d'investissement ».

<sup>144</sup> Source : Projet de Loi des Finances 2010. Regroupement des dépenses des missions « enseignement scolaire » et « recherche et enseignement supérieur ».

<sup>145</sup> Entre 2005 et 2009, entre 3 et 7 % selon les années et les indices de prix choisis.

par l'explosion des dépenses de personnel, qui doublent (en valeur) entre 2005 et 2009, et représentent environ 52 % des dépenses totales. De plus, la mauvaise gestion des anciennes équipes à la tête de l'Amapá a souvent été soulignée.

La dépense par habitant reste cependant très faible au regard des moyens déployés en Guyane : environ 385 €, soit un ordre de grandeur de 1 à 12.

### Principaux flux financiers des administrations

GUYANE		AMAPÁ	
2009 (M€, prix courants)		2009 (MRS, prix courants)	
<b>Dépenses de l'Etat</b>	<b>1 075,2</b>	<b>Dépenses de l'Etat</b>	<b>605,1</b>
fonctionnement	630,3	charges de personnel	317,8
(dont charges de personnel)	(500,6)	autres dépenses courantes	231
investissement	88,2	investissement /	
		autres dépenses de capital	56,1
intervention	157		
comptes spéciaux			
(avance aux collectivités territoriales)	199,9		
<i>Dépenses de l'Etat par habitant (€)</i>	<i>4 695,4</i>	<i>Dépenses de l'Etat par habitant (Reals)</i>	<i>965,7 soit 384,5 euros</i>
<b>Autres dépenses</b>			
Etablissements publics (1)	370,1		
<b>Dépenses des collectivités locales</b>	<b>759,6</b>		
fonctionnement	562,7		
investissement	196,9		
<i>Dépenses des collectivités locales par habitant (€)</i>	<i>3 317,0</i>		
<i>Total dépenses par habitant (€)</i>	<i>9 628,4</i>		
<b>Recettes de l'Etat</b>	<b>131,0</b>	<b>Recettes de l'Etat</b>	<b>583,7</b>
fiscales	115,2	fiscales	52,6
dont impôt sur le revenu	62,5	dont impôt sur le revenu et patrimoine	16,1
impôt sur les sociétés	28,2	impôt sur les services	30,6
non fiscales	15,9	transferts de l'Union	493,3
		dont Fonds de Participation Municipalités	171,3
		quota TVA	100,6
		transferts Fonds pour l'éducation	114,6
		transferts Système de santé	51,1
<b>Autres recettes</b>			
Fonds européens	41,9		
<b>Recettes des collectivités locales</b>	<b>823,8</b>		
fiscales	400,5		
dont octroi de mer	126,6		
dotations de l'Etat	128,9		
investissement	236,4		
autres	58,0		

(1) CSG,CCIG, EPAG,ONF, CA

Source : Trésor brésilien, population amapéenne : 626 609 (IBGE); Trésorerie générale de Guyane, population guyanaise : 229 000 habitants (Insee)



#### 4.1. Historique des relations

Le Traité de Tordesillas (1494) qui répartissait les terres du Nouveau Monde permit aux Portugais d'atteindre l'embouchure de l'Amazone. Ils y créèrent la compagnie du Cap Nord dont le commandement s'étendait jusqu'au fleuve Oyapock<sup>146</sup>. Les Français s'installèrent en Guyane après avoir été chassés du Maranhão par les Portugais (1615) et commencèrent à convoiter la région qui bordait l'estuaire de l'Amazone.

##### *Le contesté franco-brésilien*

Après quelques décennies de litiges entre Français et Portugais, le Traité d'Utrecht (1713) consacre le fleuve Vincent-Pinson (appelé aussi « Japoc ») comme frontière officielle entre les deux colonies. Bien que signataire du Traité, la France n'abandonna pas ses prétentions territoriales : le Brésil devenu indépendant (1822), elle continua de contester cette délimitation qu'elle avait pourtant reconnue après la brève occupation de la Guyane par les Portugais (1809-1817). Les Français affirmaient en effet, que le Vincent-Pinson n'était pas l'Oyapock, mais un autre fleuve situé plus au sud, l'Araguari. Après que le territoire eût été neutralisé diplomatiquement en vue de négociations futures, ce n'est qu'en 1900, suite à un arbitrage suisse (le traité de Berne) que cette région est définitivement dévolue au Brésil. Elle s'étend de l'Araguari jusqu'à l'actuel fleuve Oyapock. Elle constitua ensuite, avec la rive gauche de l'Amazone, le Territoire fédéral de l'Amapá, créé en 1943 quand le Brésil rejoignit les Alliés lors de la Seconde guerre mondiale, pour protéger une frontière le mettant en relation avec la colonie d'un pays occupé par les Allemands... C'est pourtant le Brésil qui ravitailla la Guyane quand celle-ci fut séparée de la Métropole par le blocus allemand.

Si au XXe siècle la France et le Brésil signèrent près d'une centaine d'accords bilatéraux, jusqu'en 1996 seuls trois eurent un effet direct sur la frontière :

- la convention de 1909 qui confirmait la localisation de la frontière France-Brésil<sup>147</sup> ;
- l'accord maritime de 1975 ;
- le Traité de délimitation maritime de 1981<sup>148</sup>.

##### *Les rapprochements à différentes échelles de gouvernement*

###### *A l'échelle locale...*

Les prémices d'une coopération entre la Région Guyane et l'État de l'Amapá, se sont dessinés sous la présidence de Georges Othily (1982-1992), lorsqu'une délégation guyanaise (17 personnes dont 10 élus) se rendit dans le Pará et en Amapá dans le but de développer des relations privilégiées avec le Nord et le Nord-est du Brésil (décision du Conseil Régional, séance plénière du 22 juillet 1986)<sup>149</sup>. Suite à cette mission quelques projets ont été initiés dans le domaine de la santé et de la culture.

La coopération entre la Guyane et l'Amapá a véritablement commencé en 1996, sous l'impulsion du gouverneur João Capiberibe (gouverneur de l'Amapá entre 1995 et 2002), qui s'est rendu en Europe (France, Allemagne et Portugal) avec la volonté de promouvoir l'Amapá à l'échelle internationale<sup>150</sup>. Les préoccupations environnementales du Gouverneur ont rencontré un écho favorable en Europe, au moment où le réchauffement climatique devenait un sujet de préoccupation (Sommet de la Terre de Rio en 1992). En outre, la très bonne entente personnelle entre le Gouverneur João Capiberibe et le Président du Conseil régional de

<sup>146</sup> GRANGER Stéphane, « Le contesté franco-brésilien dans l'imaginaire guyanais » revue *Guaiána* n°6, 4ème trimestre 2003, Ed. Centre régional de Documentation pédagogique (CRDP) de Guyane.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> Classement réalisé sur la base du travail de V. SILVA (de) Gutemberg *Usos Contemporâneos da fronteira Franco-Brasileira : entre os diâmetros globais e a articulação local*, sous la direction du professeur Aldomar Arnaldo Rückert, Porto Alegre, mars 2008.

<sup>149</sup> ATTICOT Marie-Annick, « La coopération transfrontalière Guyane-Brésil », Bulletin des Bibliothèques de France, T46 n°3, Paris, 2001.

<sup>150</sup> V. SILVA (de) Gutemberg, « Estratégias de cooperação e obstáculos nas relações internacionais entre o estado do Amapá e o Departamento da Guiana Francesa ». In : Encontro Nacional da Associação Nacional de Pos-Graduação em Ambiente e Sociedade, 2008, Brasília.

l'époque - Antoine Karam (1992-2010) - a joué un rôle déterminant dans le rapprochement guyano-amapéen. Un protocole de coopération est signé le 11 juin 1996, dans la foulée des accords nationaux.

...nationale

Le 28 mai 1996, les Présidents Jacques Chirac (Fr.) et Fernando Henrique Cardoso (Br.) signent à Paris un accord cadre de coopération binationale dont l'article 6 porte expressément sur la coopération entre la Guyane et l'Amapá. C'est le début d'une politique effective de coopération transfrontalière (voir encadré). Cet accord prévoit la réunion bi-annuelle d'une commission générale franco-brésilienne qui a pour mission de « promouvoir le dialogue politique entre les deux parties, de coordonner les différents aspects de leurs relations bilatérales et d'établir un programme de travail pour les deux années suivantes »<sup>151</sup>. Cet outil juridique va permettre de favoriser les contacts politiques dans différents domaines (économique, culturel, scientifique et technique), à travers la réunion de commissions chargées d'établir des programmes communs de coopérations dans leurs aires respectives<sup>152</sup>.

...et continentale

Au cours des années 1990, l'intégration régionale en Amérique latine se renforce (création du Mercosur en 1991) et les relations commerciales entre le Brésil et l'Union Européenne se développent (pendant la période 1996-2004, l'UE absorbait 26% des exportations brésiliennes<sup>153</sup>). La rencontre à Saint-Georges de l'Oyapock qui eut lieu en novembre 1997 entre Jacques Chirac et Fernando Henrique Cardoso fut donc présentée à la fois comme un rapprochement Guyane-Amapá, France-Brésil et Union Européenne-Mercosur<sup>154</sup>.

### ***Le pont sur l'Oyapock***

Dans ce contexte d'intensification des relations, émerge entre les exécutifs locaux, puis entre les chefs d'États des deux pays, l'idée de construction d'un pont pour relier les deux rives de l'Oyapock<sup>155</sup>. L'accord franco-brésilien relatif à la construction de ce pont est signé le 15 juillet 2005 lors de la visite du Président Luiz Inácio Lula da Silva à Paris. Il est ratifié en 2006 au Brésil et en 2007 en France. Le Plan d'action franco-brésilien signé en 2008 lors de la rencontre de Luis Inácio Lula da Silva et de Nicolas Sarkozy à Saint-Georges de l'Oyapock réaffirme la volonté des deux chefs d'État de développer des partenariats stratégiques, et d'entamer la construction du pont sur l'Oyapock.

La mise en place de celui-ci s'inscrit dans un projet plus vaste, à l'échelle du Plateau des Guyanes qui relierait le Venezuela à Macapá. L'Initiative de l'intégration d'infrastructure régionale de l'Amérique du Sud (IIRSA) dont le Venezuela, le Guyana, le Suriname, et le Brésil sont signataires, vise ainsi à mettre en place un réseau d'infrastructures de communication à vocation internationale reliant ces pays.

*L'ancienneté des relations entre les deux rives du fleuve Oyapock*

Si comme on l'a vu, la Guyane et le Nord du Brésil se sont tournés le dos pendant plusieurs siècles, il ne faut pas oublier que des relations sociales et commerciales existent depuis longtemps entre les deux rives du fleuve Oyapock, qui – pour certaines populations amérindiennes notamment – n'est pas perçu comme étant une frontière. D'autre part, les liaisons Macapá-Oiapoque et Cayenne-Saint-Georges de l'Oyapock sont récentes, et pendant longtemps il a été plus facile pour les populations des deux côtés de se rapprocher mutuellement que de joindre leurs administrations, à Macapá ou Cayenne. Par ailleurs, actuellement un visa est requis pour les brésiliens souhaitant entrer sur le territoire guyanais. Les guyanais ne devant pour leur part se munir uniquement d'un passeport en cours de validité.

<sup>151</sup> Article 2, Accord-cadre de coopération entre le gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil.

<sup>152</sup> V. SILVA (de) Gutemberg, A. RÜCKERT Aldomar, « A fronteira Brasil-França, Mudança de usos político-territoriais na fronteira entre Amapá (BR) e Guiana Francesa (FR) », *op. cit.* p.12.

<sup>153</sup> KUTAS Géraldine, « La politique commerciale du Brésil », Kutas, G. 2006. « La Politique Commerciale du Brésil », Actes du colloque «*La langue portugaise, le Brésil, la Lusophonie, la mondialisation linguistique : un nouveau regard* », Brésil/Brésils, Arara et Mairie de Montreuil, Paris.

<sup>154</sup> ATTICOT Marie-Annick, « La coopération transfrontalière Guyane-Brésil », *op. cit.*

<sup>155</sup> Les points de vue divergent sur la capacité du pont à générer du trafic. L'article « La frontière et ses échelles : les enjeux d'un pont transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil » le qualifie de « support diplomatique afin de relancer les relations bilatérales ». Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, « La frontière et ses échelles : les enjeux d'un pont transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, article 514, mis en ligne le 15 décembre 2010, modifié le 16 décembre 2010. URL : <http://cybergeo.revues.org/23405>. Consulté le 18 juin 2011.

## Les commissions mixtes transfrontalières

Une première commission mixte transfrontalière eut lieu en 1983, conduite côté français par le Préfet de Guyane. Les discussions étaient essentiellement centrées sur la question migratoire.

L'accord cadre de coopération du 28 mai 1996 définit le cadre légal de la commission mixte : les autorités locales et nationales sont représentées au sein de ces réunions : il s'agit du Préfet et du Président de la Région côté guyanais, du directeur du département Europe du Ministère des Relations Extérieures et du Gouverneur de l'Amapá côté brésilien. Des responsables du développement régional ou des Régions Ultrapériphériques pour la Commission Européenne, des services de l'État, des Agences gouvernementales, des établissements de recherche et des socioprofessionnels peuvent également être invités.

Lors de la réunion bilatérale de février 2008 à Saint-Georges de l'Oyapock, les deux chefs d'État ont réaffirmé le rôle des commissions mixtes transfrontalières dans la consolidation et l'harmonisation des relations entre l'État de l'Amapá et la Guyane dans les domaines social, consulaire, économique, commercial et environnemental.

Depuis la signature de l'accord cadre de coopération franco-brésilienne de 1996, plusieurs commissions mixtes se sont réunies :

- Brasilia (17-18 septembre 1997)
- Cayenne (18-19 mars 1999)
- Macapá (29-30 janvier 2002)
- Cayenne (12-13 juin 2008)
- Macapá (13-14 août 2009)
- Cayenne (31 août-1er septembre 2010)

## 4.2. Les acteurs de la coopération

Les acteurs de la coopération sont multiples : certains sont chargés de promouvoir et de coordonner les relations de la coopération, par des actions diplomatiques et/ou l'octroi de financement, tandis que d'autres se consacrent essentiellement à la mise en place des projets et actions.

### 4.2.1. Les États et leurs services

#### L'État français

Les acteurs impliqués dans la coopération avec l'Amapá sont le Président de la République, le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, le Ministère de l'Outre-mer et la Préfecture de Région.

Au sein du Ministère de l'Outre mer est nommé un Ambassadeur, délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles Guyane dont la mission est de coordonner les différentes actions de coopération régionale. Il est également chargé de représenter la France auprès de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La Préfecture de Guyane dispose d'un service chargé, entre autres tâches, des activités de coopération régionale : le Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR). Il mène les actions de coopération régionale en partenariat avec les services de l'État et les collectivités territoriales. Il est l'autorité de gestion du fonds de coopération régionale (FCR)<sup>156</sup>.

#### L'État fédéral brésilien

La coopération avec la Guyane est menée par le Président de la République et son Ministère des Affaires Étrangères (l'Itamaraty). Un acteur central au sein du Ministère est l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC) qui est chargée de « *négoier, coordonner, mettre en place et accompagner les programmes et projets de coopération technique, exécutés sur la base d'accords signés par le Brésil avec d'autres pays et organismes internationaux* »<sup>157</sup>. Elle travaille en partenariat avec les délégations ministérielles et en étroite collaboration avec l'Agence de Développement de l'Amapá (ADAP - organe étatique).

Le Consulat honoraire de France à Macapá et le Consulat Général du Brésil à Cayenne visent à promouvoir la coopération culturelle et économique entre les deux territoires.

Le Consul honoraire de France à Macapá est nommé par le Consul Général de Brasilia. Il conseille et assiste les ressortissants français demeurant en Amapá et les brésiliens qui souhaitent se rendre en Guyane. Il n'est toutefois pas autorisé à délivrer de passeports, visas ou actes notariaux.

<sup>156</sup> Cf. chapitre 1.2 « Relations extérieures ».

<sup>157</sup> Site de l'ABC : [www.abc.gov.br/abc/introducao.asp](http://www.abc.gov.br/abc/introducao.asp)

Le Consul général du Brésil à Cayenne est nommé par le Président brésilien sur proposition du Ministre des affaires étrangères. Il prête assistance aux ressortissants brésiliens en Guyane. Il est habilité à délivrer certains actes officiels (visas, passeports, documents d'état civil...).

#### 4.2.2. Les institutions publiques locales

##### **Le Conseil régional de Guyane**

En 2001 a été créé un service dédié aux actions de coopération régionale, aujourd'hui nommé « Département Coopération et Relations Internationales », puis deux années plus tard un chargé de mission a été recruté afin notamment d'élaborer le suivi du programme Interreg « Espaces Caraïbes ».

Le Conseil régional a été désigné autorité de gestion du Programme Opérationnel Amazonie de l'Union Européenne, premier programme européen de coopération transfrontalière<sup>158</sup>. Le Conseil régional dispose également de fonds propres (150 000 € en 2010) pour financer des projets de coopération qui ne sont ni éligibles au PO Amazonie, ni au FEDER. En raison de la montée en puissance de ses actions de coopération, le Conseil régional a créé en 2010 la « commission de la Coopération Régionale » qui est chargée d'analyser en amont les dossiers examinés en assemblées plénières et de donner des avis sur les projets de coopération régionale présentés à la Région Guyane.

##### **Le Conseil général de Guyane**

La direction de la coopération régionale du Conseil général a été créée en 2004, elle est devenue « service de la coopération régionale » en 2010. Le Conseil général peut financer des projets de coopération avec ses fonds propres, il donne également des avis quand il est sollicité par le Conseil Régional (PO Amazonie) ou la préfecture (FCR). Le Conseil général mène ses actions de coopération en coordination avec ces deux institutions. Il est actuellement dans une phase de prise de contact avec le Brésil. Ses actions de coopération avec ce territoire devraient s'orienter dans le futur vers la santé, secteur qui relève des compétences du Département en Guyane.

##### **Le Gouvernement de l'État de l'Amapá**

La coopération régionale est menée par le Gouverneur de l'État de l'Amapá, élu au suffrage universel direct tous les 4 ans. Le Secrétariat Spécial au Développement Economique (SEDE), acteur clé au sein du gouvernement brésilien<sup>159</sup>, joue également un rôle déterminant dans les relations avec la Guyane puisqu'il représente l'État de l'Amapá dans le comité de suivi du PO Amazonie.

#### 4.2.3. Les agences de développement

##### **L'Agence Française de Développement (AFD)**

Institution financière publique, l'AFD participe au dispositif français d'aide publique au développement (APD)<sup>160</sup>. Elle est placée sous la tutelle conjointe du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère des Affaires Étrangères et Européennes, et du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration. Présente sur les cinq continents et dans les collectivités d'Outre-mer, l'Agence finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique... Sa filiale Proparco, dédiée au développement du secteur privé, soutient la création d'emplois, la compétitivité des entreprises et l'émergence de l'entrepreneuriat.

Le rôle de l'AFD en Amapá est de « *développer les échanges et, dans une perspective de développement durable, mieux intégrer la Guyane dans son environnement régional* »<sup>161</sup>. Ce rôle est assuré par l'agence AFD de Brasília (en coordination, le cas échéant, avec l'agence de Cayenne). Afin de promouvoir le développement durable de la région nord-ouest de l'Amapá, le cadre stratégique d'intervention de l'AFD au Brésil pour 2008-2010 a identifié les axes de coopération régionale suivants :

- favoriser le développement économique de la zone frontalière afin de contribuer à la fixation des populations et à la diminution de la pression migratoire ;
- renforcer la surveillance épidémiologique et la lutte contre les maladies transmissibles en zone transfrontalière ;
- renforcer la coopération et les partenariats scientifiques entre organismes brésiliens et guyanais ;

<sup>158</sup> Cf. chapitre 1.2 « Relations extérieures ».

<sup>159</sup> Il a sous sa responsabilité le Secrétariat d'État de l'Industrie du commerce et de l'exploitation minière, le Secrétariat d'État de l'agriculture, le Secrétariat d'État à la Science et à la Technologie, le Secrétariat d'État à l'Environnement, le Secrétariat d'État au Travail et à l'Entrepreneuriat, et le Secrétariat du Tourisme.

<sup>160</sup> L'APD de la France en 2009 s'élevait à 0,46 % de son Produit National Brut (PNB).

<sup>161</sup> Plan d'action franco-brésilien, déclaration conjointe du Président de la République M. Nicolas Sarkozy et du Président de la République Fédérative du Brésil, M. Luiz Ignacio Lula Da Silva, Saint-Georges de l'Oyapock, 12 février 2008. <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/bulletin.asp?liste=20080213.html&xtor=EPR-7>

- mettre en œuvre une politique commune de gestion rationnelle des ressources naturelles autorisant le développement économique (exploitation des richesses forestières et minières) tout en préservant la biodiversité.

L'agence de Brasilia peut intervenir auprès du Gouvernement Fédéral, du Gouvernement de l'État, de collectivités locales, de banques ou d'entreprises publiques, par l'octroi de prêts souverains ou non souverains, de garanties et de lignes de crédits visant à financer des projets de développement. L'agence de Cayenne peut soutenir les entreprises guyanaises désirant investir en Amapá (dispositif de garantie ARIZ<sup>162</sup> – Assurance pour le Risque de financement de l'Investissement privé en Zone d'intervention de l'AFD ou autres différents instruments financiers notamment en partenariat avec OSEO)<sup>163</sup>.

#### **Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)**

Le FFEM est un fonds public bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il finance des projets de développement ayant un impact durable sur les domaines de l'environnement mondial : la biodiversité, l'effet de serre, les eaux internationales, la dégradation des terres et la désertification, les polluants organiques persistants (POP), la couche d'ozone stratosphérique... Le FFEM est rattaché à la direction de la stratégie de l'AFD.

#### **L'Agence de Développement de l'Amapá (ADAP)**

L'ADAP est une personne juridique de droit public, qui bénéficie de l'autonomie technique, administrative et financière et qui a un patrimoine et des recettes propres. Basée à Macapá, elle est rattachée au Secrétaire d'État au Plan, du Budget et du Trésor du gouvernement de l'Amapá. Sa mission est de mettre en œuvre des politiques de développement élaborées par le Gouvernement de l'État de l'Amapá et l'État fédéral (ex : elle assure la coordination d'une partie des projets financés par le PAC<sup>164</sup>). L'ADAP est également chargée de rechercher, conjointement avec les organes fédéraux brésiliens (Agence Brésilienne de Coopération<sup>165</sup>), des sources de financement extérieures pour les projets de développement en Amapá. L'ADAP est autorisée à nouer des partenariats avec des institutions de développement publiques, privées, nationales et internationales. Elle dispose donc de moyens d'action lui permettant de jouer un rôle actif en matière de coopération avec la Guyane.

### 4.2.4 Les chambres consulaires et les agences d'appui aux entreprises

#### **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane (CCIRG)**

La CCIRG est un établissement public dont la mission est de représenter les intérêts des entreprises guyanaises auprès des pouvoirs publics et d'accompagner les entrepreneurs à chaque étape de leur développement.

En 2009, elle a ouvert deux antennes, l'une à Paramaribo (Suriname) et l'autre à Macapá (Brésil) pour appuyer les entreprises dans leur développement international. En Amapá, le bureau de la CCIRG offre différents services :

- assurer la représentation technique de la CCIRG auprès des entreprises et des institutions brésiliennes ;
- être le partenaire privilégié de l'ADAP et du SEBRAE (homologue de la CCIRG au Brésil) ;
- accompagner et soutenir le développement à l'international des entreprises brésiliennes et guyanaises ;
- développer un réseau d'interlocuteurs des différentes institutions publiques et privées brésiliennes, françaises et internationales présentes sur le territoire brésilien ;
- assurer une veille juridique ;
- organiser des missions de prospection des marchés ;
- réaliser des rencontres entre les entreprises guyanaises et brésiliennes ;
- organiser la participation des entreprises aux salons professionnels, aux forums d'affaires, etc...<sup>166</sup>.

Une mission commerciale guyanaise, conduite par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane et organisée par Ubifrance Brésil, s'est déroulée du 6 au 10 novembre 2010, à Rio puis Sao Paulo. Elle avait pour objectif de développer des liens entre la région française et son voisin sud-américain, et était composée d'élus de la CCIRG et d'entreprises des secteurs agro-

<sup>162</sup> Plus de détails sur [http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/administrateur/public/plaquettes/AFD\\_ARIZ\\_FR.pdf](http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/users/administrateur/public/plaquettes/AFD_ARIZ_FR.pdf)

<sup>163</sup> L'agence de Cayenne a garanti le prêt bancaire de la société Guyacom visant à mettre en place une dorsale hertzienne terrestre reliant Cayenne à Macapá (cf. chapitre 3.1 « Politiques d'aménagement et d'équipement du territoire »).

<sup>164</sup> Cf. chapitre 3.1 « Politiques d'aménagement et d'équipement du territoire ».

<sup>165</sup> Cf. chapitre 1.2 « Cadre institutionnel ».

<sup>166</sup> Site de la CCIRG : [http://www.guyane.cci.fr/fr/international/cooperation\\_regionale/cooperation\\_guyane\\_bresil](http://www.guyane.cci.fr/fr/international/cooperation_regionale/cooperation_guyane_bresil) (consulté le 17 juillet 2010).

alimentaires et TIC. Cette mission a été notamment l'occasion d'envisager une collaboration plus étroite entre la CCIRG et le Service brésilien d'appui aux micro et petites entreprises (SEBRAE) et d'identifier des projets d'accords entre entreprises.

#### **Le service brésilien d'appui aux micro et petites entreprises (SEBRAE)**

Le SEBRAE est une institution autonome présente dans l'ensemble du Brésil. Le SEBRAE dispose de quatre antennes<sup>167</sup> en Amapá qui accompagnent les petits entrepreneurs dans leurs projets de développement et dans leurs efforts pour renforcer leur compétitivité. Il leur apporte conseils et expertise, et les met en contact avec des partenaires et des clients potentiels. Le SEBRAE défend également les intérêts des micro et petites entreprises auprès du Gouvernement de l'État.

Le SEBRAE entretient des relations très étroites avec les institutions bancaires, chargées de financer les projets du micro et petits entrepreneurs, notamment la Banque d'Amazonie (BASA), la Caisse Economique (Caixa Economica) et la Banque du Brésil.

### **4.3. Les projets mis en place et en programmation**

#### *La protection de l'environnement*<sup>168</sup>

##### **- Programme Oyana - Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG) et Parc National du Cabo Orange en Amapá**

Le Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG) et le Parc National du Cabo Orange en Amapá, réalisent conjointement un programme de développement durable et de gestion coordonnée de la basse vallée de l'Oyapock, dont les finalités sont d'ordre économique, social et environnemental.

La mise en place de ce partenariat résulte d'un triple constat : (i) la croissance démographique non maîtrisée sur l'estuaire de l'Oyapock exerce des effets négatifs sur le milieu naturel, (ii) l'absence de mesures d'accompagnement visant à anticiper les conséquences de la construction du pont sur l'Oyapock (ex : arrivée de populations nouvelles et ruptures de certains équilibres organisationnels), et (iii) des problématiques communes aux deux rives de l'Oyapock.

Dans ce contexte, le PNRG et le Parc National du Cabo Orange ont souhaité réunir leurs compétences dans le programme Oyana pour atteindre les objectifs suivants :

- mieux connaître, et faire connaître, la biodiversité de la région de l'estuaire de l'Oyapock ;
- protéger et faire protéger cette biodiversité ;
- permettre aux populations de cette zone de mieux s'intégrer à leur environnement, de mieux utiliser économiquement cette biodiversité, et de mieux préserver cette biodiversité.<sup>169</sup>

D'une durée de trente-six mois (5 mars 2008 – 5 mars 2011), ce projet prévoit la mise en place d'une quarantaine d'activités sur les communes guyanaises de Ouanary et Saint-Georges de l'Oyapock et les communes brésiliennes d'Oiapoque et de Calçoene. En juillet 2010, 33 % des activités étaient déjà réalisées. Le budget total s'élève à 1 M€ et est financé en quasi totalité par le PO Amazonie.

Le programme Oyana comprend également la mise en place d'une aire protégée commune aux deux pays, autour de la vallée de l'Oyapock, éligible au label « Réserve de biosphère » du programme « Man and biosphere » de l'Unesco. Le projet de labellisation est en cours.

##### **- Projet bd Carthage – Direction Régionale de l'Environnement (ex-Diren, Deal depuis début 2011) de Guyane, Service en charge de l'environnement pour l'État de l'Amapá (SEMA) et Institut de Recherche Brésilien de l'État de l'Amapá (IEPA)**

Le projet de réalisation du référentiel hydrographique de la Guyane « bd Carthage » est réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement de la Guyane en coopération avec l'Institut de Recherche Brésilien de l'État de l'Amapá (IEPA) et le Service en charge de l'environnement pour l'État de l'Amapá (SEMA). Il s'agit de constituer un référentiel des masses d'eau unique et cohérent couvrant l'ensemble du territoire guyanais de façon homogène. Comme le fonctionnement des bassins versants dépasse les frontières administratives, l'Amapá et le Suriname ont été associés à ce projet qui se caractérise par un partage de données et un transfert de méthodologie.

Ce projet, qui a débuté en 2008, est en cours de finalisation.

<sup>167</sup> Macapá, Oiapoque, Laranjal do Jari et Santana.

<sup>168</sup> Dans le cadre de la récente réforme de l'administration territoriale de l'État français (1<sup>er</sup> janvier 2011 en Guyane), les 13 services déconcentrés de l'État (Diren, DDE, Daf, Dram...) ont été réorganisés en 6 grandes Directions régionales (Deal, Daaf, Dieccte...). Dans un souci de meilleure compréhension pour le lecteur, ce sont les anciennes appellations qui sont utilisées ici, car mieux connues.

<sup>169</sup> PNRG : <http://www.pnr-guyane.org/programmes/oiana/presentation-du-programme-oyana> (consulté le 20 juillet 2010).

- **Réseau Ecolab – Direction Régionale de l’Environnement de Guyane (Diren), Centre National de la Recherche Scientifique de Guyane (CNRS), Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et Institut de Recherche Brésilien de l’État de l’Amapá (IEPA)**

La Diren et l’IEPA sont membres du réseau ECOLAB (créé en 1992), programme de recherche en réseau qui englobe toute la région côtière sous influence de l’Amazone. Lors d’un colloque organisé à Macapá en 2007, il a été suggéré d’effectuer des échanges d’étudiants entre la France et le Brésil pour appuyer les travaux de recherches en cours sur le littoral.

La Diren et l’IEPA ont donc proposé conjointement la réalisation d’une étude sur l’évolution du trait de côte des aires marines protégées de Guyane française et de l’Amapá. Ce travail est réalisé par une étudiante de l’Université de Macapá co-encadrée par un chercheur de l’IEPA et le responsable de la cellule du Système d’Information Géographique (SIG) de la Diren<sup>170</sup>. Cette étude se concentre essentiellement sur la réserve nationale des Marais de Kaw en Guyane et le Parc national du Cabo Orange au Brésil. Elle est réalisée en partenariat avec les gestionnaires de ces deux aires : l’Association de Gestion des Espaces Protégés (AGEP) et l’Ibama.

- **Actions de protection de l’environnement sur l’estuaire de l’Oyapock - Institut Brésilien de l’Environnement (Ibama), institut « Chico Mendes » (ICMBIO), Direction des Affaires Maritimes (Dram) et bureau « action de l’État en mer »**

L’Ibama, l’Institut "Chico Mendes" de protection de la biodiversité (ICMBIO) d’une part, la Direction Régionale des Affaires Maritimes (Dram) et le bureau "action de l’État en mer" d’autre part, travaillent en coopération sur :

- la protection de la biodiversité marine et l’environnement marin ;
- le contrôle et l’observation des activités de pêche illégales et les dégradations de l’environnement.

Par exemple, les deux institutions réalisent des patrouilles conjointes avec des équipes mixtes (françaises et brésiliennes) pour recenser et contrôler les bateaux sur le fleuve Oyapock. Ces actions conjointes permettent d’échanger des informations et ainsi de lutter plus efficacement contre la pêche clandestine.

Une convention de partenariat entre les deux institutions a été rédigée et transmise officiellement lors de la dernière commission mixte transfrontalière du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Elle devrait être signée dans les prochains mois.

- **L’appui technique apporté par l’AFD pour la gestion durable des forêts en Amazonie**

L’Amapá est l’un des quatre États concernés par le programme d’appui technique pour la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne. Financé par l’AFD et coordonné par l’Office National des Forêts International (ONFI), il mobilise également la société française Forêt ressources management (FRM), le Groupe de recherche et d’échanges technologiques (Gret) et la société Pereni. Il a débuté en 2009 et se divise en cinq lots :

- suivi de la mise en œuvre des concessions forestières fédérales et de niveau de l’État ;
- définition des besoins de financement pour la gestion durable des ressources forestières ;
- définition et mise en œuvre d’une approche programmatique en matière de gestion durable des forêts, incluant la régularisation foncière ;
- secteur des plantations (filère charbon de bois), du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), du marché carbone volontaire et du mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD)<sup>171</sup> ;
- promotion du financement bancaire des initiatives concourant à une gestion durable de la forêt.

Cette étude est en voie d’achèvement et devrait faire l’objet d’une restitution courant 2011.

- **Projet de gestion durable de la forêt publique de l’État de l’Amapá soutenu par le FFEM**

Le FFEM a approuvé en avril 2010 le financement d’un projet de gestion durable de la forêt publique de l’État de l’Amapá, pour un montant de 1,6 M€. Ce projet associe le GRET, Conservation International, le Gouvernement de l’Amapá et le Service Forestier Fédéral brésilien (SFB). Il comprendra un appui à l’exploitation forestière durable des zones mises en concession et un

<sup>170</sup> L’étudiante a été accueillie par la Diren Guyane pendant un mois et demi (fin 2009-début 2010).

<sup>171</sup> Mécanisme pour un Développement Propre : c’est un mécanisme de finance du carbone élaboré dans le cadre du protocole de Kyoto. Il consiste, pour un pays industrialisé, à réaliser sur le territoire d’un pays en développement, un projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre du pays hôte. Ce projet doit contribuer au développement durable du territoire. En retour, le pays industrialisé à l’initiative du projet reçoit des Unités de Réduction Certifiées des Emissions (REC) égales aux réductions réalisées, qu’il pourra comptabiliser pour remplir son propre engagement de réduction d’émissions. REDD, Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts : c’est une initiative internationale coordonnée par l’ONU regroupant des mesures et actions contribuant à la réduction des gaz à effet de serre liés à ces phénomènes.

appui au renforcement des mesures de protection des zones non concédées, en liaison avec le « Corridor biologique de l’Amapá ». Le projet devrait débuter en 2011. Il sera cofinancé par la partie brésilienne et l’ONG Conservation International.

- **Programme de gestion durable des ressources naturelles du Plateau des Guyanes mis en place par le WWF et soutenu par le FFEM et la coopération hollandaise (DGIS)**

Le bureau régional Plateau des Guyanes du WWF, basé à Paramaribo, coordonne un programme d’actions « Programme de gestion durable des ressources naturelles du Plateau des Guyanes ». D’une durée de 3 ans (2008-2011) et d’un montant total de 6,8 M€, ce programme soutient des études stratégiques et actions visant à la réduction de l’impact environnemental de l’exploitation aurifère au niveau régional. Il promeut également la certification d’exploitations forestières et le renforcement des aires protégées de la région.

Les premiers résultats, exposés durant la dernière commission mixte France-Brésil (31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2010), devraient être diffusés plus largement, en particulier aux gouvernements intéressés (France, Brésil, Guyane, Suriname). Des tables rondes sur la question de l’exploitation aurifère illégale devraient être organisées entre les géographies concernées afin de réfléchir à des actions communes, et pourront traiter de l’accompagnement des populations locales vers d’autres activités économiques.

*La recherche scientifique et technologique*

- **Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne**

Le protocole additionnel à l’accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif à la création du Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne, signé à Rio de Janeiro le 23 décembre 2008, prévoit la création d’un centre constitué d’équipes de recherches des deux pays pour réaliser des projets communs dans les domaines scientifique et technologique. Il s’agit d’un centre sans structure propre, qui utilise l’infrastructure de recherche en matière de biodiversité des deux pays pour développer ses activités.

Ce protocole reflète l’intérêt croissant des deux États pour leur région transfrontalière.

**Les objectifs du Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne**

1) favoriser le renforcement de la capacité scientifique et technologique installée dans les deux pays, notamment dans la région amazonienne, en portant plus particulièrement attention à la Région Guyane et à l’État de l’Amapá, au moyen d’échanges et de transferts de connaissances scientifiques et technologiques, de formation initiale et continue et d’activités connexes conformément aux besoins et aux priorités fixés par les parties ;

2) élaborer et faire exécuter, par des équipes de recherche, des projets conjoints de recherche scientifique et technologique visant à générer des connaissances, des produits et des procédés d’intérêt environnemental, économique ou social pour les deux pays ;

3) élaborer des études et des propositions de mécanismes opérationnels pour l’intégration des secteurs publics et privés, de manière à stimuler la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité, la création d’emplois pour la production de produits et de procédés s’appuyant sur la biodiversité, l’accès à des technologies qui font usage de ces produits et procédés et le transfert de ces technologies.

*Protocole additionnel à l’accord de coopération technique et scientifique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Brésil relatif à la création du Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (23 décembre 2008, Rio de Janeiro).*

Les activités du Centre sont coordonnées par un conseil binational et un comité scientifique dont les membres sont issus des deux pays. Un appel d’offres binational pour des projets de recherche associant des équipes des deux territoires devrait être lancé dans ce cadre.

*Le tourisme*

- **Produit Touristique Combiné Amazonie (PTCA)**

Le PTCA réunit les différents acteurs du tourisme de la région amazonienne : le Comité du Tourisme de la Guyane (CTG), le Suriname Tourism Foundation (STF), le Secrétariat du Tourisme de l’État de l’Amapá (SETUR), l’organisme officiel du Tourisme du Pará (PARATUR) et de l’Amazonas (AMAZONATUR).

Le projet vise à développer le tourisme sur le Plateau des Guyanes à travers la création d’un produit touristique offrant la possibilité de visiter cinq régions d’Amazonie : la Guyane, le Suriname, l’Amapá, le Pará et l’Amazonas, qui présentent des attraits touristiques complémentaires.

Depuis 1999, date du début des échanges, des réunions de travail ont été organisées pour lever les obstacles à la mise place de ce produit (ex : les visas, les assurances). Il est techniquement prêt, mais actuellement bloqué au niveau politique.

Ce projet s’élève à plus d’1 M€, dont 600 000 € sont financés par le PO Amazonie et 200 000 € par le Comité du Tourisme de la Guyane.



## *L'agriculture*

- **Actions de coopération agricole - Centre de Recherche Agronomique brésilien (Embrapa) - Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (Cirad) - Centre de Formation Professionnel de Formation agricole (CFPPA) de Matiti**

L'Embrapa et le Cirad en Guyane envisagent de mener des réflexions communes sur l'impact que le développement du commerce entre les deux territoires va engendrer sur l'utilisation du sol et de la production agricole de l'Amapá et de la Guyane<sup>172</sup>.

Parallèlement le Lycée de Matiti de Guyane et l'Embrapa en Amapá souhaitent développer la coopération entre les agriculteurs de l'Est guyanais et de l'Amapá. Les conditions de climat et de sol étant similaires, les pratiques des agriculteurs sont potentiellement comparables, voire transférables à la Guyane. L'échange d'expériences entre les agriculteurs pourrait donc contribuer à leur formation. Un voyage d'étude en Amapá a été organisé en juin 2010, à la demande des agriculteurs, par des agronomes du programme de « professionnalisation des agriculteurs de l'Est Guyanais », qui est rattaché au centre de Formation Professionnelle de Formation agricole (CFPPA) de Matiti. Treize agriculteurs guyanais (de Cacao et Régina) ont ainsi échangé sur les techniques et méthodes d'exploitation des ressources agricoles avec leurs homologues amapéens.

## *La pêche*

- **Renforcer la connaissance mutuelle des deux régions - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer) - Agence de Développement de la Pêche de l'Amapá (Pescap)**

L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer) et l'Agence de Développement de la Pêche de l'Amapá (Pescap) souhaitent renforcer leurs relations de coopération pour mieux connaître les enjeux stratégiques du secteur halieutique sur le Plateau des Guyanes.

La ressource étant la même de chaque côté de la frontière, les deux institutions ont décidé d'unir leurs compétences pour évaluer la quantité de chacune des espèces de poissons présentes sur le littoral guyano-amapéen. La finalité visée est la mise en place d'un système d'évaluation commune de l'état des stocks de poissons. Ce projet dépend donc de la compatibilité des systèmes de comptabilisation de statistiques de pêche du Pescap et de l'Ifremer. Cette question sera l'objet d'une mission de trois mois d'un salarié du Pescap qui sera accueilli dans les locaux de l'Ifremer.

A l'issue de cette mission, une thèse sur le stock d'acoupa rouge sur le littoral guyano-amapéen sera réalisée.

## *La santé*

- **Manuel opérationnel de surveillance épidémiologique et recrutement d'un chef de projet conjoint**

Un manuel opérationnel de surveillance épidémiologique à destination des parties française et brésilienne a été élaboré conjointement par les autorités sanitaires de part et d'autre de l'Oyapock, et a été acté durant la commission mixte transfrontalière des 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2010. Il devrait ainsi permettre une plus grande collaboration dans ce domaine et une mutualisation des moyens.

Un chef de projet conjoint a été recruté et a pour mission de travailler sur un plan commun VIH/SIDA (prévention et prise en charge) ; il est rémunéré par l'Agence Régionale de Santé (Guyane) et la logistique est prise en charge par le ministère de la santé brésilien.

## *Les transports*

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Région Guyane (CCIRG) qui a sous sa responsabilité l'aéroport de Rochambeau, a commandé une étude d'impact, financée par le PO Amazonie, dont l'objet est l'évaluation des possibilités de liaisons aériennes sur le Plateau des Guyanes.

## *L'éducation*

Le Rectorat de la Guyane, l'Agence de Développement de l'Amapá (ADAP), le Secrétariat d'État à l'Éducation et le Secrétariat d'État au Sport et le Secrétariat d'État aux Loisirs de l'Amapá, mettent en place des échanges transfrontaliers.

- Dans le domaine linguistique : en juillet 2009, le Rectorat de Guyane a élaboré un stage de formation Français Langue Etrangère (FLE) en immersion pour les professeurs du Brésil. Ce projet qui a réuni 24 enseignants (dont 16 de l'Amapá) a bénéficié du soutien de l'Ambassade de France au Brésil (financement des billets d'avion). Le Rectorat souhaiterait organiser des formations de Portugais Langue Etrangère en Amapá pour les professeurs de Guyane.

<sup>172</sup> MALLET Bernard, « L'Embrapa en action », Agronews, CIRAD, n°1 – février 2010.

- Dans le domaine scolaire : le 4 mars 2008, à l'occasion de la signature du protocole d'accord entre le Rectorat de la Guyane et le Secrétaire à l'Éducation de l'État de l'Amapá, la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC, rattachée au Rectorat) a proposé la construction d'un lycée binational. Des études de faisabilité sont en cours.
- Dans le domaine sportif : depuis 2007, l'Amapá est invité à chaque édition des Jeux Inter-Guyanes. Cette rencontre sportive réunit deux fois par an des athlètes adolescents de Guyane, du Guyana, du Suriname et de l'Amapá.

Le Centre d'État de langue et de culture française Danielle Mitterrand, situé à Macapá, dispense des cours gratuits de langue française. Inauguré en janvier 1999, le nombre d'inscrits s'élève à environ 2 000 en 2010. Le Centre culturel franco-amapéen réalise également diverses activités visant à promouvoir à la fois la culture française et la culture brésilienne, telles que l'organisation d'expositions d'artisanat amérindien, d'ateliers thématiques et de séjours en Guyane.

### *L'enseignement supérieur*

L'Université Antilles-Guyane, l'Institut de Recherche pour le Développement et l'Université fédérale de l'État de l'Amapá ont signé en février 2011 un accord de coopération scientifique et technique. Cet accord prévoit la réalisation de programmes de recherche ou de formation conjoints, l'accueil et l'échange de chercheurs ou d'étudiants. L'accent sera mis sur la thématique de la biodiversité en milieu amazonien.

## **4.4. Les perspectives**

L'exploitation aurifère illégale, la pression migratoire, les flux illégaux de biens et de personnes, la déforestation, le maintien de la sécurité civile, la vigilance sanitaire mais aussi le développement d'infrastructures de transport et de communication, les échanges économiques, la prise en compte des intérêts des populations locales, le souci d'un développement dit « durable » sont autant de sujets qui nécessitent des échanges et la mise en place d'actions communes et coordonnées entre les parties brésilienne et française.

De plus, ces territoires restent encore très marginaux –socialement et économiquement- par rapport à leurs espaces nationaux respectifs. Cette marginalité pourrait être partiellement dépassée grâce à une plus grande communication et une meilleure connaissance des acteurs et des environnements de part et d'autre du fleuve Oyapock.

A l'heure de l'ouverture du pont reliant la France et le Brésil, les autorités brésiliennes et françaises ont un intérêt commun pour promouvoir le développement de l'État de l'Amapá et de la zone transfrontalière : il s'agit pour le Brésil de dynamiser un État amazonien particulièrement défavorisé, et pour la France de réduire l'enclavement de l'Est guyanais.

*Les économies de la Guyane et de l'Amapá semblent structurées de façon similaire (tout du moins pour les secteurs de la production et de l'exportation), et peu de complémentarités sont identifiées. Cependant des niches existent et des actions communes permettraient de favoriser ces échanges ciblés.*

*Les principaux freins à la coopération économique identifiés relèvent :*

- de l'étroitesse des marchés : en effet, la population guyanaise représentant moins de 250 000 personnes, le marché intérieur guyanais n'est pas assez important ; le seuil de rentabilité des investissements est élevé, la réalisation d'économies d'échelle est difficile, et les investisseurs se font donc rares. L'environnement en Amapá présente de fortes similitudes : ces mêmes handicaps, quoiqu'à une moindre échelle, y sont observés ;
- des asymétries en matière du coût du travail : la main d'œuvre guyanaise reste peu compétitive ;
- du coût de transport : il n'est par exemple pas possible aujourd'hui de transporter des conteneurs entre Cayenne et Saint-Georges de l'Oyapock ;
- de l'inexistence d'accords-cadre entre le Brésil et la France relatifs aux normes européennes et aux questions alimentaires (asymétrie des unions Mercosur/Union Européenne) ;
- des difficultés dans l'identification des interlocuteurs pour chaque partie, du manque de suivi des politiques mises en œuvre (mouvements fréquents des responsables pour la Guyane), et de l'accès à l'information ;

- de l'éloignement et du mauvais état des axes routiers (routes mal entretenues, dangereuses et distances importantes entre les villes, particulièrement en Amapá) ;
- de la barrière de la langue (français versus portugais) ;
- du climat dans les affaires : la Guyane est vue comme la porte d'entrée de l'Europe pour pénétrer les marchés voisins ; le Brésil, comme un « géant » à côté duquel la Guyane ne « fait pas le poids » ;
- de lourdeurs administratives et du manque de réciprocité (par exemple concernant les demandes de visas) ;
- de l'asymétrie du dialogue entre la Guyane, « petit poucet » économique, mais « représentant » de la puissance européenne, qui possède une certaine attractivité pour les populations voisines, et le Brésil, pays encore émergent, mais ayant déjà un poids économique et politique majeur.

Ainsi, des projets ont échoué suite au non respect du cadre législatif, au manque de préparation ou d'information des intéressés.

### *Les principales opportunités identifiées en matière d'échanges commerciaux*

- Les échanges commerciaux entre la Guyane et l'Amapá sont freinés faute d'infrastructures de transport : que ce soit par route, par mer, ou par air, l'offre est insuffisamment développée. Les autorités travaillent cependant au désenclavement de ces deux territoires : la construction du pont sur l'Oyapock, couplée à l'asphaltage de la route BR 156, faciliteront ainsi les conditions d'exportation de produits et services, et l'investissement direct vers le territoire voisin (qui pourra être réalisé en partenariat avec des entreprises locales). La mise en place d'infrastructures de transport ouvre également la possibilité de se tourner vers de nouveaux circuits d'approvisionnement et d'exportation.
- La Guyane et l'Amapá partagent des problématiques communes telles que l'accès au réseau électrique des zones reculées, la lutte contre la déforestation, l'exploitation durable et rationnelle des richesses minières, la diversification de leurs économies : des échanges de pratiques et d'expériences, ainsi que des partages de savoir-faire permettraient aux acteurs de part et d'autre du fleuve d'intégrer de nouvelles méthodes, de nouveaux points de vue et ainsi de nourrir les savoirs communs dans ces domaines.
- Les zones de libre échange (à Saint-Georges de l'Oyapock, Santana et Macapá) représentent des possibilités d'accroître des échanges commerciaux entre les deux territoires. Elles favorisent en effet la commercialisation de biens importés et comprennent des mesures incitatives à l'investissement.
- L'étroitesse et la faiblesse des marchés en Guyane et en Amapá ne facilitent pas leur développement économique, et grèvent la rentabilité des investissements. Cependant, les taux de croissance de la population ainsi que du PIB/habitant sont relativement élevés, favorisant à terme le développement de leur marché intérieur, de nature à attirer les investisseurs.

*Pour tirer partie de ces opportunités, et passer, pour ces deux territoires, d'une logique de rattrapage à une logique de développement, les axes suivants pourraient être développés :*

- **Favoriser le désenclavement et la structuration des territoires de la Guyane et de l'Amapá**
  - Développer les infrastructures de communication  
Des liaisons aériennes et routières multiples entre ces deux régions pourraient faciliter les flux de biens et personnes et ainsi contribuer au désenclavement de ces deux géographies.
  - Développer les infrastructures électriques  
La mise en œuvre de l'interconnexion des réseaux électriques du Brésil et de la Guyane permettrait de faire face aux besoins croissants de la région en électricité et de sécuriser les approvisionnements. Il serait important de développer une coopération France-Brésil sur la problématique des sites isolés, commune aux deux territoires.
  - Développer les communications hertziennes
- **Faciliter les échanges commerciaux, miser sur la complémentarité des deux voisins et structurer les filières**
  - Mettre en œuvre des politiques commerciales communes afin d'encourager les échanges de marchandises entre la Guyane et l'Amapá.

- Dans ce but, la France pourrait inviter le Brésil à adhérer :
    1. à la convention de transit international routier (TIR)<sup>173</sup> qui facilite le transport des marchandises par la route, en offrant un maximum de garanties aux administrations douanières de chaque pays de transit<sup>174</sup>.
    2. au système ATA175 qui simplifie les démarches administratives et réduit les coûts de douane en mettant à disposition un document unique, le carnet ATA, pour effectuer les formalités liées à une opération d'admission temporaire, d'exportation temporaire ou de transit.
  - Pour faciliter les échanges de produits soumis à des réglementations particulières, l'Union Européenne et le Brésil pourraient également engager un rapprochement des normes sanitaires, techniques et de commercialisation.
- Des actions d'accompagnement de mise aux normes de produits brésiliens pourraient être envisagées par les autorités françaises.
- Faciliter les échanges (sociaux, culturels, économiques) au niveau local, entre les deux rives du fleuve. Alors qu'historiquement, les populations riveraines de l'Oyapock sont très proches, elles peuvent aujourd'hui éprouver des difficultés à dialoguer et à commercer en raison des barrières administratives. Afin d'impliquer les populations (premières concernées dans le processus de coopération entre la Guyane et l'Amapá), ces deux parties devront tâcher de trouver des points d'entente entre autres sur la question de la circulation des personnes et la définition d'un éventuel statut transfrontalier. La mise en place d'une carte transfrontalière qui serait délivrée aux habitants de la zone est actuellement à l'étude par les autorités des deux pays.
- Structurer les secteurs afin d'accroître la compétitivité des entreprises (guyanaises notamment) et de faire émerger des possibilités de prospection de marchés à l'exportation (le tissu guyanais est composé en majorité de micro-entreprises rendant difficile les projections à l'international). La Guyane pourrait notamment s'appuyer sur ses avantages compétitifs (soutien à l'investissement par la défiscalisation et les aides de l'Union Européenne, accès à une technologie de pointe) pour développer son esprit entrepreneurial et se positionner, par exemple, sur des secteurs à haute valeur ajoutée.
- En Amapá, la rarefaction des ressources halieutiques entraîne une augmentation du prix de celles-ci. Un rééquilibrage des prix est donc à prévoir entre l'Amapá et la Guyane. Ainsi le prix du poisson en Guyane deviendra intéressant pour l'Amapá (sous réserve d'une lutte active contre la pêche illicite, laquelle résulte d'une surexploitation des eaux brésiliennes).  
Actuellement quelques pêcheurs guyanais vendent leur poisson à Saint-Georges de l'Oyapock, l'acoupa en particulier, à des acheteurs, qui viennent de l'Amapá ou du Pará.  
Un partenariat pourrait être développé avec le Brésil en valorisant de manière partagée le poisson qui serait exporté ensuite en Europe depuis la Guyane.
- Aujourd'hui la viande brésilienne qui arrive en Guyane est originaire de Sao Paulo et a transité en amont par la métropole. La Guyane et l'Amapá pourraient être associés à ce parcours en abattant la viande sur pied à Oiapoque, puis en la découpant et en faisant le conditionnement à Saint-Georges de l'Oyapock.
- L'élevage hors sol en Amapá n'est pas rentable car les coûts de l'alimentation et son acheminement sont élevés. L'Amapá importe donc directement les produits de l'élevage hors sol du Sud du Brésil et la filière sur place n'est pas développée.  
Une usine en Guyane ou en Amapá pourrait produire suffisamment d'alimentation animale pour que des économies d'échelle soient réalisées et proposer ainsi des prix suffisamment bas aux élevages de la région.  
Un partenariat Guyane-Amapá permettrait la mutualisation des expériences et un accompagnement des usines d'alimentation et des élevages dans les domaines technique et financier.

Les filières à développer seraient donc les suivantes :

- une usine d'aliments ;
- des élevages ;
- des abattoirs.

Les abattoirs et les élevages pourront être répartis entre les deux régions, tandis qu'une seule usine suffira pour la production d'aliments. L'atteinte d'un volume important permettra de transporter l'alimentation en vrac.

Il sera nécessaire de financer et accompagner la montée en puissance du secteur durant la période de tests et de mise en place.

<sup>173</sup> Entrée en vigueur en 1978, Commission Economique pour l'Europe des Nations-Unies (CEE-ONU).

<sup>174</sup> <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=347> (consulté le 25 juillet 2010).

<sup>175</sup> ATA : contraction de « admission temporaire » et « temporary admission » - <http://www.douane.gouv.fr/>

- La Guyane a l'avantage de posséder du bois de classe 4<sup>176</sup> qui n'a pas besoin d'être traité. Le bois guyanais peut donc s'avérer intéressant pour les constructeurs de maisons bioclimatiques, notamment en Europe. La Guyane n'ayant pas la ressource suffisante pour répondre à la demande européenne, les exploitants guyanais pourraient s'associer avec leurs homologues amapéens pour exporter vers l'Europe des maisons préfabriquées par exemple. Cette filière pourrait aussi constituer une source d'approvisionnement intéressante pour favoriser la construction de logements sociaux en Guyane. Par ailleurs des échanges de savoir-faire concernant l'éco-certification ou encore l'exploitation durable des forêts pourraient être développés.

**- Consolider les actions conjointes dans le domaine de la surveillance sanitaire, environnementale et épidémiologique aux frontières**

La coopération active dans ce domaine, soulignée lors de la dernière commission mixte transfrontalière, a déjà permis de nombreuses avancées. Il reste à poursuivre ces efforts d'intensification par l'élaboration de stratégies communes (lutte contre la dengue et les maladies transmissibles, plan de vaccination, surveillance des MST, ...) qui permettront aux acteurs de ce domaine de mieux se connaître et créer des synergies d'actions.

L'agence AFD de Brasilia et le Laboratoire de Santé Publique de l'Amapá (LACEN-AP) ont ainsi identifié des possibilités de partenariat portant notamment sur le renforcement du laboratoire de frontière d'Oiapoque, qui permettrait d'augmenter les capacités minimales de surveillance des épidémies de paludisme, de dengue et de sida<sup>177</sup>. Le LACEN-AP se montre en outre très intéressé par le développement d'une coopération technique avec la Guyane (Institut Pasteur, Centre Hospitalier de Cayenne, en particulier).

**- Renforcer la coopération scientifique et technique entre la Guyane et l'Amapá afin de bénéficier de l'expérience et de l'expertise du territoire voisin**

- La Guyane offre notamment l'opportunité d'une coopération scientifique franco-brésilienne innovante, au travers de l'exploitation des images fournies par la station de réception des données satellite de nouvelle génération pour l'observation de la terre (Spot 5). L'utilisation de ces images satellite serait d'une très grande utilité pour l'Institut de recherche national spatial brésilien qui travaille sur le changement climatique, mais aussi pour le ministère de l'environnement brésilien qui met en place des instruments d'observation et de contrôle dans le cadre du programme de gestion des forêts publiques.
- Un programme universitaire transfrontalier sur le biome amazonien (écosystème de la région), venant compléter le centre franco-brésilien de la biodiversité, et la « Cité du Savoir » côté brésilien sont autant de projets qui permettront de favoriser l'échange de connaissances et de mutualiser les moyens dans le domaine de la recherche de haut niveau.

**- Elaborer des politiques communes de gestion durable des ressources naturelles**

- Le projet « Plateau des Guyanes » cofinancé par le FFEM contribue à développer des approches communes en matière de gestion durable des forêts et d'éco-certification, de réduction des impacts liés à l'orpaillage sur les populations et les sites, et de gestion durable des aires protégées.
- Des politiques communes de lutte contre l'exploitation aurifère clandestine et l'accompagnement des populations vers d'autres activités génératrices de revenus devront être développées et pourraient bénéficier de l'appui des agences de développement brésilienne et française.
- L'Amapá et la Guyane pourraient travailler conjointement sur les problématiques liées à la protection des terres et des cultures amérindiennes. En effet, certaines ethnies telles que les Wayápi, sont présentes sur les deux territoires.
  - L'Amapá pourrait apporter son expertise en matière pédagogique. L'État travaille notamment en partenariat avec des Organisations Non Gouvernementales. Par exemple, la construction du musée des cultures indigènes de l'Oyapock (2001-2003) a impliqué la participation de l'Association des Peuples Indigènes de l'Oyapock (APIO) et l'Association Galibi-Marworno (AGM).
  - La Guyane pourrait apporter son savoir-faire en matière de gestion, d'analyse des besoins et de diagnostics. L'ONF, par exemple, pourrait mettre en avant son plan de forêt d'usage.

<sup>176</sup> Un bois de classe 4 est un bois qui peut résister à des intempéries prolongées et à l'humidité ; il est utilisé pour les constructions extérieures.

<sup>177</sup> Oiapoque est la municipalité du Brésil avec la plus forte incidence de paludisme et où l'incidence du sida, stable à l'échelle du pays, s'accroît.



## REMERCIEMENTS

Les partenaires CEROM tiennent à remercier les autorités du Brésil, les administrations publiques françaises et brésiliennes, les bailleurs de fonds, le Consulat honoraire de France à Macapá, les sociétés privées, les socio-professionnels et les acteurs de la société civile rencontrés lors de la préparation de cette étude, et plus particulièrement les institutions suivantes :

Le Service d'Appui aux Micro et Petites Entreprises de l'Amapá (SEBRAE)  
L'Institut Brésilien de la Géographie et de la Statistique (IBGE)  
L'Agence Brésilienne de Coopération (ABC)  
L'Agence de Développement de l'AMAPÁ (ADAP)  
Le Secrétariat Spécial du gouvernement de l'Amapá  
Le Secrétariat Spécial au Développement Economique de l'Amapá  
Le Secrétariat de l'Industrie, du Commerce et de l'Exploitation minière de l'Amapá  
Le Secrétariat d'État au Tourisme

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Région Guyane (CCIRG)  
Le Consulat Général du Brésil à Cayenne  
La préfecture de Guyane  
Le Conseil général de la Guyane  
Le Conseil régional de la Guyane

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- ACHCAR CHELALA Charles, A Magnitude do Estado na socioeconomia Amapáense, Rio de Janeiro : Publit Soluções Editoriais, 2008.
- DANTONEL-COR Mathilde, Droit des collectivités territoriales, 3e édition, Bréal, 2007
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (GEA), Secretaria Especial de Desenvolvimento Economico (SEDE), Secretaria de Estado da Industria, Comercio et Mineração (SEICOM), Guia do investidor Amapá, 3e edição, Macapá-Amapá-Brasil, 2007
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (GEA), Secretaria Especial de Desenvolvimento Econômico (SEDE), Plano de Desenvolvimento integrado Amapá Produtivo – Resumo Executivo, Macapá-AP, 2005
- MAM LAM FOUCK Serge (dir.), Comprendre la Guyane d’Aujourd’hui, un département dans la région des Guyanes, Ibis Rouge Editions, Matoury (Guyane), 2007
- PAIVA DE ALMEIDA Domingos (dir.), Introduction au droit brésilien, L’Harmattan, 2006
- POLICE Gérard, Eurodorador, Le discours brésilien sur la Guyane française, Ibis Rouge Editions, Matoury, Guyane, 2010
- PORTO Jadson, Amapá : principais Transformações Econômicas e Institucionais – 1943 a 2000, 2a edição, Macapá : edição do autor, 2007

### Articles scientifiques

- ATTICOT Marie-Annick, « La coopération transfrontalière Guyane-Brésil », Bulletin des Bibliothèques de France, t. 46 n°3, Paris, 2001
- BOUDOUX d’HAUTEFEUILLE, « La frontière et ses échelles : les enjeux d’un pont transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil », Cybergeog : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire, article 514.
- GRANGER Stéphane, « Le constaté franco-brésilien dans l’imaginaire guyanais » revue Guaiána n°6, 4ème trimestre 2003, Ed. Centre regional de Documentation pédagogique (CRDP) de Guyane
- KUTAS Géraldine, « La politique commerciale du Brésil », Kutás, G. 2006. « La Politique Commerciale du Brésil », Actes du colloque «La langue portugaise, le Brésil, la Lusophonie, la mondialisation linguistique : un nouveau regard », Brésil/Brésils, Arara et Mairie de Montreuil, Paris.
- V. SILVA (de) Gutemberg Usos Contemporâneos da fronteira Franco-Brasileira : entre os ditames globais e a articulação local, sous la direction du professeur Aldomar Arnaldo Rückert, Porto Alegre, mars 2008
- V. SILVA (de) Gutemberg, « Estratégias de cooperação e obstaculos nas relações internacionais entre o estado do Amapá e o Departamento da Guiana Francesa ». In : Encontro Nacional da Associação Nacional de Pos-Graduação em Ambiente e Sociedade, 2008, Brasilia

### Articles de presse

- MALLET Bernard, « l’Embrapa en action », Agronews, CIRAD, n°1 – février 2010

### Monographies

- DOS SANTOS BARROSO Inacio Flavio, « L’Amapá et la Guyane Française : les opportunités entre l’Union Européenne et le Mercosur »

### Dépêches

- Diario do Amapá « Zona Franca do Amapá é aprovada pelo Senado », Diario do Amapá, 4 dec 2008, sur le portail amazonien de la chaîne nationale Globo. <http://portalamazonia.globo.com/pscrip/noticias/noticias.php?pag=old&idN=75820>
- Agence France Presse et Le Monde.fr, « L’UE et le Mercosur relancent leurs négociations sur un accord de libre échange. » [http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/05/17/l-ue-et-le-mercrosur-relancent-leurs-negociations-sur-un-accord-de-libre-echange\\_1353146\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/05/17/l-ue-et-le-mercrosur-relancent-leurs-negociations-sur-un-accord-de-libre-echange_1353146_3234.html)

### Sources juridiques

- Constitution de la République Française de 1958
- Constitution de la République fédérative du Brésil de 1988
- Accord-Cadre de coopération entre le gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil (1996).
- Traité de Rome
- Journal officiel de la République Française



## **Autres documents**

Vade-Mecum sur l'octroi de mer, régime issu de la Loi n°2004-639 du 2 juillet 2004, septembre 2006, Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

## **Sites internet**

### *Institutions de Guyane*

Conseil Régional de la Guyane : [www.cr-guyane.fr/](http://www.cr-guyane.fr/)

Conseil Général de la Guyane : [www.cg973.fr](http://www.cg973.fr)

Préfecture de Guyane : [www.guyane.pref.gouv.fr/](http://www.guyane.pref.gouv.fr/)

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane (CCIRG) : [www.guyane.cci.fr](http://www.guyane.cci.fr)

Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG) : <http://www.pnr-guyane.org/pro>

### *Institutions de l'Amapá*

Agence de Développement de l'Amapá (ADAP) : [www.adap.ap.gov.br](http://www.adap.ap.gov.br)

Gouvernement de l'État de l'Amapá : [www.Amapá.gov.br](http://www.Amapá.gov.br)

### *Institutions nationales*

Agence Brésilienne de Coopération (ABC) : [www.abc.gov.br/](http://www.abc.gov.br/)

Agence Française de Développement (AFD) : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Ambassade du Brésil en France : [www.bresil.org](http://www.bresil.org)

Ambassade de France au Brésil : <http://www.ambafrance-br.org>

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) : [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)

Douanes françaises : <http://www.douane.gouv.fr/>

Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur du Brésil :

<http://www2.desenvolvimento.gov.br/sitio/secex/negInternacionais/tec/altTec.php>

Recette fédérale du Brésil : <http://www4.receita.fazenda.gov.br/simulador/glossario.html>

Service d'appui aux micro et petites entreprises (SEBRAE) : [www.sebrae.com.br](http://www.sebrae.com.br)

### *Institutions internationales*

Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régional Sud-Américain RSA : [www.iirsa.org](http://www.iirsa.org)

Organisation des Nations Unies (ONU) – Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>

Organisation Mondiale du Commerce : Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Commission Européenne : <http://trade.ec.europa.eu/>

### *Autres sites internet*

Legifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>,

Vie publique : <http://www.vie-publique.fr/>

États Généraux de l'outre-mer : <http://www.Étatsgenerauxdeloutremer.fr/rapport-de-synthese-des-États-generaux-en-guyane>

### **Iedom**

8, rue Christophe Colomb  
BP 6016  
97 306 Cayenne Cedex  
[www.iedom.fr/guyane](http://www.iedom.fr/guyane)

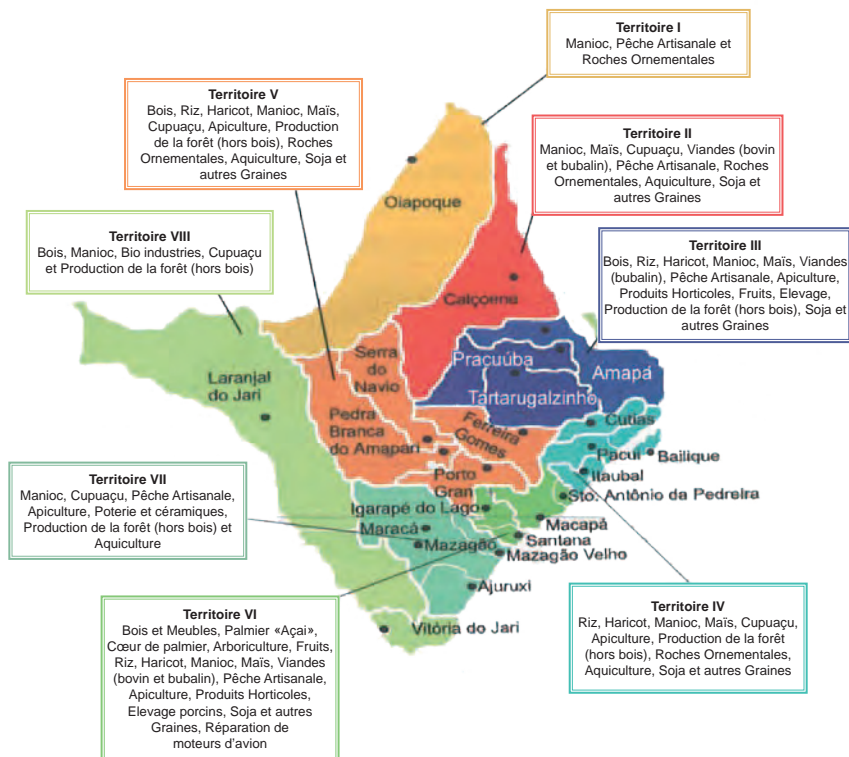
### **AFD**

Lotissement des Héliconias  
Route de Baduel  
BP 1122  
97 345 Cayenne Cedex  
[www.afd-guyane.org](http://www.afd-guyane.org)

### **Insee**

Service Régional de Guyane  
23 Ter, avenue Pasteur  
97 306 Cayenne Cedex  
[www.insee.fr/guyane](http://www.insee.fr/guyane)

## Annexe : Pôles de développement selon le Plan de Développement Intégré – Amapá Productif



Source : Governo do Estado do Amapá (GEA), Secretaria Especial de Desenvolvimento Economico (SEDE), Secretaria de Estado da Industria, Comercio et Mineraçao (SEICOM), Guia do investidor Amapá, 3e edição, Macapá-Amapá-Brasil, 2007.

Avec une frontière commune de plus de 600 km, les territoires de la Guyane et de l'Amapá possèdent de nombreuses similitudes. Couverts en grande partie par la forêt amazonienne, ils présentent un fort retard de développement comparativement à leurs États centraux, un sous-équipement et un enclavement importants. L'étroitesse de leurs marchés intérieurs ou encore la perception d'aides financières élevées sont autant de points communs qui facilitent leur comparaison.

Ces deux territoires doivent ainsi relever de nombreux défis similaires pour promouvoir un développement équilibré qui préserve la biodiversité, assure la structuration de territoires mieux insérés dans leur environnement et favorise la création d'emplois durables locaux.

À la veille de l'ouverture du pont sur le fleuve Oyapock reliant deux villes, Oiapoque et Saint-Georges, deux régions, l'Amapá et la Guyane, deux pays, le Brésil et la France, ou encore deux ensembles régionaux, le Mercosur et l'Union Européenne, les enjeux sont importants.

Si de nombreux éléments favorisent leur coopération, la différence de langue, l'existence de normes et de cadres législatifs bien distincts constituent des freins à des échanges fructueux. Les acteurs économiques se connaissent peu et appréhendent avec difficulté l'environnement du territoire limitrophe.

C'est dans ce contexte que les partenaires du CEROM se sont mobilisés pour réaliser une étude comparative de ces deux territoires voisins. Celle-ci se concentre sur les domaines économiques, sociaux, politiques et environnementaux ainsi que sur l'aménagement du territoire.

ISBN : 971-2-11-0631546



SAGE : GUYAMA280 - Prix : 12€

AOÛT 2011